Un retour au travail massif partout dans la province

Par Claude SAINT-LAURENT
et Daniel MARSOLAIS

Seuls quelques noyaux d'irréductibles s'obstinaient encore, en fin d'avant-midi, aujourd'hui, à ne pas rentrer au travail, tandis que des milliers de syndiqués des secteurs public et privé qui avaient débrayé pour protester contre la loi 19 et l'emprisonnement des chefs des trois grandes centrales syndicales du Québec ont repris le travail, ce matin.

La trêve, proclamée hier, par le secrétaire général de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Fernand Daoust, met un terme à la crise qui sévissait depuis neuf jours au Québec et qui menaçait de tourner à la violence en raison de l'opposition grandissante de certains groupes antigrève déterminés à reprendre le travail.

Quelques groupes isolés de la Côte-Nord ont de leur côté décidé de boycotter l'ordre de retour au travail mais des informations en provenance de Sept-Iles laissent croire que la situation est complètement rétablie.

Tous les enseignants sont entrés au travail dans cette ville de 20,000 habitants, qui est devenue, au cours de la crise, le principal point chaud et tous les travailleurs des secteurs public et privé ont également regagné leur lieu de travail.

La Corporation des enseignants du Québec a indiqué pour sa part que les enseignants de toutes les régions ont réintégré les écoles, mais certains groupes se sont montrés réticents devant la décision du Front commun.

Les 3,000 enseignants de l'Estrie, qui avaient débrayé, hier, n'ont pas apprécié le geste du Front mais ont cependant repris le travail ce matin. De plus ces enseignants ont manifesté leur intention de vouloir négocier localement leur convention collective et ont déjà rencontré les autorités des commissions scolaires à cet effet, même si la loi 25 interdit un tel type de négociations.

Les chantiers sont ouverts

A Montréal, la majorité des 25,000 travailleurs de la construction ont repris le travail, sauf sur quelques

Voir UN RETOUR, en page A 6

Bombe désamorcée à la Casa d'Italia

La circulation a été interrompue pendant environ une demi-heure, en fin d'avant midi, dans le secteur des rues Saint-Denis et Jean-Talon, pendant que les experts de l'escouade technique de la Sûreté de Montréal procédaient au désamorçage d'une bombe qui avait été placée près de la Casa d'Italia, au 505 est, rue Jean-Talon.

Le métro a dû être immobilisé, après la découverte de cet engin, vraisemblablement composé de trois bâtons de dynamite reliés à un détonateur et muni d'un mouvement d'horlogerie.

La bombe a été découverte peu après 11 h., dans une ruelle où se trouve l'immeuble de la Casa d'Italia. L'engin avait été déposé contre la bâtisse, juste sous une fenêtre.

Par mesure de sécurité, la circulation automobile a été détournée et le secteur a été complètement interdit aux piétons. Comme la ligne nord-sud du réseau métropolitain passe juste à cet endroit, et que la station Jean-Talon est située en face de la Casa d'Italia, les policiers ont jugé plus prudent d'ordonner l'arrêt des rames du métro pendant que se déroulait l'opération désamorçage.

L'alerte a duré un peu plus d'une demi-heure et, à 11 h 40, le secteur commençait à revivre normalement pendant que l'engin, devenu inoffensif et placé dans la remorque anti-bombe, prenait le chemin du laboratoire de la Sûreté de Montréal.

Le plus grand quotidien français d'Amérique

la presse

Montréal, jeudi 18 mai 1972, 88e année, no 84, 80 pages, 6 cahiers 15¢

Démarches en vue des négociations

par François TREPANIER
et Claude MASSON
de notre bureau de Québec

QUEBEC — A moins de circonstances imprévues, c'est aujourd'hui que seront libérés provisoirement les trois chefs syndicaux incarcérés à la prison d'Orsainville pour participer à la première séance de négociations qui doit avoir lieu entre le Front commun et le ministre de la Fonction publique, Jean Cournoyer.

L'appel du Front commun ayant été entendu par les syndiqués et le retour au travail effectué ce matin, le gouvernement s'est aussi déclaré prêt à faire sa part pour en venir à une entente négociée.

C'est en fin de soirée, hier, que les procureurs de MM. Marcel Pepin, Louis Laberge et Yvon Charbonneau ont complété les démarches en vue d'obtenir la libération des trois dirigeants syndicaux.

Les avocats Clément Richard et Phil Cutler ont entrepris ces procédures à la suite d'une rencontre avec le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, survenue à peine quelques heures après l'incarcération des 34 dirigeants de syndicats trouvés coupables d'outrage au tribunal. Ces 34 dirigeants syndicaux demeurent toujours en prison et on ignore quelle décision sera prise à leur sujet par suite des développements survenus hier.

C'est à la suite d'une série de compromis, intervenus alors que la pagaille éclatait entre syndiqués à Montréal et à Québec, que le Front commun et le gouvernement ont décidé, hier, de poser une série de gestes susceptibles d'amener une reprise des négociations avec les 210,000 employés des secteurs public et parapublic.

Du côté du Front commun, la con-

Voir DEMARCHES, page A 6

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Des chantiers qui étaient paralysés depuis plus d'une semaine par un débrayage dans l'industrie de la construction ont recommencé à bourdonner d'activité, dès ce matin. Des ouvriers se hâtent ici de reprendre un peu le temps perdu, sur le chantier d'un immeuble commercial et résidentiel, en face de la station de métro, à Longueuil.

AUJOURD'HUI

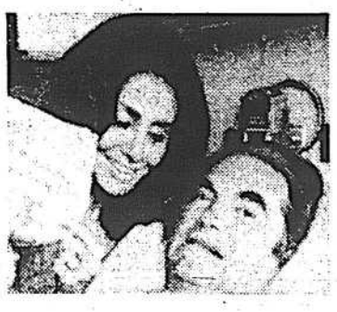

● *Fin de la course pour Wallace ?*

Selon ses médecins, le gouverneur de l'Alabama restera probablement affligé d'une infirmité permanente et sa lutte pour l'investiture démocrate en vue des élections présidentielles doit être abandonnée.

— page D 1

● *Une nouvelle approche*

Le rythme de la société québécoise ayant modifié la situation de la mère célibataire, le Service Social Ville-Marie, par l'intermédiaire de 11 jeunes m(res célibataires, établit une nouvelle carte sociologique de la m(re célibataire.

— page D 3

spec

— cahier E

SOMMAIRE

Arts et spectacles : E 1 à E 8
Bandes dessinées : B 4
Cinéma : E 7
Décès, naissances, etc. : D 10
Economie : C 12 à C 14
Editorial : A 4
Etes-vous observateur ? : F 6
Horoscope : D 4
Informations étrangères : D 1
Informations nationales : A 2, B 1, D 5, D 8
Loisirs et récréation : B 5
"Mot-mystère" : F 5
Mots croisés : F 8
Petites annonces : F 1 à F 15
Radio et télévision : E 8
Radio FM : E 8
Sports : C 1 à C 11
Tribunaux : A 12, A 13
Vivre aujourd'hui : D 2 à D 4
Votre médecin : D 4

Commission divisée sur la marijuana

par Claude TURCOTTE
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Il appartiendra en définitive à l'opinion publique de trancher le débat sur l'assouplissement du code pénal au sujet de l'usage du carnabis, puisque les cinq membres de la commission Le Dain, après trois années d'études et d'efforts n'ont pas réussi à faire l'unanimité sur neuf recommandations précises qui chapeautent un rapport de 400 pages de renseignements et d'appréciations multiples.

Après avoir déposé ce rapport aux Communes hier, M. John Munro, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, n'a pas hésité à dire qu'une décision ne sera pas facile à prendre. Il a toutefois soutenu que le gouvernement devra prendre une décision, mais seulement après avoir étudié le rapport et selon toute évidence après avoir minutieusement pris le pouls de l'opinion publique. Il faudra sans doute attendre encore plusieurs mois.

En fait, le président de la commission a reconnu que ce rapport sur le cannabis ne constitue pas un modèle de logique cohérente, mais qu'il reflète les tiraillements qui peuvent exister dans la population à ce sujet.

"Il s'agit, a-t-il dit, d'une décision complexe, qui implique des impondérables et des jugements de valeur. Nous avons essayé de fournir tous les éléments en vue d'une meilleure compréhension du problème".

C'est par conséquent en tenant compte de ce contexte et de ces difficultés qu'il faut analyser les recommandations de la majortié des commissaires (c'est-à-dire trois sur cinq), qui essentiellement ont cherché à établir un certain équilibre entre l'usage du cannabis qui existe de fait et l'application de la loi.

En vertu de ce compromis, la commission a voulu proposer "des peines plus raisonnables" eu égard à ce qu'implique vraiment l'usage du cannabis.

Ainsi, la commission a recommandé que soit révoquée l'interdiction de la simple possession de cannabis, puisque la recherche n'a pas clairement établi que le cannabis a des effets suffisamment nocifs pour justifier la politique législative actuelle. Elle donne son accord aussi à la culture du cannabis pour des fins personnelles et non pour le commerce.

Par ailleurs, la commission reconnait qu'il existe de sérieuses raisons de se préoccuper de l'usage du cannabis et de mettre en oeuvre une politique tendant à le décourager par des moyens dont le prix serait plus acceptable pour le particulier et pour la société en général que celui des mesures présentement en vigueur.

Sur le plan social, les commissaires se préoccupent surtout de l'usage par les adolescents et soutiennent que "le premier objet de leur politique est de restreindre les possibilités d'approvisionnement dans la mesure où s'y prêteraient raisonnablement les méthodes les plus acceptables, compte tenu des avantages à en escompter et des sacrifices à consentir."

Bref, tout en recommandant la légalisation de l'usage personnel du cannabis, la commission propose l'interdiction absolue du commerce, ce qui comprend les importations et les exportations.

Plusieurs, dont un commissaire,

Voir COMMISSION, en page A 6

● *Autres informations*
— page B 1

L'assaillant de Wallace aurait aussi filé McGovern

BALTIMORE, Maryland. (PA, UPI) — Selon les autorités fédérales, une enquête est actuellement en cours sur la possibilité que le jeune Arthur Bremer, accusé d'avoir abattu de quatre balles le gouverneur Wallace, ait également nourri de noires intentions à l'endroit du sénateur McGovern, du Dakota-Sud, lui aussi candidat à l'investiture démocrate pour les élections présidentielles.

C'est à la suite de la découverte de certains objets dans l'automobile de Bremer que les autorités ont pris la décision d'instituer cette enquête.

Parmi ces objets trouvés dans le véhicule en question, un modèle 1967

Voir L'ASSAILLANT, en page A 6

LA PRESSE publiera lundi

Le lundi 22 mai, jour de la fête de la Reine, LA PRESSE sera publiée. Nos bureaux, à l'exception du service des Ventes du journal, seront cependant fermés.

Annonce d'élections attendue

par Claude TURCOTTE
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Des rumeurs de plus en plus répandues, des indications soufflées discrètement à l'oreille de journaliste et une série de faits bien concrets portent à croire que le premier ministre Trudeau pourrait déclencher des élections générales aujourd'hui ou demain.

Ces élections auraient lieu le 17 juillet où dans les jours qui suivront.

Hier à la chambre des Communes, l'atmosphère était vraiment différente de ce qu'elle est d'habitude. Une nervosité comparable à celle de collégiens sur le point de partir en vacances avait envahi la plupart des députés. Après la période de questions, les journalistes et les autres spectateurs assidus de cette séance parlementaire s'entendaient tous pour dire qu'il y avait "une élection dans l'air".

Puis en fin de journée, des proches de certains ministres ont affirmé à un journaliste de LA PRESSE que M. Trudeau demanderait la dissolution des chambres aujourd'hui ou demain.

Comme par hasard, dirait-on, le Toronto Star publiait en outre, hier, une entrevue exclusive de M. Trudeau, qui affirmait sans la moindre hésitation que l'état de crise au Québec ne constituait pas un empêchement pour des élections fédérales.

Bien au contraire, le premier ministre affirmait que ce serait une excellente occasion de consolider le fédéralisme, puisque, selon lui, les Québécois ne demandent pas mieux que d'avoir l'assurance qu'il y a "au moins un gouvernement fort quelque part".

Si d'une part, cette déclaration peut être interprétée comme un camouflet au gouvernement Bourassa, elle peut, d'autre part, être considérée comme un excellent fer de lance électoral pour les libéraux fédéraux, tout en constituant un argument à la hauteur d'un adversaire redoutable que les conservateurs espèrent toujours amener dans leur camp, M. Claude Wagner.

Il faut noter que le bureau du premier ministre a fait parvenir à la tribune de la presse hier après-midi le

Voir ANNONCE, en page A 6

● *Trudeau : la crise au Québec est grave mais moins qu'en octobre '70*
— page A 5

meteo

Temps généralement clair.
Possibilité d'un orage en soirée
Demain : ensoleillé avec périodes nuageuses
Max. 75° Min. 50° ● Détails à la page A 6

LA POLLUTION
Anhydride sulfureux : 0.03 parties par million.
Niveau tolérable : 0.10.

la presse

MONTREAL, JEUDI 18 MAI 1972 — 88e ANNEE — No 85

CINZANO

Une démarche des greffiers pourrait paralyser les tribunaux

Des Cours de justice, qui ont été paralysées plus souvent qu'à leur tour, au cours des dernières semaines, pourraient bien l'être à nouveau demain, alors que les greffiers quitteront leur poste pour se rendre à Québec plaider leur propre cause auprès du ministre du Travail et de la Fonction publique, M. Jean Cournoyer.

Ce sont les greffiers des Cours criminelles qui ont déclenché le mouvement aujourd'hui, et qui vont tenter d'y entrainer leurs collègues des Cours civiles.

Leurs revendications concernent principalement le procédé, qu'on leur a dévoilé hier, visant à établir une nouvelle classification de leur tâche et à assurer leur intégration.

Ce qui constituerait un problème, selon eux, qui ne saurait être réglé par les nouvelles négociations que l'on vient d'entamer à Québec.

Il appert que la nouvelle façon de classer les détenteurs de ce poste risquerait d'enlever à la fois toute émulation et toute chance d'avancement.

Il faudrait peut-être, pour un greffier sur vingt ou trente, atteendre quinze ou vingt ans avant de pouvoir décrocher un poste supérieur.

Quant aux augmentations de salaires statutaires, elles s'arrêteraient net après quelques années, et il n'y en aurait plus aucune pendant tout le reste d'une carrière qui, disent-ils, n'en serait plus une.

photo Pierre McCann, LA PRESSE

Les ordures commencent à s'accumuler dans les parcs de Montréal, ce qui n'empêche pas encore les jeunes de jouer au baseball.

Nombreux amoncellements de déchets incendiés

La grève des cols bleus de la ville de Montréal continue de se faire sentir de plus belle, c'est le cas de le dire, surtout si on fait état des ordures ménagères qui trainent un peu partout dans les ruelles, dans les parcs et ailleurs.

Depuis 22 h. hier et jusqu'à ce matin, au moins 20 feux ont été allumés dans des amoncellements de déchets et à chaque fois il a fallu solliciter l'intervention des pompiers pour les éteindre et ainsi écarter les dangers d'incendies coûteux.

La plupart de ces feux ont été signalés dans l'est de Montréal, bien que quelques-uns aient éclaté dans d'autres secteurs. Les paniers municipaux de détritus n'ont pas été oubliés par les "allumeurs".

Dans certains cas, ce sont des enfants qui se sont amusés à mettre le feu aux rebuts, comme par exemple près du carrefour des rues Chambord et Bellechasse vers 23 h.

Une coupie d'heures plus tôt, une quinzaine d'hommes avaient été aperçus dans un parc situé à l'intersection Vimont-Sainte-Catherine en train, non pas d'incendier les paquets d'ordures, mais de les lancer en plein milieu de la chaussée.

En soirée toujours, un camion rempli de déchets a été vidé de son contenu dans la rue Sauriol, près de la rue J.-J. Gagné, dans le nord de la métropole. Ce fut le seul incident du genre, quoique les entrepreneurs privés aient réussi à mettre 30 camions en circulation.

Il y a maintenant six jours que le service d'enlèvement des ordures fonctionne au ralenti.

Aucun déblocage en vue

Le président du syndicat des employés manuels de Montréal, M. Roger Lampron, a déclaré à LA PRESSE, hier soir, qu'aucun déblocage du conflit en cours ne pointe à l'horizon. Il a dit que les propositions que devaient faire les représentants de la Ville, lundi dernier, au sujet de plusieurs points en litige n'ont pas encore été présentées et qu'aucun rendez-vous n'a été fixé pour les prochaines heures.

Selon M. Lampron, il reste au moins 17 articles majeurs en litige. La Ville de Montréal devait faire, lundi, des contre-propositions au sujet d'une dix-huitième clause, soit celle qui concerne les appels d'urgence dans les cas de déneigement. Ces contre-propositions n'ont pas encore été faites au syndicat.

Le président du syndicat a reproché au maire Drapeau d'avoir quitté la ville au moment où sa présence est requise. "Il préfère aller dans le Sud ou ailleurs plutôt que de venir négocier, en personne, avec ses employés" devait dire M. Lampron.

Le médiateur extraordinaire nommé par le ministère du Travail, M. Yvon Dansereau, n'a pas encore rencontré les parties en cause et n'a pas encore fixé une date de rencontre. M. Dansereau a dit qu'il accordera toute son attention à ce problème, mais qu'il est actuellement retenu par de nombreuses activités.

Deux cagoulards s'emparent de $15,000 à la Caisse d'économie de l'Université du Québec

Pour la deuxième fois en l'espace de quelques semaines, la Caisse d'économie de l'Université du Québec a été la cible de gunmen qui ont râflé une importante somme d'argent.

Peû après 8 h. 30 ce matin, deux cagoulards armés ont investi les bureaux de la Caisse d'économie au 1180, rue Bleury, près de l'intersection de Sainte-Catherine, et se sont fait remettre la somme de $15,700.

Aucun des employés n'a été molesté et il n'y a pas eu de coups de feu.

Les enquêteurs de la Section des enquêtes criminelles de la Sûreté de Montréal poursuivent présentement leurs recherches. Le secteur environnant a été vainement fouillé, ce matin, matin.

Pour l'instant, la police présume que les malfaiteurs étaient déjà dans l'immeuble, ce matin. Deux gardiens affectés à la surveillance d'un immeuble public, situé juste en face de la caisse, n'ont vu entrer personne dans l'immeuble avant le vol.

Il y a quelques semaines, la Caisse d'économie de l'Université du Québec avait été victime d'un hold-up similaire alors que les bandits avaient réussi à rafler un montant de $30,000.

Les débardeurs défient toujours l'injonction

"Si les employeurs ne respectent pas la convention collective nous n'avons pas plus à la respecter et nous continuerons notre grève."

C'est ce que déclarait ce matin un porte-parole des débardeurs du port de Montréal en affirmant qu'il n'était pas question de respecter l'injonction interlocutoire qui a été prolongée, hier, par le juge Bernard de L. Bourgeois.

L'injonction interlocutoire, émise la semaine dernière à la requéee des armateurs et employeurs maritimes, prenait fin à 16 heures hier, mais elle a été prolongée jusqu'au 26 mai.

Cette injonction intime aux débardeurs de retourner au travail sur-le-champ.

Si on en croit un représentant du syndicat, il n'est pas question de respecter cette injonceion, pas plus qu'on n'a respecté la première.

Les débardeurs, qui avaient débrayé de façon sporadique au cours des dernières semaines, se sont mis en grève mardi dernier, la veille de l'échéance de l'injonction interlocutoire émise par le juge Leblanc.

Le juge Bourgeois a invité les parties à revenir en cour le 25 mai pour l'audition de la requête pour une injonction permanente. Il entendra du même coup les plaintes déposées pour outrage au tribunal par les requérants qui soutiennent que les débardeurs ont transgressé la première ordonnance.

Les débardeurs en sont venus à une entente avec l'Association des employeurs maritimes le 4 avril dernier. L'entente devait être ratifiée le 19 avril. Cette convention collective d'une durée de trois ans laissait croire que la paix industrielle allait régner sur les quais pour cette période mais des difficultés sont survenues dès le début.

Le porte-parole des débardeurs a souligné qu'en l'espace de seulement quelques semaines, le syndicat s'est vu forcé de loger entre 800 et 900 griefs pour des eneorses commises par les employeurs à la convention collective.

Certaines clauses du nouveau contrat se prêteraient à des interprétations différentes et, évidemment, chacune des parties voudrait les interpréter à son avantage.

L'enquête sur le cegep de St-Jérôme

Etudiants et professeurs accueillent fraîchement la nomination de Me Trudel

par Lysiane GAGNON

Le ministre de l'Education, M. François Cloutier, a annoncé hier la nomination d'un "commissaire-enquêteur" qui devra étudier les problèmes relatifs à l'administration et au fonctionnement du cegep de Saint-Jérôme. Il s'agit de Me Louis-Claude Trudel, le même avocat montréalais qui avait été chargé, l'an dernier, de l'enquête sur le cegep de Saint-Laurent.

Me Trudel devra, selon le mandat qui lui a été confié par le ministère, produire un rapport préliminaire d'ici le 30 septembre, et un rapport final avant le 31 décembre 1972.

Rappelons qu'au terme d'une période fort agitée, marquée en particulier par deux longues occupations et la grève générale, les parents, les étudiants, les professeurs et le conseil d'administration avaient fini par s'entendre sur la nécessité de demander au ministère l'institution d'une commission d'enquête sur le fonctionnement interne du collège.

"Tout le monde a tort..."

Interrogé hier soir par LA PRESSE sur la nomination de Me Trudel, un porte-parole étudiant a mis en doute l'utilité de confier cette enquête à une seule personne: "C'est une commission d'enquête que nous demandions, et nous espérions y trouver au moins quelqu'un qui connaissait déjà le climat du collège. Me Trudel produira sans doute le même type de rapport que l'an dernier au sujet du cegep de Saint-Laurent: tout le monde a raison et tout le monde a tort, et c'est un problème de communication... mais qu'est-ce que cela règle?".

Le président du secteur cegep de la Fédération nationale des enseignants (CSN), à laquelle le syndicat des professeurs de Saint-Jérôme est affilié, a renchéri dans la même veine. "A Saint-Laurent, rien n'a changé, affirme M. Christophe Auger. Il y a un nouveau directeur, mais le problème de fond demeure: c'est la centralisation des pouvoirs entre les mains de la direction générale — le même problème qui se retrouve dans tous les collèges...".

Critiques

L'an dernier, Me Trudel s'était attiré de vives critiques de la part des directeurs généraux de cegep aussi bien que des syndicats, pour le rapport qu'il avait produit sur le collège de Saint-Laurent. On lui avait reproché en particulier d'avoir négligé de rencontrer les membres de la direction générale, y compris le directeur général, qui était au centre du conflit et qui devait finalement démissionner sans avoir jamais rencontré l'enquêteur... Me Trudel avait remis son rapport le 30 juin, mais le ministère l'avait jugé tellement succinct et rempli de généralités qu'il avait prolongé son mandat jusqu'à la mi-août. Dans son rapport final, Me Trudel distribuait les responsabilités dans un style nuancé, et faisait appel en substance à la bonne volonté des divers groupes du collège, sans toutefois proposer des amendements à la loi des cegep ni des remèdes précis.

Pour revenir à Saint-Jérôme, plusieurs, parmi les professeurs et les étudiants, craignent que la nomination d'un avocat, comme enquêteur, ne vienne appuyer "l'attitude rigide et légaliste" de l'actuel directeur général du collège, qu'on accuse notamment de se refuser au dialogue avec les professeurs et les étudiants.

Signalons que les principaux points qui ont opposé récemment la direction, d'une part, et les étudiants et les professeurs, d'autre part, au cegep de Saint-Jérôme, sont notamment le congédiement de 12 professeurs (dont l'ensemble du corps professoral des départements de philosophie et d'assistance sociale), et le fait que la direction refusait de reconnaitre les cours donnés au second semestre en assistance sociale. Pour ce qui est des professeurs, il semble possible que quatre ou cinq professeurs de philosophie soient réengagés, mais le directeur des services pédagogiques aurait déclaré hier aux étudiants du département d'assistance sociale que leurs professeurs sont "définitivement congédiés", et ce, principalement parce qu'ils ont réclamé l'autonomie des départements.

Une délégation étudiante doit rencontrer aujourd'hui le directeur des programmes de l'enseignement collégial du ministère, M. A. Arsenault, pour discuter des cours dispensés à titre expérimental en assistance sociale.

Troisième occupation

Jeudi dernier, le cegep de Saint-Jérôme a connu sa troisième occupation, mais cette fois par les professeurs, et dans le cadre des débrayages massifs contre la loi 19 et l'incarcération des leaders syndicaux. La direction a fermé le collège le lendemain ainsi que le samedi, jour prévu pour le rattrapage scolaire.

Pour ce qui est des autres cegeps, qui ont été, comme l'ensemble du secteur de l'enseignement, le théâtre de nombreux débrayages depuis mardi dernier, un porte-parole de la FNEQ signalait hier soir que les derniers "résistants" (ceux du cegep Lionel-Groulx à Sainte-Thérèse) avaient décidé de reprendre le collier pour se conformer au mot d'ordre du Front commun inter-syndical.

COLLÈGE MARIE-VICTORIN
7000, RUE MARIE-VICTORIN, MONTRÉAL 462, QUÉ.
COURS D'ÉTÉ
du 3 juillet au 11 août 1972
ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL
ANGLAIS — LINGUISTIQUE
ARTS PLASTIQUES — LITTÉRATURE
BIOLOGIE — MATHÉMATIQUES
COMPTABILITÉ I — PHILOSOPHIE
COMPTABILITÉ II — PSYCHOLOGIE
HISTOIRE — SCIENCES RELIGIEUSES
POUR LES PROFESSEURS DE FRANÇAIS
SESSION DE PERFECTIONNEMENT: programme-cadre de français de niveau secondaire.
DATE LIMITE DE L'INSCRIPTION: 15 juin 1972
RENSEIGNEMENTS: 325-0150
Service de l'éducation permanente

la presse
L'horaire complet de la semaine, 21 canaux de télévision et 11 postes de radio FM, le samedi dans La Presse.
tele-presse

NOUVEAUX BAS NYLON
É-L-A-S-T-I-Q-U-E-S
Régulièrement $39.95
2 PAIRES — SPÉCIAL $21.50
1 paire pour la toilette
1 paire pour le travail
Vente et location de chaises roulantes — Stationnement gratuit
La plus grande Pharmacie de détail au monde
PHARMACIE MONTRÉAL
916 - 922 est, rue STE-CATHERINE
JEAN-P. DUQUET L.PH
845-7251

MESSIEURS LES ANNONCEURS
veuillez prendre note
DES HEURES DE TOMBÉE
a l'occasion du congé
DE LA FÊTE DE LA REINE
ATTENTION! LA PRESSE PUBLIERA LE LUNDI 22 MAI
ANNONCES RÉGULIÈRES
POUR PARUTION DANS LE JOURNAL DU: — L'ANNONCE DOIT PARVENIR AU PLUS TARD
LUNDI 22 MAI — JEUDI 18 MAI A 12 H.
MARDI 23 MAI — JEUDI 18 MAI A 12 H.
MERCREDI 24 MAI — JEUDI 18 MAI A 22 H.
JEUDI 25 MAI — VENDREDI 19 MAI A 22 H.
POUR LES PETITES ANNONCES
POUR PARUTION DANS LE JOURNAL DU: — L'ANNONCE DOIT PARVENIR AU PLUS TARD
LUNDI 22 ET MARDI 23 MAI — SAMEDI 20 MAI A 12 H.
POUR LES PETITES ANNONCES ENCADREES
LUNDI 22 ET MARDI 23 MAI — VENDREDI 19 MAI A 12 H
PORTEURS ET DEPOSITAIRES VOUS POUVEZ NOUS APPELER LE LUNDI 22 MAI
à 874-6911 de 9 h. a 5 h.
MERCI DE VOTRE COLLABORATION
la presse

SECRETARIAT
reconnu par le Ministère de l'Education
AVIS
Inscriptions pour Septembre 1972
- STENO-DACTYLOS
- SECRETAIRES
Options de perfectionnement :
- Dactylo — Comptabilité — Administration
- Français — Anglais — Personnalité
- Sténo — Dicta — Droit
Cours SPECIAUX D'ETE 30% réduction.
STAGES
ASSISTANCE PLACEMENT
RECYCLAGE
Matériel et Laboratoire IBM
Services de Laboratoire post-scolaires gratuits.
CARRIERES & PROFILS
Place Bonaventure
etage F 875-6870
(Métro)

DÉBUTANT AUJOURD'HUI
ET POUR 4 JOURS SEULEMENT
AU REINE ELIZABETH
(GALERIE 2)
EXPOSITION ET VENTE
DE 200 PEINTURES À L'HUILE ORIGINALES
présentées par:
50 Artistes Canadiens et Européens
—4e exposition de ce groupe à Montréal
—Vaste choix de sujets classiques, modernes et abstraits
—Encadrements tout style en bois sculpté
—Prix incomparables
—Entrée libre. Catalogue gratuit.
Ouvert sans interruption de midi à 10 h. p.m.
Le jeu. 18; ven. 19; sam. 20 et dim. 21 mai 1972

PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITE

La crise au Québec est grave mais moins qu'en octobre '70

—Pierre Elliott Trudeau

Le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, accordait ces jours derniers à un journaliste du "Toronto Star", M. Jack Cahill, une interview au cours de laquelle il exprimait pour la première fois ses vues sur la crise actuelle au Québec et ses répercussions politiques possibles au niveau fédéral, dans l'éventualité du déclenchement d'élections générales.

Voici notre traduction des principaux extraits de cette interview, dont le texte a été remis aux membres de la Tribune de la presse parlementaire, à Ottawa, par le bureau du premier ministre.

Q: Vous avez fait allusion à la "loi et à l'ordre", de même qu'aux traditions caractéristiques du Canada dans ce domaine. D'après ce que je peux lire dans les journaux, ces jours-ci le Québec n'est pas plus favorisé qu'il ne faut sous ce rapport. Je ne suis pas allé au Québec ces dernières semaines, mais une sorte de "semi-révolution" (le mot est peut-être trop fort) semble s'y développer. De toute façon, les troubles au Québec sont sérieux. Au cours des années '50, vous avez été un dirigeant du mouvement syndical au Québec, un militant du syndicalisme québécois dans des circonstances à peu près semblables à celles d'aujourd'hui. Je me demande si vous croyez maintenant que le mouvement syndical "déraille", qu'il échappe à tout contrôle. En somme, quelle est votre opinion sur la situation au Québec, cette semaine?

R: Eh bien! Je peux peut-être aborder le sujet en disant que je suis assez intéressé de vous entendre utiliser le mot "semi-révolution", bien que vous disiez qu'il puisse être exagéré. J'ai lu dans un journal de Toronto une lettre d'un éminent député néo-démocrate qui parlait des terribles forces au travail là-bas. Je constate que ce langage est employé par des gens qui, il y a un an et demi, n'étaient pas prêts à souscrire à la théorie de l'insurrection appréhendée et qui maintenant, alors que le gouvernement fédéral n'y est pas impliqué, voient les pires choses, y compris l'anarchie et la semi-révolution. En conséquence, je crois que les gens doivent être conséquents dans leurs façons de voir. Très franchement, je suis d'avis que le Québec affronte des troubles ouvriers sérieux, mais que la situation n'est pas aussi grave que ce qui éclata en octobre '70.

La preuve de cela, à mon avis, réside dans le fait que le gouvernement provincial ou que l'administration de Montréal n'ont pas demandé l'aide effective du gouvernement fédéral.

L'armée au Québec?

Q.: Interviendriez-vous? Je comprends que vous devez intervenir si le gouvernement provincial demande l'envoi de troupes. Vous devez les envoyer, n'est-ce pas ainsi que les choses se passent?

R: En vertu de la loi, si le Procureur général de la province requiert l'envoi de troupes pour aider le pouvoir civil, oui, notre seul choix est de les envoyer. Mais, je le répète, nous sommes loin de cet état de choses. Des députés NPD éminents parlent maintenant de la situation anarchique quasi désastreuse au Québec, situation qu'ils n'étaient pas prêts à admettre il y a un an et demi lorsqu'elle était beaucoup plus dangereuse.

Mais pour revenir à votre question au sujet du mouvement syndical. Oui, au début et au milieu des années '50, je militais activement au sein de certains mouvements syndicaux. Je ne crois pas que les circonstances sont ou étaient du tout les mêmes. Pendant cette période, il n'y eut certes pas de grève générale dans la province. Il s'agissait d'appuyer un mouvement syndical qui luttait pour son existence. A mon avis, ce qui se produit maintenant, c'est qu'un certain nombre de leaders syndicaux — qui ne s'en cachent nullement — ne combattent pas vraiment pour la reconnaissance syndicale, mais pour le renversement des structures sociales. Ils veulent liquider ce qu'ils appellent une société capitaliste et coloniale. Dans la plupart des cas; ils veulent joindre leurs forces à celles du séparatisme en vue de détruire le pays dans lequel nous vivons.

Cela n'a rien à voir avec le genre de combat que nous avons dû mener à la fin des années '40 et au cours des années '50, lorsque le problème consistait à s'assurer que les lois de la province et du gouvernement au pouvoir reconnaîtraient le droit des syndicats à l'existence et à la négociation collective.

Les syndicats et la loi

Q: Quelle réponse peut-on formuler maintenant au Québec? Que peut-on faire dans une situation comme celle-là? Quelque chose a été fait; quelques hommes ont été condamnés à la prison pour outrage au tribunal.

R: Je n'aimerais pas exprimer un jugement sur la loi provinciale et sur la conduite du gouvernement provincial. Je pense qu'il traverse une période très difficile. Je ne voudrais formuler non plus de jugement sur les décisions des tribunaux. Ils appliquent la loi qui leur a été donnée par la Législature.

Je ne suis pas du tout de l'avis de ces politiciens fédéraux qui profitent de cette période particulièrement difficile pour jeter de l'huile sur le feu au Québec et je crois qu'il est inopportun de critiquer les tribunaux et les gouvernements, à moins que l'on assortisse cette critique d'un appel très fort à l'adresse des syndicats afin qu'ils obéissent à la loi du pays.

Q: S'agit-il des syndicats ou des leaders syndicaux? Croyez-vous que les chefs syndicaux ont l'appui qu'ils prétendent avoir?

R: Votre estimation vaut la mienne. Je pense que les événements qui ont conduit à la tentative de grève générale et que ceux des derniers jours indiquent que le peuple n'est pas prêt à suivre massivement ceux qui tentent de renverser toute la structure de la société. Et il n'est pas douteux, je le répète, que plusieurs leaders syndicaux expriment très clairement leur désir de renverser l'ordre social.

En conséquence, vous avez raison, il s'agit plus des dirigeants syndicaux que de la population du Québec et c'est pourquoi, je le répète, je suis moins inquiet au sujet de la situation que certaines gens de Toronto.

Voyez la différence. Ce que les travailleurs demandent maintenant — je ne parle pas des chefs qui veulent renverser la société — ce qui est à l'origine de la grève, c'est la négociation en vue d'obtenir des augmentations de salaires au sein de la fonction publique, de la part du gouvernement provincial. Cela peut provoquer des désordres. Il y a certes lieu d'être anxieux lorsque des droits ou des avantages acquis par des lois antérieures sont annulés par des lois successives. Mais la cause des désordres actuels, dans la mesure où ils se sont étendus à la province entière, est d'ordre syndical, ce sont des difficultés syndicales alors que la cause des désordres d'octobre '70 ne se trouvait pas dans des choses qui pouvaient être résolues en augmentant le salaire minimum ou en signant un contrat.

Les désordres d'octobre 1970 furent causés par des gens qui dirent: "Nous voulons que l'Etat capitule et remette l'autorité entre nos mains". Ce n'est pas ce que les travailleurs syndiqués disent au Québec, bien que quelques-uns de leurs dirigeants puissent le dire.

Le gouvernement...

Q: J'en conclus que vous n'avez pas l'intention d'intervenir au Québec. Vous ne le feriez d'aucune façon à moins d'en être prié par le gouvernement provincial et il ne l'a pas fait.

R: C'est exact et c'est pourquoi je veux éviter de juger la conduite du gouvernement et des tribunaux. C'est une situation difficile, je pense. C'est pourquoi j'ai même évité de me quereller avec M. Bourassa et M. Castonguay à propos de cet imbroglio relatif aux allocations familiales.

Je ne crois pas que ce soit le moment, comme certains ministres l'ont fait, de démissionner du cabinet Bourassa et de l'affaiblir, et je ne crois pas qu'il soit opportun pour le gouvernement fédéral de les chicaner sur certaines choses qu'ils ont dites sur le gouvernement fédéral, choses que je crois fausses et offensantes. Je pense que le gouvernement du Québec a besoin de toute sa force et de toutes ses facultés pour ramener la situation au calme.

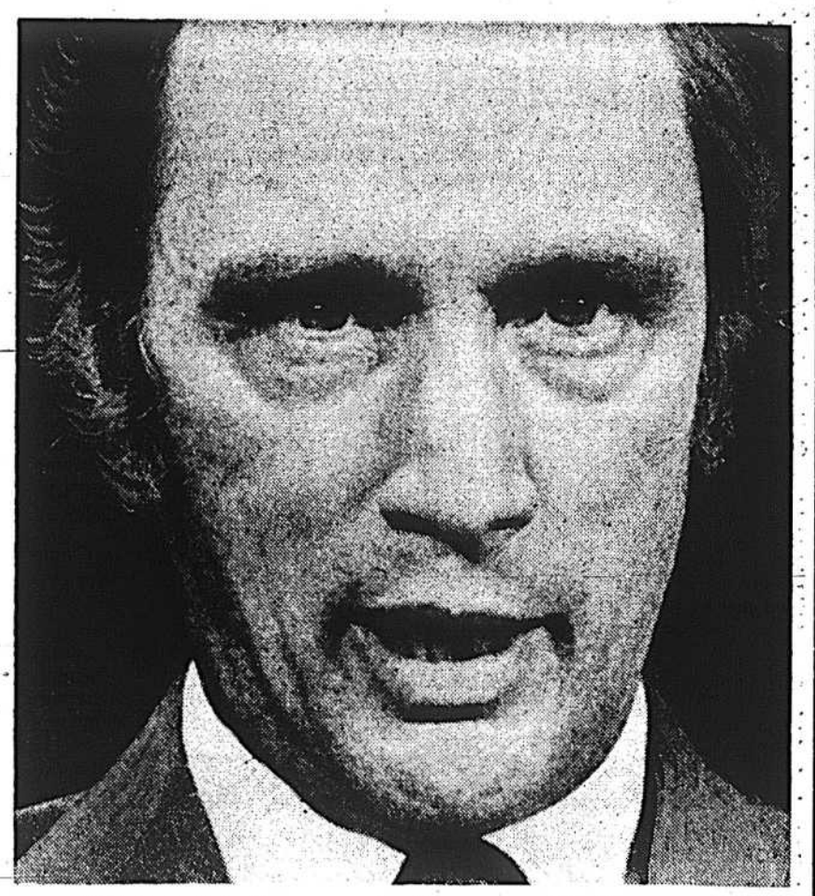

"J'ai évité de me quereller avec M. Bourassa et M. Castonguay..."

Q: Donnez-vous par ces mots votre appui moral au gouvernement du Québec? Avez-vous été en rapport avec Bourassa?

R: Non, je n'ai pas eu de contacts avec Bourassa derrière la scène. Je sais qu'il existe des communications entre d'éminents Québécois à Ottawa et d'éminents Québécois dans la province, mais je n'ai pas été impliqué dans ces rapports pour la raison que je vous ai dite. Je crois qu'ils éprouvent de réelles difficultés politiques et que les solutions seront politiques au niveau du gouvernement provincial.

Et les élections

Q: Je ne voudrais pas poser des questions sans objet au sujet de la date des élections, mais je me suis demandé quel serait l'effet du déclenchement d'une élection si le problème du Québec se prolongeait pendant des mois. Je m'interroge sur l'effet d'une élection alors que le Québec est dans un tel état d'agitation?

R: C'est difficile à dire, mais j'estime que la cause du fédéralisme et, il faut l'espérer, celle de notre gouvernement serait plutôt servie si l'on tenait ce genre d'élection, parce qu'à mon avis la population du Québec désire avoir l'assurance qu'il existe un gouvernement fort quelque part. Et si nous faisons campagne au Québec en disant: "Vous pouvez avoir des difficultés localement, mais ne vous en faites pas pour cela, le pays est entre bonnes et fortes mains. Votez pour nous". Je pense que cela ne serait pas désavantageux pour nous.

Q: Je suis porté à vous donner raison. Cela pourrait être une bonne initiative politique, et même pas seulement une initiative politique mais une décison d'homme d'Etat d'une certaine manière.

R: Je ne voudrais pas que l'on interprète mes paroles d'une façon ou de l'autre. Je ne fais qu'essayer de répondre à votre question. Est-ce que cela empêche la tenue d'une élection? Je ne pense pas que l'on pourrait avoir une élection si la loi martiale ou la loi des mesures de guerre étaient en vigueur, mais telle n'est pas l'hypothèse envisagée.

école d'été LPS®

COURS DE CONVERSATION ANGLAISE

Programmes pour tous niveaux (débutants, intermédiaires, avancés)
Cours intensifs ou semi-intensifs — matin, après-midi, soir.

ADOLESCENTS — ADULTES
LPS® PEUT VOUS AIDER

Profitez de nos tarifs spéciaux d'été. Renseignez-vous dès aujourd'hui. Téléphonez, écrivez ou présentez-vous à:

LPS — Montréal, 878-2821, étage F
PLACE BONAVENTURE

LPS — Québec, 529-0331, 4ème étage
500 EST GRANDE ALLÉE

Institutions reconnues par le Ministère de l'Éducation

48 p.c. des électeurs prévoient une victoire des libéraux

Effectué par l'Institut canadien d'opinion publique
(Tous droits réservés)

Invités à faire abstraction de leurs convictions politiques et à formuler leurs pronostics quant aux résultats des prochaines élections fédérales, près de la moitié des électeurs (48%) prévoient une victoire libérale.

Cela constitue une forte diminution par rapport à la proportion de six sur dix (59%) qui entrevoyaient une issue identique à la veille des dernières élections générales en 1968. Toutefois, les libéraux conservent une avance confortable sur les autres partis.

Près de trois électeurs sur dix prévoient une victoire des conservateurs (27%), alors qu'ils étaient 19% à penser ainsi en 1968.

Ce n'est que dans les provinces maritimes qu'un plus fort pourcentage d'électeurs estiment que les conservateurs remporteront la consultation populaire.

Au Québec, la majorité des électeurs (52%) escomptent une victoire libérale, alors que plus de trois fois moins (15%) s'attendent à une victoire des conservateurs.

En Ontario, les proportions se rétrécissent et l'on retrouve 50% en faveur des libéraux et 30% en faveur des conservateurs. Dans l'Ouest, les marges se rétrécissent encore davantage, puisque 45% des électeurs prévoient une victoire libérale, et 30% une victoire conservatrice.

Une comparaison des attitudes entre 1968 et aujourd'hui sur cette question indique une augmentation marquée du nombre des indécis.

Dans le Québec, on croit plus volontiers que la victoire libérale sera grande. En Ontario et dans l'Ouest, cette conviction est moins partagée, alors qu'à l'échelle nationale, elle est légèrement moins partagée qu'auparavant.

SONDAGE GALLUP

Tous droits réservés

La question posée était la suivante :

"Faisant abstraction de vos opinions politiques, quel parti, pensez-vous, remportera les prochaines élections fédérales ?

Et à ceux qui ont répondu à cette première question, on a posé cette autre :

Pensez-vous que ce parti obtiendra une forte majorité, une majorité moyenne, ou une petite majorité ?

	Lib.	Cons.	NPD	Autres	Ne sait pas
Juin 1968 (juste avant les élections)	59%	19%	1%	1%	20%
Mai 1971	54	15	5	2	24
Aujourd'hui	48	27	3	1	21

	Lib.	Cons.	NPD	Autres	Ne sait pas
Maritimes	36	44	2	—	18
Québec	52	15	3	1	29
Ontario	50	30	2	—	18
Ouest	45	30	6	1	18

	Les libéraux gagneront avec une			
	Majorité forte	Majorité moyenne	Majorité faible	Ne sait pas
CANADA				
Juin 1968 (juste avant les élections)	13%	42%	40%	5%
Aujourd'hui	11	36	38	15
QUEBEC				
Juin 1968	15	46	34	5
Aujourd'hui	23	43	21	14
ONTARIO				
Juin 1968	17	36	42	5
Aujourd'hui	9	35	39	17
OUEST				
Juin 1968	7	48	41	4
Aujourd'hui	—	29	54	17

Jusqu'à 60% de rabais

SUR PRIX DE VENTE SUGGÉRÉS PAR LE FABRICANT

CENTRE D'ÉCLAIRAGE LITEMOR

à un endroit seulement

6346 Plaza Saint-Hubert

EN FACE DU SAINT-HUBERT BAR B.Q.

CENTRE D'ESCOMPTE

LAMPES de TABLE $4 à $29
Autres modèles à prix variés
LUSTRES $19 et plus
PLAQUES murales $2 à $14
ABAT-JOUR $1 à $9
AMPOULES canadiennes 25, 40, 60 et 100 watts 2 pour 39¢

MARCHANDISE DE QUALITÉ AU GOÛT DU JOUR
Payer comptant et emporter, ventes finales
RÉPARATIONS DE LAMPES ET LUSTRES
NOUS PAYONS VOS FRAIS DE STATIONNEMENT SUR TERRAIN PRÈS DE NOTRE MAGASIN
Tél.: 276-3665

N'achetez pas sans consulter
LE ROI DES PISCINES

Olympia INC.

BONS PRODUITS — BONS PRIX
BON SERVICE
PISCINES OLYMPIA INC.
2245 des Laurentides
Vimont, Laval Tél.: 381-8398

dès la première année
7%
d'intérêt
obligations d'épargne du Québec

La météo

Un soleil radieux toute la journée

Alcide n'avait pas tellement tort, il y a deux jours, de nous promettre une surprise pour aujourd'hui. Eh bien, la surprise, c'est le beau temps qui va s'installer. Il y aura du soleil toute la journée dans la plupart des régions du Québec.

Il va sans dire que la région métropolitaine compte parmi les régions choyées et qu'elle baignera dans un soleil radieux jusqu'au crépuscule. Ce matin, la brume recouvrait les terres voisines des cours d'eau. Elle a bien vite été découpée puis pulvérisée par les rayons du soleil.

Ce qu'il y a d'encourageant dans tout cela, c'est qu'on prévoit que le beau temps s'étendra demain à tout le Québec. Il est temps. Après tout, le printemps est commencé depuis belle lurette et n'a pas encore trouvé l'occasion d'étaler ses charmes de façon convaincante.

La température devrait s'élever jusqu'à 75 degrés au cours de la journée d'aujourd'hui. Si elle se maintient à ce niveau pendant quelques jours, il est certain que la fin de semaine qui approche sera des plus agréables, à condition bien sûr que le soleil soit de la partie.

A Montréal

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Maximum: 70 à 75 • Minimum: 50	Maximum — Minimum —
Généralement ensoleillé	Généralement ensoleillé

Au Québec

RÉGIONS			AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	45°	75°	Génér. ensoleillé	Ensoleillé
Mauricie	45°	75°	Averses en soirée	Ensoleillé
Laurentides	50°	70°	Génér. ensoleillé	Ensoleillé
Lac-Saint-Jean	45°	70°	Nuages et averses	Plus frais
Outaouais	50°	70°	Génér. ensoleillé	Ensoleillé
Cantons de l'Est	45°	75°	Génér. ensoleillé	Ensoleillé
Québec	50°	70°	Génér. ensoleillé	Ensoleillé
Rimouski	40°	55°	Génér. nuageux	Ensoleillé
Baie Comeau	40°	50°	Averses	Ensoleillé
Gaspésie	40°	50°	Averses en soirée	Ensoleillé

Au Canada

	Aujourd'hui		Min.	Max.
Colombie-Britannique	Généralement ensoleillé	Vancouver	47	55
Alberta	Nuages et averses	Edmonton	35	57
Saskatchewan	Périodes nuageuses	Régina	52	39
Manitoba	Généralement ensoleillé	Winnipeg	56	78
Ontario	Ensoleillé	Toronto	55	67
Nouveau-Brunswick	Possibilité d'averses	Saint-Jean	50	66
Nouvelle-Ecosse	Périodes ensoleillées	Halifax	48	51
Ile-du-Prince-Edouard	Quelques averses	Charlottetown	48	—
Terre-Neuve	Nuages et averses	Saint-Jean	44	63

Si vous partez

Aux Etats-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
New York	52	64	Chicago	52	79	New Orleans	61	84
Washington	54	76	San Francisco	51	61	Miami	75	87
Boston	52	63	Los Angeles	59	69			

(Ces chiffres indiquent le maximum enregistré hier et le minimum la nuit dernière)

Vers les capitales

Paris	45	53	Moscou	52	66	Hong Kong	—	72
Londres	41	55	Stockholm	36	59	Lisbonne	—	63
Rome	45	66	Tokyo	57	73	Sydney	—	—
Berlin	48	53	Athènes	—	73	Tunis	—	66
Amsterdam	39	50	Casablanca	—	63	Vienne	—	66
Bruxelles	44	59	Genève	—	52	Varsovie	—	72
Madrid	39	56	Le Caire	—	—			

Vers les plages

Acapulco	79	90	Bermudes	67	74	Nassau	71	88
Mexico	59	34	Barbade	75	86	Rio de Janeiro	72	—

L'ASSAILLANT

SUITE DE LA PAGE A 1

Tudor à toit rigide et de couleur bleue, on note entre autres de la documentation "publicitaire" utilisée par le sénateur McGovern dans sa campagne.

"En partant de cette découverte, nous enquêtons sur la possiblité que Bremer ait pu suivre McGovern à la trace."

Par ailleurs, l'agence UPI révèle aujourd'hui qu'au cours d'un appel téléphonique au quotidien "News American", de Baltimore, un inconnu aurait déclaré que deux membres du "Klu Klux Klan", armés l'un d'un revolver de calibre .45 et l'autre d'un fusil de calibre .30 étaient actuellement en route pour Baltimore avec mission de "descendre" l'assaillant de Wallace.

Toujours selon l'informateur anonyme, ces deux hommes tenteraient de forcer l'entrée de la prison où Bremer est détenu, en se servant d'un policier comme otage.

La cellule où est actuellement séquestré Bremer mesure 8 pieds par 10 pieds et est soigneusement gardée par quatre agents du FBI et un "US Marshal". Deux autres agents du Bureau fédéral d'enquête surveillent également l'entrée principale de l'institution pénale, un immeuble en brique de trois étages.

ANNONCE

SUITE DE LA PAGE A 1

texte intégral de l'entrevue exclusive avant même que le Toronto Star n'arrive à Ottawa. C'est une pratique tout à fait inhabituelle de nature évidemment à mettre la puce à l'oreille des journalistes.

Parmi les autres indices d'élections prochaines, il y a le fait que le parti libéral a ouvert au début de la semaine un nouveau bureau d'information dans le centre-ville d'Ottawa; il y a également le fait qu'on a distribué à tous les députés libéraux un manuel d'information sur les élections.

On sait aussi qu'on a devancé d'une journée la publication du rapport Le Dain sur le cannabis, alors que depuis le début de la semaine les Communes ont siégé à toute vapeur, notamment pour adopter le projet de loi en vue d'une hausse de pension des vieux et des anciens combattants.

Au cours des dernières semaines, il y a eu l'annonce d'une politique longtemps attendue sur les investissements étrangers, il y a eu aussi un budget de M. Turner qui ne manquait pas d'attrait électoral.

Au moins un volume traitant de M. Trudeau et de ses déclarations depuis 1968 a été publié.

Bref, des élections générales seraient déclenchées aujourd'hui ou demain que personne ne serait surpris à Ottawa.

DEMARCHES

SUITE DE LA PAGE A 1

cession la plus importante a été un appel invitant tous les grévistes des secteurs public et privé à retourner au travail.

A cette concession, le Front commun a assorti toutefois deux conditions précises en vue de permettre la reprise des négociations rompues le 20 avril.

Les dirigeants syndicaux ont exigé d'abord la présence de leurs chefs à la table des négociations sans parler toutefois de remise en liberté définitive.

Ils ont demandé ensuite au gouvernement de formuler de nouvelles propositions comportant des offres plus alléchantes que celles faites à l'occasion de la "nuit du Château Frontenac" lorsque les négociations furent rompues.

Si cette dernière condition n'est pas respectée, d'après M. Fernand Daoust, secrétaire de la FTQ, la bataille reprendra de plus belle. Il ne s'agit pas d'une capitulation, a expliqué M. Daoust. Il s'agit d'une trêve.

L'attitude du gouvernement

Du côté du gouvernement, aucune concession n'a été faite mais le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer et le premier ministre Robert Bourassa, ont évoqué une série de compromis qu'ils sont disposés à examiner en vue d'en arriver à "une solution négociée" avec les syndicats.

Ces compromis sont les suivants:

- permettre la remise en liberté provisoire des trois chefs si ceux-ci en formulent la demande en se prévalant des dispositions de la Loi de probation et des établissements de détention;
- amender, si nécessaire, la loi 19 en vue de prolonger la période de négociations avant qu'un décret n'entre en vigueur;
- présenter une contre-proposition aux syndicats si ceux-ci en formulent une.

Entretien téléphonique

C'est le ministre du Travail et nouveau ministre de la Fonction publique, M. Jean Cournoyer, qui a amorcé, mardi soir, les démarches en vue de rapprocher les deux parties.

Au cours de la soirée, M. Cournoyer a communiqué par téléphone avec le président de la Fédération des Travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, à la prison d'Orsainville.

C'est à 14 h., hier, que l'on devait finalement connaître les suites de cette conversation téléphonique alors que le secrétaire de la FTQ annonçait le retour au travail des syndiqués.

Au même moment, M. Cournoyer recevait un télégramme du Front commun demandant une rencontre dans les plus brefs délais et annonçant le retour au travail des syndiqués.

A 17 h., M. Cournoyer répondait à ce télégramme en se disant prêt à négocier à n'importe quel moment.

Le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, terminait, de son côté, des entretiens avec les avocats du Front commun, tandis que le leader du Parti québécois, M. Robert Burns, revenait de la prison d'Orsainville où il s'était entretenu avec les trois chefs, des amis personnels.

Au niveau des partis politiques, c'est aujourd'hui que le Parti québécois doit entreprendre un débat sur une motion de censure exigeant la démission du gouvernement Bourassa qui, selon lui, aurait failli à la tâche durant le conflit.

Du côté d'Unité-Québec, M. Gabriel Loubier a formulé six recommandations visant à faire disparaître le climat de guérilla et d'incertitude dramatique qui prévaut au Québec.

La plus importante de ses recommandations porte sur la nécessité pour le gouvernement de réviser ses offres salariales.

M. Loubier invite également les deux parties à prouver leur bonne foi en acceptant un moratoire de deux mois suspendant ainsi les possibilités de décret et de grèves.

Cependant, ces deux recommandations arrivent un peu tard.

M. Bourassa a en effet fait savoir, dès hier après-midi, que le gouvernement acceptera de faire une contre-proposition aux syndicats en autant que ceux-ci présenteront une contre-proposition sur les dernières offres du gouvernement.

M. Cournoyer a refusé, de son côté, de donner des détails sur les nouvelles offres que le gouvernement est disposé à faire mais il a parlé de "changement d'attitude sur des points majeurs du dossier".

Quant à la loi 19 qui prévoit l'entrée en vigueur d'un décret gouvernemental le 1er juin si aucune entente n'intervient d'ici le 1er juin, M. Cournoyer a dit qu'il sera également disposé à le faire amender pour permettre d'en arriver à une solution négociée.

"Si la date du 1er juin me fatigue, a dit M. Cournoyer, je suis prêt à la faire changer avec un amendement à la loi."

Le chef du gouvernement québécois s'est enfin réjoui du dénouement spectaculaire d'hier et il a accueilli avec mauvaise grâce une déclaration de M. Pierre Elliott Trudeau accusant son gouvernement de faiblesse.

"Si M. Trudeau a dit ça, ce que je ne crois pas, a dit M. Bourassa, cela m'étonne. Il a l'habitude de faire preuve de plus de jugement et de sang-froid."

Stanfield réduirait les impôts

TORONTO (PC) — Si le parti progressiste-conservateur est porté au pouvoir cette année, le gouvernement qu'il dirigera à Ottawa réduira les impôts pour 1972, à titre de mesure provisoire visant à mettre sur pied le nouveau régime fiscal que propose ce parti et qui pourrait entrer en vigueur le 1er janvier 1973.

C'est ce qu'a déclaré aujourd'hui M. Robert Stanfield dans un discours qu'il a prononcé devant le club des hommes d'affaires progessistes-conservateurs, à Toronto. Il a soutenu que les mesures proposées par son parti élimineraient l'intérêt qu'a le gouvernement libéral à maintenir l'inflation.

Le chef progressiste-conservateur a soutenu que l'inflation apporte plus d'argent au fisc sans toutefois augmenter le revenu disponible des contribuables.

M. Stanfield propose que le revenu, aux fins de l'impôt, soit calculé sur le dollar constant et indexé au niveau des prix à la consommation. Alors, a-t-il déclaré, la hausse de l'impôt ne se produirait qu'avec l'augmentation du revenu disponible.

L'opposition au rapport LeDain vient surtout du monde politique

d'après la Presse Canadienne

Hors du Québec, les recommandations de la commission LeDain ont trouvé des partisans dans les milieux religieux et médicaux, mais il en va tout autrement dans le monde politique.

Tandis que le ministre fédéral de la Santé, M. John Munro, se refusait à toute déclaration, se bornant à indiquer qu'il n'avait pas eu le temps d'étudier le rapport, l'opposition progressiste-conservatrice à la Chambre des Communes exprimait nettement sa désapprobation du rapport quant au fond. Son spécialiste en matière judiciaire, M. Eldon Woollams, soulignait notamment son opposition à la législation de la marijuana.

Bennett : "Non, non et non"

Sur le plan provincial, le premier ministre de la Colombie-Britannique n'a pas tardé à se prononcer : "Je suis opposé à toute législation de ces drogues, point final, double point final, triple point final !", a lancé M. W. A. Bennett (créditiste).

En Ontario, le premier ministre Davis (conservateur) a tout simplement annoncé la constitution d'un comité qui fera des recommandations.

A Terre-Neuve, le ministre de la Justice est loin d'être satisfait de la

COMMISSION

SUITE DE LA PAGE A 1

Mme Marie-Andrée Bertrand, ont vu une contradiction dans cette position. Mme Bertrand estime, pour sa part, que cette attitude est dommageable parce que des gens — particulièrement chez les jeunes — vont s'engager davantage dans le commerce illicite.

La majorité des commissaires ont fait valoir que sous un régime de réglementation et de licences, l'approvisionnement serait presque libre. "Si on autorisait la vente du cannabis aux adultes, disent-ils, il deviendrait plus facile pour les mineurs de s'en procurer. C'est ce que nous enseigne le cas de l'alcool.

"Ce serait aussi donner l'impression que le cannabis est à peu près inoffensif. Nous ne sommes pas fondés, non plus à croire qu'il serait possible de contrôler efficacement la puissance du cannabis et d'encourager un usage modéré par un régime de règlementation et de licences".

Prison ou amende

La commission préconise que la peine maximale pour trafic ou possession en vue du trafic soit fixée à cinq ans sur acte d'accusation et à 18 mois sur déclaration sommaire de culpabilité. Dans chaque cas, une amende pourrait tenir lieu d'emprisonnement.

En ce qui concerne une accusation en vue du trafic, il suffirait que l'accusé suscite un doute raisonnable quant à son intention de trafiquer. On n'exigerait pas de lui supériorité de preuve ou appréciation des probabilités.

Dans la définition du terme trafic, on exclurait les cas où un usager donnerait, sans contrepartie, une quantité de cannabis susceptible d'être consommée normalement en une fois.

La commission Le Dain suggère enfin que la police devrait être habilitée à saisir et à confisquer le cannabis (préparations et plantes) où qu'il se trouve, sauf autorisation expresse de la possession et de la culture à des fins scientifiques ou autres.

Une politique réaliste

Quoi qu'il en soit, les membres de la commission sont tous conscients que leur rapport ne marque pas la fin des discussions sur l'usage du cannabis, ni même de l'évolution de la société compte tenu des progrès de plus en plus rapides dans le domaine de la recherche.

Si les recommandations de la commission devenaient la politique gouvernementale, M. Le Dain estime que le Canada aurait alors l'une des politiques les plus réalistes en Occident. Il a préféré l'épithète "réaliste" à celui de "libéral" comme le suggérait la question d'un journaliste.

législation de la marijuana et du haschisch, estimant que les trafiquants ne sont pas suffisamment punis.

Des "pour"

Le Dr Tom Porter, de Toronto, a rappelé que l'an dernier l'Association médicale de l'Ontario avait recommandé la légalisation de la possession du cannabis; ce qui inquiète le plus l'Association, c'est le problème des trafiquants.

Cette légalisation serait une bonne chose, a déclaré M. Paul Johnston, directeur d'un mouvement de jeunesse ayant pour but de renseigner sur l'al-

UN RETOUR

SUITE DE LA PAGE A 1

chantiers où les entrepreneurs préfèrent attendre à demain pour reprendre les travaux.

Environ 3,500 travailleurs de la construction avaient par ailleurs voté, hier, en faveur d'un retour au travail dans une proportion de 95 p. cent.

Des porte-parole de la FTQ et de la CSN ont indiqué que le retour au travail s'est également effectué normalement dans toutes les parties de la province et notamment à Hull où les syndiqués de la construction avaient fermé de nombreuses entreprises, dont les bureaux de l'Hydro-Québec.

A Sorel, Sherbrooke, Thetford Mines et St-Jérôme, principaux points chauds de la crise, la situation est complètement rétablie dans tous les secteurs.

A l'hôpital Hôtel-Dieu de St-Jérôme, tous les services qui avaient été affectés par un débrayage continu depuis jeudi dernier, fonctionnent maintenant normalement, mais l'hôpital ne pourra reprendre complètement toutes ses activités avant mardi prochain.

Une exception à Albert-Prévost

La situation est rétablie dans tous les hôpitaux de la province à l'exception de l'Institut Albert-Prévost où seulement six médecins étaient en poste ce matin. Les médecins de cette institution ont demandé, hier, la démission du directeur général, M. Jean-Louis Bourret "à cause du nombre alarmant d'incidents à visée répressive" qui se sont produits à l'Institut à la suite du débrayage du personnel.

Un porte-parole a indiqué aujourd'hui que le conseil d'administration tentera d'élaborer une solution dans les plus brefs délais et l'on s'attendaient à ce que d'autres médecins reviennent au travail avant la fin de la journée.

Deux grèves légales

Alors que tous les employés des secteurs public et parapublic sont retournés au travail, deux grèves, celles-là légales, continuent d'affecter la ville de Montréal et le port de Trois-Rivières. Les 8,000 cols bleus de Montréal n'ont pas repris le travail, même si un rapprochement semble imminent, tandis que les employés de bureau des ports de Montréal et de Québec sont toujours en conflit avec leurs employeurs.

Le calme est revenu dans toutes les parties de la province et le retour au travail n'a provoqué aucun incident, selon les informations données par les autorités policières.

Le cardinal Léger reçu par le pape

CITE DU VATICAN (AFP) — L'ancien archevêque de Montréal, le cardinal Paul-Emile Léger, a été reçu par le pape Paul VI en audience privée, aujourd'hui. Parti de Montréal jeudi dernier, le cardinal-missionnaire retourne à Yaoundé, au Cameroun, après ce court arrêt dans la Ville éternelle.

cool et les stupéfiants; mais cela arrive un peu tard, dit-il, car les tribunaux sont moins sévères pour les personnes arrêtées pour possession de cannabis.

Pour le chef adjoint de la police de Toronto, M. Jack Ackroyd, si la possession de cannabis devient légale, il y aura augmentation des accidents de la circulation, et probablement de la criminalité.

Il s'est toujours opposé à des sentences sévères pour un premier délit, mais à son avis la recommandation de la commission LeDain ne règle pas le problème.

Des "contre"

Un expert, le Dr Lionel Solorsh, considère que le rapport LeDain n'est qu'un document politique qui a coûté des millions de dollars: "Le rapport permet au gouvernement de faire ce qu'il veut et il s'est arrangé pour plaire à le plus de monde possible. En réalité, il fait l'affaire du crime organisé; si au moins le rapport avait insisté sur le besoin de contrôler la qualité des stupéfiants".

Un gouvernement qui appliquerait la recommandation LeDain commettrait un suicide social et politique, a déclaré M. Ronald Summers, fondateur d'un groupe d'adversaires de la légalisation de la marijuana.

Aux Nations unies, un comité vient de recommander l'imposition de peines très sévères aux trafiquants de drogues, déplorant en même temps une propagande qui veut faire croire que le cannabis n'est pas dangereux.

Or, à Vancouver, le Dr A. Marcus, président d'une fondation s'occupant des drogues, est d'avis que la recommandation LeDain, si elle était appliquée, ferait tomber les recherches sur les effets de la marijuana et du haschisch.

Par contre, le chef d'un autre groupe de ce genre, M. Doublas Denholm, est d'avis que la recommandation du rapport LeDain va attirer davantage l'attention sur le problème du commerce des drogues.

A l'Association médicale de la Colombie-Britannique, on reproche à la commission Le Dain de parler de traitements pour les drogués sans parler de diagnostic, et de ne trouver au cannabis aucun effet dangereux, mais sans indiquer ses sources d'information.

Choquette n'a pas reçu de demande de libération

Pour mettre un terme à certaines rumeurs qui laissaient prévoir la libération des trois chefs syndicaux, au cours de la nuit dernière, le ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, a précisé que les trois hommes ne pourraient quitter la prison d'Orsainville avant aujourd'hui, le ministère n'ayant reçu aucune demande de libération provisoire. Il reste clairement entendu, dans la pensée du ministre, qu'avant de parler de libération, il faut qu'il y ait demande. Car tout élargissement provisoire, les chefs syndicaux se refusant à faire appel mais ne sollicitant qu'une "absence temporaire" en vertu de l'article 20 de la loi de la probation, doit être étudié par les services du ministère conformément à la loi, à la réglementation et à la politique applicable par le ministère de la Justice en semblable matière.

Quant aux entretiens du ministre avec les avocats des chefs syndicaux, ils ont constitué en un vaste tour d'horizon sur l'ensemble des problèmes juridiques découlant des différentes contestations, notamment le statut des personnes incarcérées.

Décorez en beauté avec Moore

Chaque coup de pinceau ou de rouleau révèle la beauté des couleurs Moore. Là où vous verrez cette enseigne, vous trouverez plus de 1500 couleurs Moor-O-Matic dans le fini qui convient à vos besoins. Regal Wall Satin, Satin Impervo et Aquavelvet... aux coloris resplendissants de fraîcheur qui restent propres et éclatants. Ils sont faciles à appliquer et sèchent rapidement. Vous serez enchanté du beau travail de décoration que vous obtiendrez avec les peintures Moore.

Voyez votre détaillant de peintures Benjamin Moore. Vous y gagnerez!

Informations étrangères

la presse — MONTREAL, JEUDI 18 MAI 1972 — 88e ANNEE — No 85 — CAHIER D

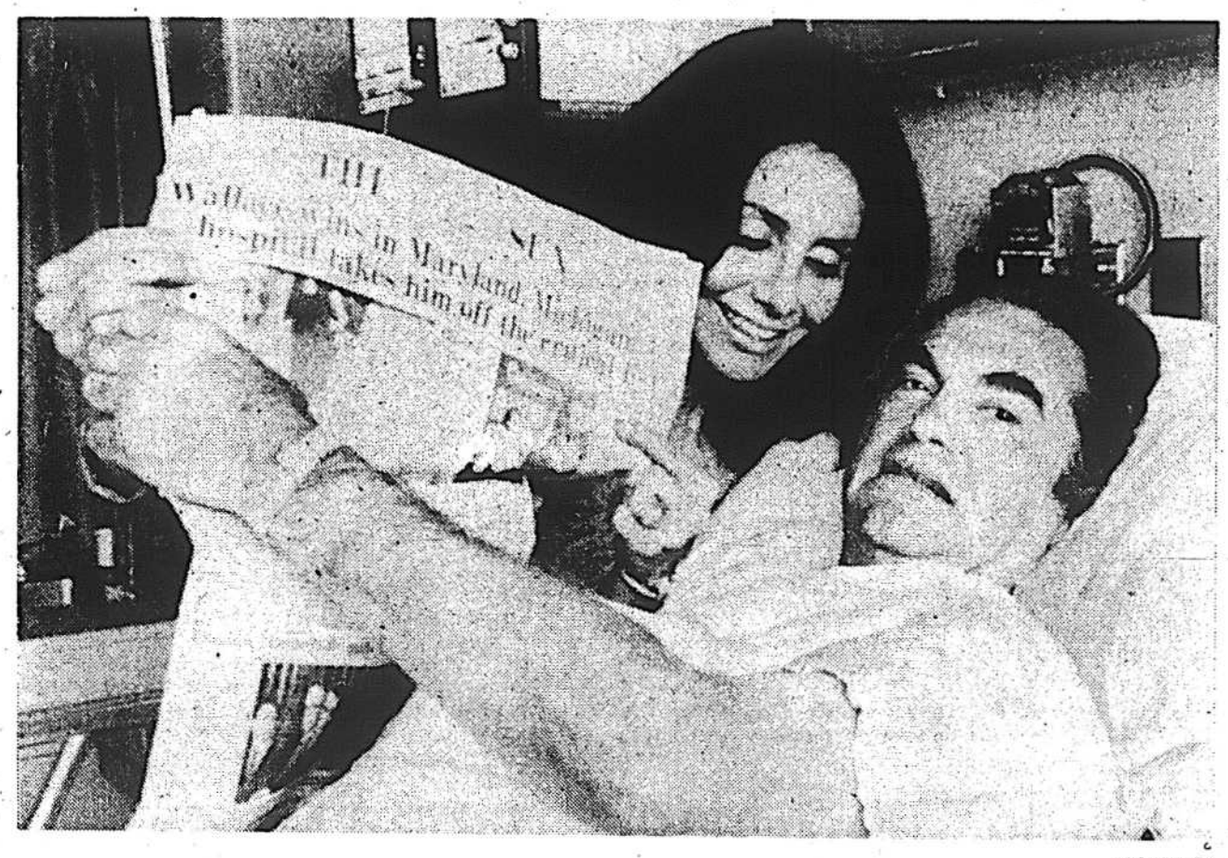

Pour raviver l'ardeur de ses partisans et démontrer sa volonté de continuer le combat, les services du Gouverneur Wallace ont rendu publique cette photo le montrant, un peu crispé, exhibant un journal, sous le regard attendri de sa femme Cornelia, proclamant sa victoire dans le Maryland et le Michigan.

téléphotos PA

Paralysé, Wallace devrait renoncer à sa campagne

SILVER SPRING, Maryland (PC) — Même avec un excellent moral et un enthousiasme "politique" qui ne se démentit pas, le gouverneur Wallace ne pourra probablement pas, fut-ce en chaise roulante, reprendre la course des "primaires" et poursuivre la lutte pour l'investiture démocrate en vue des élections présidentielles de novembre prochain.

Les médecins du candidat ségrégationniste déclarent que la balle qui s'est logée près de l'épine dorsale de leur patient pourrait le laisser infirme pour la vie. Il a actuellement les membres inférieurs paralysés.

M. Wallace, victime lundi d'un attentat au cours duquel le jeune Arthur Bremer lui tirait quatre à cinq balles à bout portant, était alerte et plein de vigueur ce matin pendant la visite que lui ont faite parents et amis.

Les médecins signalent aujourd'hui que la température du malade a légèrement augmenté de même que le rythme de son pouls, mais ils notent qu'il s'agit de conséquences normales à l'opération de lundi soir. Ces réactions étaient attendues, disent-ils.

Ses médecins commencent toutefois à douter qu'il puisse jamais recouvrer l'usage de ses jambes.

Le Dr James Galbraith, neuro-chirurgien de l'Université d'Alabama, a déclaré que le gouverneur a tout au plus 50 chances sur 100 de recommencer à marcher. Et même s'il pouvait le faire, ce serait à l'aide de béquilles.

Selon le Dr Galbraith, la balle que les chirurgiens devront extraire dans une prochaine opération n'a pas sectionné l'épine dorsale, mais elle s'est logée entre deux vertèbres. Il ajoute que dans de telles circonstances, aucun de ses patients ne s'est jamais complètement remis d'une telle blessure.

Un aide du gouverneur Wallace a confirmé le fait que le "candidat" à la présidence devra renoncer à toute intervention personnelle dans les primaires qui restent. Il n'est toutefois pas impossible que sa femme prenne la relève.

Un général au pouvoir à Madagascar

TANANARIVE (AFP) — Dernière évolution dans la crise malgache, le président Tsiranana vient de dissoudre le gouvernement et de donner les "pleins pouvoirs" au général Gabriel Ramanantsoa pour diriger le pays et former un nouveau gouvernement.

"Je fais confiance à la sagesse du général Ramanantsoa et du peuple malgache pour surmonter les dificultés actuelles", a déclaré le chef de l'Etat malgache dans une allocution à la radio nationale.

La décision du président Tsiranana survient à la suite d'une série d'émeutes et de manifestations massives au cours desquelles l'Hôtel de ville de Tananarive était incendié et plusieurs personnes tuées et blessées.

Les étudiants malgaches, qui avaient provoqué cet éclatement de violence, avaient, en plus d'une réforme radicale du système d'éducation, réclamé la venue au pouvoir de trois généraux, dont le général Ramanantsoa.

Nouveau bombardement sur Hanoï

SAIGON. (UPI, AFP, PA) — Radio-Hanoï annonce que des chasseurs-bombardiers américains ont attaqué par vagues, aujourd'hui, la capitale du Nord-Vietnam ainsi que le port de Thanh Hoa et l'important centre routier et ferroviaire de Bac Giang, à 50 milles à peine de la frontière chinoise.

L'émission qui précisait que cinq appareils américains avaient été abattus au cours des raids a été captée peu après que le haut commandement américain eut annoncé à Saigon que les avions de la Septième flotte avaient détruit ou gravement endommagé six ponts près de la ville portuaire de Dong Hoi, à 38 milles au nord de la zone démilitarisée. Les bombes américaines auraient également touché un dépôt de munitions, déclenchant toute une série d'explosions.

Les forces navales américaines s'accroissent rapidement au Vietnam et les appareils du porte-avions "Saratoga", arrivé récemment, ont fait leurs premières sorties, aujourd'hui, au-dessus de la région d'An Loc, à 60 milles au nord de Saigon.

Sur terre, une colonne de secours est parvenue jusqu'à deux milles et demi d'An Loc, marquant ainsi sa plus forte avance depuis six semaines. Les Sud-Vietnamiens s'attendent toutefois à une vive résistance de la part des Nord-Vietnamiens aux abords de la capitale provinciale située sur la route 13, conduisant à Saigon.

Pendant ce temps dans la capitale sud-vietnamienne, les dirigeants prennent des dispositions pour parer à une nouvelle menace qui s'est manifestée sur le flanc sud-est. Des troupes nord-vietnamiennes ont été repérées pour la première fois dans ce secteur, laissé à peu près sans protection depuis le départ des troupes australiennes, l'an dernier.

Sur le front nord, les Sud-Vietnamiens ont repris, sans combat, les bases Helen et Long, abandonnées depuis plusieurs mois, élargissant ainsi le périmètre de défense de l'ancienne capitale impériale où l'on s'attend à une attaque imminente.

Tandis que l'aviation américaine fait une chasse intensive aux dépôts de munitions, d'essence et de pièces de véhicules au Nord-Vietnam, l'étanchéité du blocus américain a été mise en doute pour la première fois, aujourd'hui.

Le New York Times, citant un porte-parole nord-vietnamien de Haïphong, rapporte que les navires peuvent continuer de circuler dans cet important port, les Nord-Vietnamiens enlevant les mines dès qu'elles sont larguées par les Américains. A Washington, les autorités ont soutenu qu'il n'en est rien et que le blocus est entièrement efficace.

En plus de monter la garde devant Haïphong et les autres ports minés, la Septième flotte surveille de près huit navires de guerre soviétiques qui croisent près de l'entrée du golfe du Tonkin. A Washington, on affirme que rien n'indique que les navires soviétiques aient pour mission de se rapprocher des côtes nord-vietnamiennes. On croit plutôt qu'ils essaient de capter les messages échangés entre les navires et les avions américains.

L'IRA tente de provoquer un ressac protestantt en Ulster

BELFAST. (PA, UPI) — De nouvelles attaques contre des protestants en Irlande du Nord font craindre des représailles violentes de la part de ceux-ci. Selon la police, c'est justement ce que l'IRA tente de provoquer.

Plus de 20 protestants ont été blessés, trois demeures de protestants ont été détruites et une trentaine endommagées, trois protestants ont été kidnappés et un autre apparemment torturé dans la campagne de terreur qui se poursuit en Ulster. Au cours de la nuit, un soldat britannique a été tué, le corps d'un civil criblé de balles a été trouvé en banlieue de Belfast. On signale aussi plusieurs fusillades et attaques à la bombe.

Aujourd'hui, une femme a été gravement blessée lorsque des francs-tireurs ont ouvert le feu sur une patrouille militaire britannique. Des coups de feu ont été tirés sur les soldats qui tentaient de porter secours à la femme, une catholique, dans une rue de Belfast.

Le soldat a perdu la vie quand un canardeur armé d'une mitraillette, posté dans une auto en marche, a ouvert le feu sur des sapeurs de l'armée britannique alors qu'ils posaient des sacs de sable pour protéger un poste de police à Crossmaglen, près de la frontière de la République irlandaise. Un autre soldat a subi des blessures.

Le civil, un catholique, père de six enfants, a été atteint à la tête et son corps a été déposé près d'un monument de guerre à Carrickfergus, à 12 milles de Belfast.

A ce jour, les troubles ont fait 329 morts depuis leur intensification, il y a près de trois ans.

Un autre canardeur, qui a tiré sur des ouvriers sortant d'une usine située dans un quartier protestant de la capitale, a blessé trois hommes et une femme.

Les travailleurs paniqués ont fui les lieux en tous sens. Un des blessés se trouve dans un état grave.

Non loin de là, toujours dans un quartier protestant, l'explosion d'une voiture piégée a légèrement blessé 16 personnes et endommagé des maisons.

L'Egypte expulse 10 diplomates américains

Le Caire (AFP) — L'Egypte a demandé aux Etats-Unis de rappeler dans un délai d'un mois la moitié des membres de la mission américaine au Caire, annonce ce matin l'officieux "Al Ahram".

Le journal précise que des instructions ont été données également à la mission égyptienne qui se trouve à Washington pour que la moitié de ses membres regagnent Le Caire. Ces deux décisions, ajoute le journal, "font partie des mesures décidées par l'Egypte pour répondre à la politique d'appui flagrante des Américains à l'attitude agressive d'Israël, qui persiste à occuper les territoires arabes". "Al Ahram" indique encore que le chargé des intérêts américains au Caire. M. Joseph Green, a été convoqué mardi au ministère égyptien des Affaires étrangères, qui lui a communiqué la décision prise par le président Sadate.

Le nombre des membres de la mission américaine sera ainsi réduit à dix, dont quatre diplomates et six employés administratifs. La mission américaine revient ainsi à son importance de juin 1967, au moment où l'Egypte avait rompu ses relations diplomatiques avec les Etats-Unis.

CUTTY SARK
SCOTCH WHISKY

Berry Bros & Rudd Ltd
London

Il est unique en son genre.

Distillé et Embouteillé en Ecosse.

RENDEZ-VOUS AU GRAND

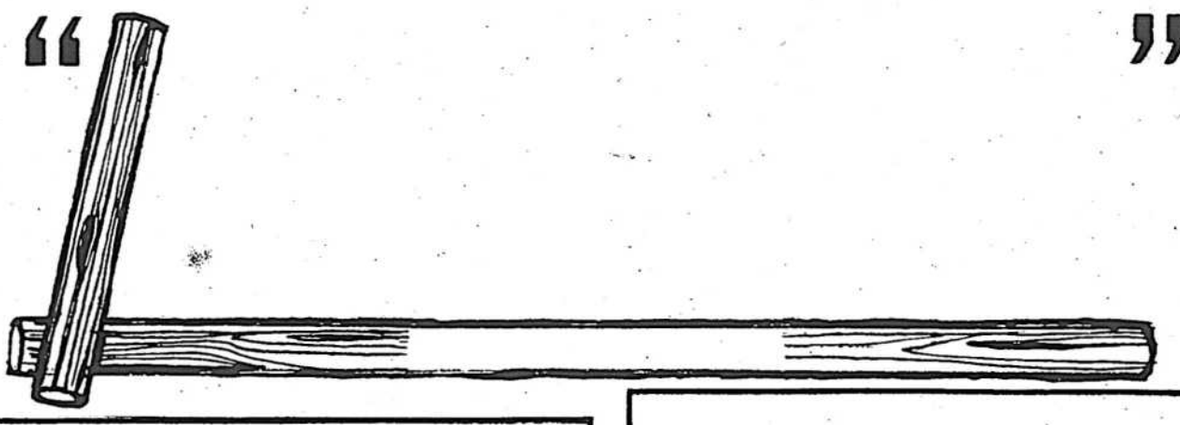

"OZITE"
TAPIS — DOS CAOUTCHOUTÉ
COULEURS POPULAIRES
LARGEUR: 12 PIEDS
"DURATEX" $2.99 v.c.
"ESSAI DU MOULIN" $2.29 v.c.
LARGEUR: 3' et 6'
PRIX DISPONIBLES SUR DEMANDE.

FILTREURS D'EAU AQUA-PURE
Améliorez le goût des aliments et des breuvages. Les goûts et odeurs de chlore, de soufre, de maosi ou de métal ruinent si facilement la saveur du café, de thé, des liqueurs, des concentrés, des aliments pour bébés, des denrées bouillies, des soupes et des sauces.

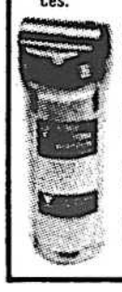

SPÉCIAL
Modèle P-10-1 $29.95 ch.
Modèle P-50-1 $29.95 ch.
Cartouche P-110 $2.50 ch.
Cartouche P-117 $5.75 ch.

DALLES de PATIO
16" x 16" toutes couleurs ch. 95¢
24" x 30" Gris ch. $1.95
Couleurs ch. $2.05

DESSUS DE COMPTOIR PRÉFORMÉ
EN PLASTIQUE LAMINÉ
CHOIX DE 10 PATRONS:
"ARBORITE" et "FORMICA"
GRANDEURS 6' - 8' - 10' - 12'
SPÉCIAL $3.58 pied linéaire
BOUTS EXTRA $1.30 CHACUN

GENRE PANIER
4" x 4"
Poteau Cèdre
AVEC CLOTURE
31¢ p.l.
4" x 4"
Poteau Épinette
25¢ p.l.

CLÔTURES INTIMITE

	Épinette assemblée	Épinette pré-coupée	Cèdre assemblé	Cèdre pré-coupé
4'	8.36	6.96	14.62	13.22
5'	9.56	8.16	17.13	15.73
6'	10.76	9.36	19.51	18.11
GENRE PANIER				
4'	7.84	6.64	12.62	11.42
5'	9.02	7.82	15.26	14.06
6'	10.42	9.22	17.89	16.69

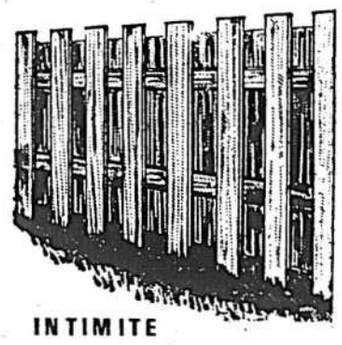

INTIMITE

CLÔTURES

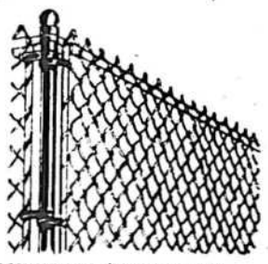

LE CALIBRE INDIQUÉ CORRESPOND AU DIAMÈTRE EXTÉRIEUR DU FIL DE VINYLE

GRILLAGE À MAILLE DE CHAÎNE 50'

HAUTEUR	GAUGE	PRIX	HAUTEUR	GAUGE	PRIX
36"	11	$15.90	36"	13	$11.65
42"	11	$18.45	42"	13	$13.30
48"	11	$21.00	48"	13	$15.25
60"	11	$26.55			

GRILLAGE RECOUVERT DE VINYLE

HAUTEUR	GAUGE	PRIX	HAUTEUR	GAUGE	PRIX
36"	9	$27.45	36"	11	$18.30
42"	9	$31.25	42"	11	$21.40
48"	9	$35.10			
60"	9	$43.85	48"	11	$24.07

Poteaux Ronds Galvanisés 1" x 6'9" $5.15 ch.
Poteaux Tee Galvanisés 7' $2.65 ch.
Poteaux Tee Peintures 7' $1.85 ch.

"GLIDDEN"
REDWOODSTAIN
TEINTURE BOIS ROUGE
$5.95 GAL

LIVRAISON À PRIX MINIMES

LUMBERLAND
MATÉRIAUX de CONSTRUCTION Ltée.

9055 PASCAL-GAGNON, SAINT-LÉONARD

Tél.: 325-0706

HEURES D'AFFAIRES:
Lun. - Mar. - Mer. 8:30 a.m. à 6 p.m.
Jeudi - Ven. 8:30 a.m. à 9 p.m.
Samedi 8:30 a.m. à 5 p.m.

Le magasin sera ouvert lundi le 22 mai toute la journée.

Un retour au travail massif partout dans la province

Par Claude SAINT-LAURENT et Daniel MARSOLAIS

Seuls quelques noyaux d'irréductibles s'obstinaient encore, en fin d'avant-midi, aujourd'hui, à ne pas rentrer au travail, tandis que des milliers de syndiqués des secteurs public et privé qui avaient débrayé pour protester contre la loi 19 et l'emprisonnement des chefs des trois grandes centrales syndicales du Québec ont repris le travail, ce matin.

La trêve, proclamée hier, par le secrétaire général de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Fernand Daoust, met un terme à la crise qui sévissait depuis neuf jours au Québec et qui menaçait de tourner à la violence en raison de l'opposition grandissante de certains groupes antigrève déterminés à reprendre le travail.

Quelques groupes isolés de la Côte-Nord ont de leur côté décidé de boycotter l'ordre de retour au travail mais des informations en provenance de Sept-Iles laissent croire que la situation est complètement rétablie.

Tous les enseignants sont entrés au travail dans cette ville de 20,000 habitants, qui est devenue, au cours de la crise, le principal point chaud et tous les travailleurs des secteurs public et privé ont également regagné leur lieu de travail.

La Corporation des enseignants du Québec a indiqué pour sa part que les enseignants de toutes les régions ont réintégré les écoles, mais certains groupes se sont montrés réticents devant la décision du Front commun.

Les 3,000 enseignants de l'Estrie, qui avaient débrayé, hier, n'ont pas apprécié le geste du Front mais ont cependant repris le travail ce matin. De plus ces enseignants ont manifesté leur intention de vouloir négocier localement leur convention collective, et ont déjà rencontré les autorités des commissions scolaires à cet effet, même si la loi 25 interdit un tel type de négociations.

Les chantiers sont ouverts

A Montréal, la majorité des 25,000 travailleurs de la construction ont repris le travail, sauf sur quelques

Voir UN RETOUR, en page A 6

Alerte à la bombe sur le "Queen Elizabeth II"

LONDRES. (UPI, AFP, PA) — Le "Queen Elizabeth II", orgueil de la Marine britannique, qui vogue en direction de Southampton, est sous la menace de l'explosion de quatre bombes à 4 heures au milieu de l'Atlantique à moins que la compagnie Cunard n'accepte de payer une rançon de $350,000.

La demande de rançon a été adressée par un coup de téléphone au bureau de New York de la Cunard.

Selon le président de cette compagnie, le correspondant anonyme n'a pas indiqué comment la rançon devait être payée. Toutefois, a ajouté M. Matthews, il a exigé que la somme soit rassemblée en coupures de dix et de vingt dollars.

A cette nouvelle, qui a créé un profond émoi en Grande-Bretagne, le ministère britannique de la Défense, a réagi en depêchant à la rencontre du paquebot quatre experts en désamorçage à bord d'un avion Hercule. Ces experts devaient être parachutés à proximité du paquebot vers 15 h. 30.

Le navire, qui jauge 65,863 tonnes, sera à ce moment par 46 degrés de latitude nord et 34 degrés de longitude ouest.

Par ailleurs, un avion "Nimrod" de la RAF a quitté la Corncuailles pour asurer la coordination de l'opération et les télécommunications entre le transatlantique et la Grande-Bretagne.

Le paquebot, qui transporte 1,400 passagers et 900 hommes d'équipage, a quitté New York il y a deux jours et demi. Tous les navires qui se trouvent dans les parages ont été alertés et un grand nombre d'entre eux faisaient route à toute allure vers le Queen Elizabeth.

Le paquebot doit toucher Cherbourg samedi et Southampton dimanche.

Deux complices seraient à bord

C'est hier après-midi que le bureau de la Cunard à New York a reçu un appel téléphonique d'un individu qui a affirmé

Voir ALERTE, en page A 6

Le plus grand quotidien français d'Amérique

DERNIÈRE ÉDITION 15¢

la presse

Montréal, jeudi 18 mai 1972, 88e année, no 84, 80 pages, 6 cahiers

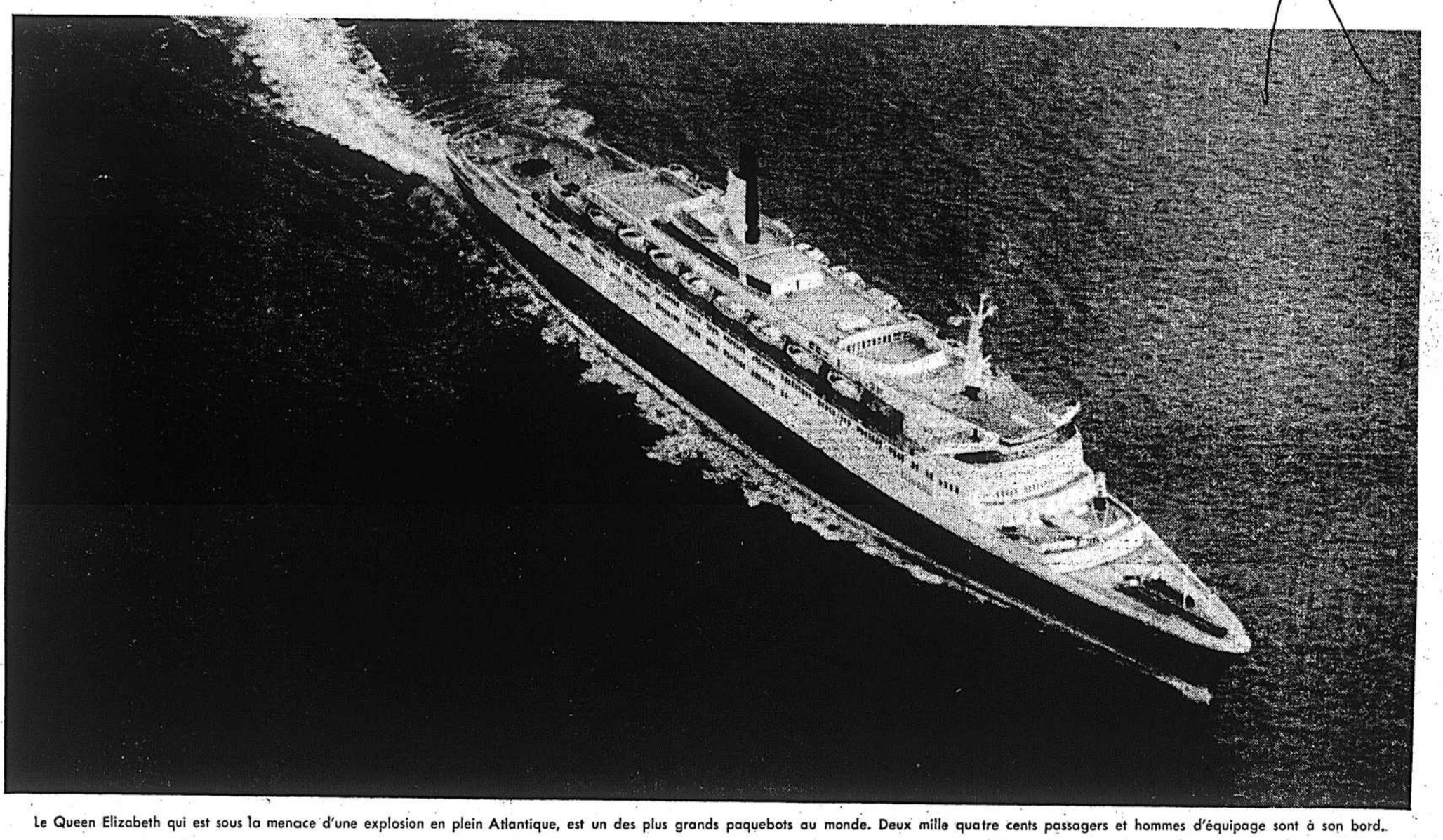

Le Queen Elizabeth qui est sous la menace d'une explosion en plein Atlantique, est un des plus grands paquebots au monde. Deux mille quatre cents passagers et hommes d'équipage sont à son bord.

AUJOURD'HUI

● ***Une nouvelle approche***

Le rythme de la société québécoise ayant modifié la situation de la mère célibataire, le Service Social Ville-Marie, par l'intermédiaire de 11 jeunes mères célibataires, établit une nouvelle carte sociologique de la m(re célibataire.

— page D 3

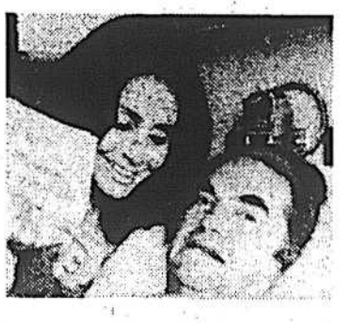

● ***Fin de la course pour Wallace ?***

Selon ses médecins, le gouverneur de l'Alabama restera probablement affligé d'une infirmité permanente et sa lutte pour l'investiture démocrate en vue des élections présidentielles doit être abandonnée.

— page D 1

spec

— cahier E

SOMMAIRE

Arts et spectacles : E 1 à E 8
Bandes dessinées : B 4
Cinéma : E 7
Décès, naissances, etc. : D 10
Economie : C 12 à C 14
Editorial : A 4
Etes-vous observateur ? : F 6
Horoscope : D 4
Informations étrangères : D 1
Informations nationales : A 2, B 1, D 5, D 8
Loisirs et récréation : B 5
"Mot-mystère" : F 5
Mots croisés : F 8
Petites annonces : F 1 à F 15
Radio et télévision : E 8
Radio FM : E 8
Sports : C 1 à C 11
Tribunaux : A 12, A 13
Vivre aujourd'hui : D 2 à D 4
Votre médecin : D 4

Procédure de libération des "Trois"

par François TREPANIER et Claude MASSON

de notre bureau de Québec

QUEBEC — A moins de circonstances imprévues, c'est aujourd'hui ou demain que seront libérés provisoirement les trois chefs syndicaux incarcérés à la prison d'Orsainville pour participer à la première séance de négociations qui doit avoir lieu entre le Front commun et le ministre de la Fonction publique, Jean Cournoyer.

L'appel du Front commun ayant été entendu par les syndiqués et le retour au travail effectué ce matin, le gouvernement s'est aussi déclaré prêt à faire sa part pour en venir à une entente négociée.

C'est en fin de soirée, hier, que les procureurs de MM. Marcel Pepin, Louis Laberge et Yvon Charbonneau ont entrepris les démarches en vue d'obtenir la libération des trois dirigeants syndicaux.

Au moment de mettre sous presse, les procureurs du Front commun poursuivent ces démarches. De son côté, le ministre de la Justice a fait savoir qu'il n'avait pas encore reçu de demande officielle pour la libération provisoire des Trois.

Outre la libération de MM. Pepin, Laberge et Charbonneau, il semble que le Front commun exige aussi celle des 34 dirigeants et militants syndicaux qui se sont livrés hier aux autorités judiciaires pour purger les sentences qui leur ont été imposées pour non-respect d'injonctions.

Les avocats Clément Richard et Phil Cutler ont entrepris ces procédures à la suite d'une rencontre avec le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, survenue à peine quelques heures après l'incarcération des 34 dirigeants de syndicats trouvés coupables d'outrage au tribunal. Ces 34 dirigeants syndicaux demeurent toujours en prison et on ignore quelle décision sera prise à leur sujet par suite des développements survenus hier.

C'est à la suite d'une série de compromis, intervenus alors que la pagaille éclatait entre syndiqués à Montréal et à Québec, que le Front commun et le gouvernement ont décidé, hier, de poser une série de gestes susceptibles d'amener une reprise des négociations avec les 210,000 employés des secteurs public et parapublic.

Du côté du Front commun, la concession la plus importante a été un appel invitant tous les grévistes des secteurs public et privé à retourner au travail.

A cette concession, le Front commun a assorti toutefois deux conditions précises en vue de permettre la reprise des négociations rompues le 20 avril.

Les dirigeants syndicaux ont exigé d'abord la présence de leurs chefs à la table des négociations sans parler toutefois de remise en liberté définitive.

Ils ont demandé ensuite au gouvernement de formuler de nouvelles propositions comportant des offres plus alléchantes que celles faites à l'occasion de la "nuit du Château Frontenac" lorsque les négociations furent rompues.

Si cette dernière condition n'est pas respectée, d'après M. Fernand Daoust, secrétaire de la FTQ, la bataille reprendra de plus belle. Il ne s'agit pas d'une capitulation, a expliqué M. Daoust. Il s'agit d'une trêve.

L'attitude du gouvernement

Du côté du gouvernement, aucune concession n'a été faite mais le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer et le premier ministre Robert Bourassa, ont évoqué une série de compromis qu'ils sont disposés à examiner en

Voir PROCEDURES, page A 6

Le gouvernement Bourassa est fort, répond Trudeau

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — M. Pierre Elliott Trudeau a affirmé cet après-midi, aux Communes, que le gouvernement Bourassa "a agi avec beaucoup de maîtrise et de stabilité", dans la présente crise, et que "le pays lui en est reconnaissant".

Le premier ministre du Canada, qui était interrogé sur les commentaires qu'il a faits à un journaliste de Toronto, cette semaine, sur les incidents au Québec, a insisté sur le fait que le gouvernement Bourassa était "un gouvernement fort".

On sait que cette entrevue de M. Trudeau a prêté à controverse et que ses remarques furent interprétées comme un blâme au gouvernement du Québec.

Aujourd'hui, M. Trudeau a tenu à éclaircir cette question. Il a ajouté que le gouvernement fédéral était prêt à collaborer en tout temps avec celui du Québec.

Dans son entrevue avec le Toronto Star, M. Trudeau avait affirmé, en parlant du Québec, qu'il y aurait lieu de faire des élections immédiatement pour démontrer aux Québécois qu'il existe au moins un gouvernement qui sait se tenir debout au Canada.

● ***Trudeau : la crise au Québec est grave mais moins qu'en octobre '70***

— page A 5

bourse: 15-15½

A l'exception des valeurs aurifères qui se ressentent du recul de l'or aujourd'hui, tous les secteurs boursiers sont fermes.

Chez les industrielles les indices sont en hausse, conduits par Wall Street, le Dow-Jones gagnant environ huit points à l'approche de la clôture. L'annonce d'un progrès sensible dans les bénéfices des grandes sociétés au premier trimestre a ramené la confiance des investisseurs. Sur nos places locales les titres bancaires sont à nouveau en forte hausse et les papetières continuent leur progression.

Deux titres sont en vedette aujourd'hui : Unas Investments qui gagne 5¾ à 29 et Electrohome 4¾ à 78½.

Moore	45⅛	+ 1⅜
Placer	40	+ 1
Canadian Arena	11½	— 4
Quebec Telephone	12½	— 1
Falconbridge	76½	+ 1½
Pine Point	35½	+ 1
Sherritt Gordon	14¾	— ⅜
Curtiss-Wright	29⅜	+ 1¼
Levitz Furniture	54	+ 4⅝
Intern. Telephone	54⅝	+ ⅜
Fannie Mae	22¾	— ⅜
Wheelabrator	7¾	+ ⅜

Commission divisée sur la mari

par Claude TURCOTTE

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Il appartiendra en définitive à l'opinion publique de trancher le débat sur l'assouplissement du code pénal au sujet de l'usage du carnabis, puisque les cinq membres de la commission Le Dain, après trois années d'études et d'efforts n'ont pas réussi à faire l'unanimité sur neuf recommandations précises qui chapeautent un rapport de 400 pages de renseignements et d'appréciations multiples.

Après avoir déposé ce rapport aux Communes hier, M. John Munro, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, n'a pas hésité à dire qu'une décision ne séra pas facile à prendre. Il a toutefois soutenu que le gouvernement devra prendre une décision, mais seulement après avoir étudié le rapport et selon toute évidence après avoir minutieusement pris le

Voir COMMISSION, en page A 6

● *Autres informations*
— pages B 1 et D 1

LA PRESSE paraîtra lundi

Le lundi 22 mai, jour de la fête de la Reine, LA PRESSE sera publiée.

Nos bureaux, à l'exception du service des Ventes du journal, seront cependant fermés.

météo

Temps généralement clair.
Possibilité d'un orage en soirée
Demain : ensoleillé avec périodes nuageuses
Max. 75° Min. 50° ● Détails à la page A 6

LA POLLUTION

Anhydride sulfureux : 0.03 parties par million.
Niveau tolérable : 0.10.

La libération est possible pour "absence temporaire"

par Claude MASSON
et François TREPANIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC—Depuis 15 h., hier, si ce n'est depuis le moment même de leur incarcération, tout le monde se demandait: quand vont-ils sortir de prison?

Pourtant, incarcérés depuis le 9 mai, les trois présidents des centrales syndicales et aussi porte-parole du Front commun ont bel et bien passé leur neuvième nuit d'affilée au centre de détention d'Orsainville, en banlieue de Québec.

C'est aujourd'hui qu'ils pourraient se voir accorder une "absence temporaire".

Est-ce donc un privilège, une faveur, une préférence à leur endroit?

Non.

Tout détenu est autorisé, selon la loi, à formuler une demande de libération provisoire, appelée "absence temporaire", pour reprendre son travail ou encore pour poursuivre ses études.

L'article 20 de la loi 3, sanctionnée le 27 mai 1969, dit textuellement: "Le directeur général peut pour des raisons d'ordre médical ou humanitaire ou pour faciliter la réhabilitation d'une personne incarcérée dans un établissement de détention lui permettre de s'absenter temporairement de cet établissement aux conditions qu'il détermine conformément aux règlements adoptés à cette fin".

En formulant cette demande, les chefs syndicaux n'épuisent pas leur droit d'en appeler de la sentence d'un an d'emprisonnement rendue par le juge Pierre Côté, de la Cour supérieure. Ceci est une tout autre chose.

Disponibles

En demandant la permission de s'absenter temporairement de la prison d'Orsainville, il y a trois façons pour MM. Pepin, Laberge et Charbonneau d'être mis en disponibilité afin de participer aux négociations :

- vaquer à leurs occupations comme dirigeants syndicaux le jour et réintégrer le centre de détention d'Orsainville la nuit ;
- profiter de leur liberté durant les cinq jours de la semaine et revenir à la prison pour la fin de semaine;
- obtenir un congé qui pourrait être prolongé jusqu'à une et même deux semaines complètes.

Quelle que soit la façon autorisée par le directeur général du service de la probation et des établissements de détention, les trois leaders syndicaux continueraient de purger leur sentence sans être physiquement "en taule".

La Justice attend

Les différentes hypothèses quant à la libération provisoire des trois leaders syndicaux ont donné lieu à une rencontre d'une heure et demie entre le ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, son sous-ministre, Me André Desjardins, et les procureurs des trois condamnés, Mes Philip Cutler et Clément Richard.

Des discussions ont également eu lieu entre le député péquiste Robert Burns, autrefois avocat à l'emploi de la CSN, avec les trois chefs à la prison même. Le leader parlementaire du PQ a ensuite conversé avec le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer.

D'autres tractations ont eu lieu au cours de la soirée, les deux parties voulant s'assurer que les moyens légaux employés pour libérer le trio Pepin—Laberge—Charbonneau n'occasionneraient pas de troubles futurs.

Au tour des 34

Si les chefs se prévalent de la loi sur les établissements de détention pour obtenir leur "congé", la même procédure dirigeants syndicaux locaux qui se sont livrés à la Justice, hier après-midi, pourrait s'appliquer dans le cas des 34 après avoir obtenu une dernière nuit de liberté.

Arrivés au quartier général de la Sûreté du Québec en autobus scolaire, en après-midi, les condamnés ont limité leur "Au Revoir" à de simples gestes de la main, la séparation de leurs proches ayant été faite la veille.

Les nouveaux arrivés à la prison d'Orsainville et à la Maison Gamelin peuvent se prévaloir du même texte de loi que leurs chefs

D ailleurs, leur situation a aussi été étudiée au cours de l'entretien entre le ministre de la Justice et les procureurs du Front commun.

Un communiqué émis en soirée par le ministère de la Justice dit textuellement que les entretiens ont porté essentiellement sur : "l'ensemble des problèmes juridiques qui existent actuellement en rapport avec les diverses contestations devant les tribunaux ainsi que le statut des personnes incarcérées".

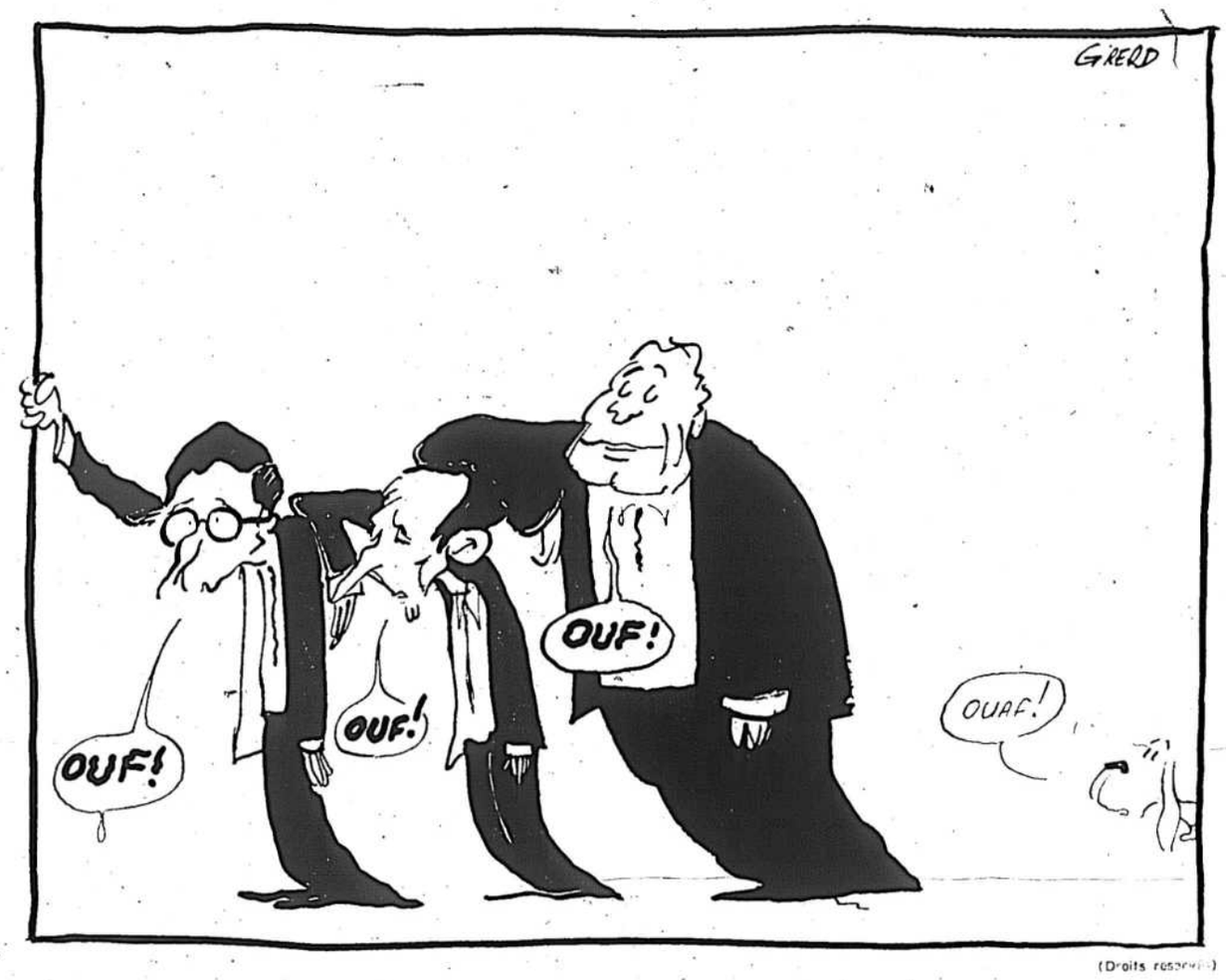

(Droits réservés)

La CSN tentera de tenir un mini-congrès sur trois problèmes explosifs

par Pierre VENNAT
envoyé spécial de LA PRESSE

QUEBEC — La Confédération des syndicats nationaux tentera, dans quelques jours, de tenir un mini-congrès (conseil confédéral) pour discuter de trois problèmes importants, susceptibles de provoquer d'autre violence en son sein:

- L'expulsion définitive du Syndicat de la construction de Montréal des rangs de la CSN, syndicat dont Michel Chartrand est conseiller technique;
- la publication du rapport d'enquête sur les "gars de Lapalme", une lutte qui, depuis un an, divise le mouvement entre ceux que l'on qualifie de "droite" et les autres que l'on qualifie de "gauchistes";
- et la création d'un Conseil central autonome sur la rive sud de Montréal, susceptible d'amputer d'au moins 4,000 de ses cotisants celui que préside Michel Chartrand.

De toute façon, le comité exécutif de la CSN a décidé, hier midi, lors d'une assemblée extraordinaire, d'ajourner "sine die" son mini-congrès après qu'un syndiqué eut réussi, par deux fois, à envoyer au plancher avec de violents coups de poing à la figure, le président du Conseil central de Montréal, Michel Chartrand.

C'était la première fois dans l'histoire de la centrale qu'un groupe de fiers-à-bras réussissait à empêcher le conseil confédéral de siéger.

On ne connaît pas avec précision l'identité de l'agresseur de Chartrand. Il semble qu'il s'agisse d'un métallurgiste de Montmagny. Cependant, la plupart de ces personnes étaient des ouvriers de la construction et des sympathisants de la région de Québec.

C'est dans la crainte qu'anti-Chartrand et pro-Chartrand soient revenus chacun en force dans l'après-midi que les autorités de la CSN ont décidé de remettre la tenue du mini-congrès.

L'on ignore encore toutefois, si le prochain conseil confédéral se tiendra à Québec ou à Montréal, où cette fois Chartrand serait en majorité.

Castonguay ne peut préciser le sort du régime québécois d'allocations

par Claire DUTRISAC
envoyée spéciale de LA PRESSE

QUEBEC — Interrogé sur les gestes qu'il entend poser, face à la décision unilatérale d'Ottawa au sujet de la hausse des pensions de vieillesse, le ministre des Affaires sociales a répondu qu'à court terme, il reste quelque chose à faire.

1) Des amendements assez pressants au plan du régime des rentes du Québec, dans le même sens que la politique qu'il avait proposée, soit une augmentation des prestations aux veuves et aux invalides.

2) Des modifications à la loi d'aide sociale (qui auraient dû venir plus tôt, a précisé M. Castonguay), seront reportées encore une fois, afin de maintenir un certain équilibre, équilibre rompu par la décision du gouvernement central;

3) Le régime d'allocations familiales proposé par le Québec demeure, pour l'instant, dans le domaine de l'imprécision car, a déclaré le ministre, "dans le moment, je ne suis pas en mesure de dire quels gestes nous pourrons poser."

Ce problème aigu des relations fédérales-provinciales a été mis en lumière, hier, devant la Commission des Affaires sociales qui commençait l'étude des crédits de ce ministère. M. Jean-Paul Cloutier (UQ) et M. Camille Laurin (PQ) ont tous deux posé la question à M. Castonguay: qu'allez-vous faire? Car les parties de l'opposition sont d'accord avec la politique planifiée, cohérente de M. Castonguay qui vise à instaurer le revenu minimum garanti. A cette fin, le ministre tente de distribuer les ressources disponibles entre les divers secteurs de sa juridiction de la façon la plus équitable possible, tout en visant une diminution notable de la pauvreté au Québec.

Dans un discours bien charpenté et fort éloquent, le Dr Camille Laurin a appuyé la politique du gouvernement en matière de sécurité sociale. Il a démontré que cette politique débouche dans le domaine économique et "qu'il est fatal que le ministère des Affaires sociales soit appelé à se préoccuper de la dimension soutien du revenu, maintien du revenu, coordination de toutes les mesures sociales qui peuvent assurer ce maintien et cette sécurité."

Le chef de l'aile parlementaire du PQ a déploré "l'échec d'un volet à ce point important" de la politique de M. Castonguay. "Comment pouvons-nous espérer, en un si court laps de temps, reconquérir, refaire cette robe sans couture que devrait constituer notre politique de sécurité sociale?"

M. Castonguay a également expliqué qu'il a cru de son devoir, en dépit des circonstances actuelles qui prévalent au Québec, d'attirer l'attention de l'Assemblée sur les conséquences du geste d'Ottawa, afin que le budget ne soit pas accepté sans qu'il ait pu faire les représentations nécessaires.

La discussion des divers postes du budget du ministère des Affaires sociales a repris ce matin.

Le Parti acadien rejette la violence et la subversion

MONCTON (PC) — Dans un manifeste de 150 pages que vient de rendre public le nouveau parti politique des Acadiens, une déclaration de principe excluant toute violence et toute subversion apparait en page frontispice.

Le Parti acadien affirme de plus que le but visé est de redonner leur fierté aux francophones du Nouveau-Brunswick, une fierté renouvelée en leur langue et en leur culture.

Le moyen envisagé par le Parti acadien est de remporter quatre ou cinq sièges à l'Assemblée législative de Frédéricton.

Le parti veut représenter tous les francophones de la province, mais plus particulièrement ceux du nord de la province, pour lesquels des objectifs précis sont exposés dans le manifeste: syndicalisation des travailleurs, développement régional, poussée du mouvement coopératif.

Lévesque a bien saisi les sentiments des Québécois

— Drapeau

VANCOUVER. (PC) — Le leader indépendantiste québécois René Lévesque est le seul homme politique à percevoir les véritables sentiments des Québécois au cours de la crise syndicale actuelle dans la province, a déclaré M. Jean Drapeau, maire de Montréal, dans une conférence de presse donnée, hier, à Vancouver.

Le maire estime en effet que les déclarations de M. Lévesque, chef du Parti québécois, sur la crise, étaient largement responsables de la révolte des syndiqués de la base contre les gestes militants de leurs leaders.

Venu à Vancouver participer au banquet du Sports Hall of Fame, mardi soir. M. Drapeau a dit que M. Lévesque était un homme très réaliste, qui a su sentir les véritables sentiments de la population québécoise.

"Le peuple du Québec ne veut pas d'un gouvernement qui l'opprime. Or, les leaders ouvriers se sont trompés sur les sentiments réels de la population essayant d'encourager les citoyens à désobéir à la loi."

Pour le maire, M. Lévesque a toutefois agi dans cette crise en ayant à l'esprit l'avenir de son propre parti politique.

M. Bob Keaton candidat du NPD dans Westmount

M. Bob Keaton, chargé de cours de sciences politiques, particulièrement sur le gouvernement canadien à l'Université Bishop de Lennoxville, a été élu, hier soir, par acclamation, candidat du Nouveau parti démocratique dans la circonscription électorale de Westmount.

Le nouveau et seul candidat sur les rangs à l'assemblée de mise en candidature a été élu par quelque 100 militants NPD et sympathisants, pour la plupart des étudiants.

Dans la trentaine, le candidat NPD, également professeur à temps partiel au cegep Dawson et chargé de cours spéciaux sur la politique urbaine, a mis en relief la nécessité d'un changement de leadership au sein des partis politiques.

Les dépenses de la santé augmenteront de 11 p. cent

par Claire DUTRISAC
envoyée spéciale de LA PRESSE

QUEBEC — Deux grandes conclusions se dégagent de l'exposé fait hier par M. Claude Castonguay sur les dépenses de son ministère et les demandes de crédits : 1) en cours d'exercice, on s'est maintenu à l'intérieur des crédits demandés pour les services de santé et les services sociaux. Les crédits demandés l'an dernier n'ont pas été utilisés en totalité. Au terme de l'exercice, il restait $18 millions, et de ce montant, neuf millions avaient été demandés en supplément; 2) d'autre part, à l'inverse, il y a eu un dépassement substantiel du budget au titre de l'aide sociale.

En ce qui a trait aux crédits 72-73, la demande s'élève à $1,696,200,000, ce qui représente, par rapport au niveau réel des dépenses qui est de $1,571,000,000, une augmentation de huit pour cent.

On prévoit que les dépenses de santé augmenteront normalement de 11 pour cent. Le développement des services de bien-être pour l'enfance et les adultes comporte une importante hausse de crédits par suite notamment de l'entrée en service d'institutions dont la construction s'est terminée en 71-72 ou se terminera en cours d'année 72-73. Quant aux services aux adultes, ils connaitront la hausse la plus élevée, les crédits passant à ce titre de $28,900,000 à $47,800,000. Pour leur part, les crédits pour les services à l'enfance passent de $108,100.000 à $122,800,000.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
à montréal

PROGRAMMES DE MAÎTRISES

ANNÉE UNIVERSITAIRE 1972-73

SESSION D'AUTOMNE

Maitrises ès arts
- Études littéraires
- Histoire
- Linguistique
- Philosophie
- Psychologie
- Sciences politiques
- Sciences religieuses
- Sociologie

Maitrises ès sciences
- Chimie
- Économique
- Mathématiques

CONDITION D'ADMISSION: posséder le baccalauréat spécialisé ou une formation jugée équivalente.

DATE LIMITE pour les demandes d'admission: 1er JUILLET 1972.

Service de l'admission
Bureau du registraire
Université du Québec à Montréal
Case postale 3050, succursale B
Montréal 110, Québec

Pour renseignements supplémentaires, s'adresser au Service de l'admission, 876-3161 ou au Secrétariat des études avancées, 876-8097.

ANTI-ROUILLE • DE PREMIÈRE • QUALITÉ *

l'ēonization

PROTÈGE VOTRE AUTO CONTRE LA ROUILLE À TOUT JAMAIS !

GARANTIE ÉCRITE À VIE SANS LIMITE DE TEMPS NI DE MILLAGE

Cette garantie s'applique à une voiture personnelle, modèle courant avec moins de 3000 milles.

L'ÉONIZATION* EST UN TRAITEMENT TOTAL ET EN PROFONDEUR DU MÉTAL CONTRE LA ROUILLE

l'ēonization * a été développée par des ingénieurs canadiens possédant le talent, les connaissances et l'expérience dans le domaine de la corrosion. Leurs normes de première qualité les plus élevées et leurs spécifications rigides vous assurent d'une protection permanente et totale contre la rouille.

AVIS AUX AUTOMOBILISTES !

Méfiez-vous des procédés anti-rouille qui n'offrent pas la protection permanente et la satisfaction totale comme seul peut le faire ēonizer
Des milliers de clients satisfaits nous prouvent que L'ÉONIZATION* est le seul procédé anti-rouille de première qualité

L'ÉONIZATION DE VOITURES USAGÉES COMPORTE UNE GARANTIE SPÉCIALE APRÈS INSPECTION

PRENEZ RENDEZ-VOUS DÈS MAINTENANT
APPELEZ DIRECTEMENT À L'ATELIER

ēonizer INC.*
Marque déposée

COMPAGNIE ENTIEREMENT QUEBECOISE
1095, rue ST-ANDRÉ
au sud de Dorchester
844-3475

CHARGEX

la presse

MONTREAL, JEUDI 18 MAI 1972 — 88e ANNEE — No 85

CINZANO

Une bombe est désamorcée à la Casa d'Italia

La circulation a été interrompue pendant environ une demi-heure, en fin d'avant midi, dans le secteur des rues Saint-Denis et Jean-Talon, pendant que les experts de l'escouade technique de la Sûreté de Montréal procédaient au désamorçage d'une bombe qui avait été placée près de la Casa d'Italia, au 505 est, rue Jean-Talon.

Le métro a dû être immobilisé, après la découverte de cet engin, composé de trois bâtons de dynamite reliés à un détonateur et muni d'un mouvement d'horlogerie.

La bombe a été découverte peu après 11 h., dans une ruelle où se trouve l'immeuble de la Casa d'Italia. L'engin avait été déposé contre la bâtisse, juste sous une fenêtre.

Par mesure de sécurité, la circulation automobile a été détournée et le secteur a été complètement interdit aux piétons. Comme la ligne nord-sud du réseau métropolitain passe juste à cet endroit, et que la station Jean-Talon est située en face de la Casa d'Italia, les policiers ont jugé plus prudent d'ordonner l'arrêt des rames du métro pendant que se déroulait l'opération désamorçage.

L'alerte a duré un peu plus d'une demi-heure et, à 11 h 40, le secteur commençait à revivre normalement pendant que l'engin, devenu inoffensif et placé dans la remorque anti-bombe, prenait le chemin du laboratoire de la Sûreté de Montréal.

photo Pierre McCann, LA PRESSE

Les ordures commencent à s'accumuler dans les parcs de Montréal, ce qui n'empêche pas encore les jeunes de jouer au baseball.

Déchets incendiés ou répandus dans les rues

La grève des cols bleus de la ville de Montréal continue de se faire sentir de plus belle, c'est le cas de le dire, surtout si on fait état des ordures ménagères qui trainent un peu partout dans les ruelles, dans les parcs et ailleurs.

Depuis 22 h. hier et jusqu'à ce matin, au moins 20 feux ont été allumés dans des amoncellements de déchets et à chaque fois il a fallu solliciter l'intervention des pompiers pour les éteindre et ainsi écarter les dangers d'incendies coûteux.

La plupart de ces feux ont été signalés dans l'est de Montréal, bien que quelques-uns aient éclaté dans d'autres secteurs. Les paniers municipaux de détritus n'ont pas été oubliés par les "allumeurs".

Dans certains cas, ce sont des enfants qui se sont amusés à mettre le feu aux rebuts, comme par exemple près du carrefour des rues Chambord et Bellechasse vers 23 h.

Une coupte d'heures plus tôt, une quinzaine d'hommes avaient été aperçus dans un parc situé à l'intersection Vimont-Sainte-Catherine en train, non pas d'incendier les paquets d'ordures, mais de les lancer en plein milieu de la chaussée.

En soirée toujours, un camion rempli de déchets a été vidé de son contenu dans la rue Sauriol, près de la rue J.-J. Gagné, dans le nord de la métropole. Ce fut le seul incident du genre, quoique les entrepreneurs privés aient réussi à mettre 30 camions en circulation.

Il y a maintenant six jours que le service d'enlèvement des ordures fonctionne au ralenti.

Aucun déblocage en vue

Le président du syndicat des employés manuels de Montréal, M. Roger Lampron, a déclaré à LA PRESSE, hier soir, qu'aucun déblocage du conflit en cours ne pointe à l'horizon. Il a dit que les propositions que devaient faire les représentants de la Ville, lundi dernier, au sujet de plusieurs points en litige n'ont pas encore été présentées et qu'aucun rendez-vous n'a été fixé pour les prochaines heures.

Selon M. Lampron, il reste au moins 17 articles majeurs en litige. La Ville de Montréal devait faire, lundi, des contre-propositions au sujet d'une dix-huitième clause, soit celle qui concerne les appels d'urgence dans les cas de déneigement. Ces contre-propositions n'ont pas encore été faites au syndicat.

Le président du syndicat a reproché au maire Drapeau d'avoir quitté la ville au moment où sa présence est requise. "Il préfère aller dans le Sud ou ailleurs plutôt que de venir négocier, en personne, avec ses employés" devait dire M. Lampron.

Le médiateur extraordinaire nommé par le ministère du Travail, M. Yvon Dansereau, n'a pas encore rencontré les parties en cause et n'a pas encore fixé une date de rencontre. M. Dansereau a dit qu'il accordera toute son attention à ce problème, mais qu'il est actuellement retenu par de nombreuses activités.

Deux cagoulards s'emparent de $15,000 à la Caisse d'économie de l'Université du Québec

Pour la deuxième fois en l'espace de quelques semaines, la Caisse d'économie de l'Université du Québec a été la cible de gunmen qui ont râflé une importante somme d'argent.

Peu après 8 h. 30 ce matin, deux cagoulards armés ont investi les bureaux de la Caisse d'économie au 1180, rue Bleury, près de l'intersection de Sainte-Catherine, et se sont fait remettre la somme de $15,700.

Aucun des employés n'a été molesté et il n'y a pas eu de coups de feu.

Les enquêteurs de la Section des enquêtes criminelles de la Sûreté de Montréal poursuivent présentement leurs recherches. Le secteur environnant a été vainement fouillé, ce matin, matin.

Pour l'instant, la police présume que les malfaiteurs étaient déjà dans l'immeuble, ce matin. Deux gardiens affectés à la surveillance d'un immeuble public, situé juste en face de la caisse, n'ont vu entrer personne dans l'immeuble avant le vol.

Il y a quelques semaines, la Caisse d'économie de l'Université du Québec avait été victime d'un hold-up similaire alors que les bandits avaient réussi à rafler un montant de $30,000.

Les débardeurs défient toujours l'injonction

"Si les employeurs ne respectent pas la convention collective nous n'avons pas plus à la respecter et nous continuerons notre grève."

C'est ce que déclarait ce matin un porte-parole des débardeurs du port de Montréal en affirmant qu'il n'était pas question de respecter l'injonction interlocutoire qui a été prolongée, hier, par le juge Bernard de L. Bourgeois.

L'injonction interlocutoire, émise la semaine dernière à la requêee des armateurs et employeurs maritimes, prenait fin à 16 heures hier, mais elle a été prolongée jusqu'au 26 mai.

Cette injonction intime aux débardeurs de retourner au travail sur-le-champ.

Si on en croit un représentant du syndicat, il n'est pas question de respecter cette injonceion, pas plus qu'on n'a respecté la première.

Les débardeurs, qui avaient débrayé de façon sporadique au cours des dernières semaines, se sont mis en grève mardi dernier, la veille de l'échéance de l'injonction interlocutoire émise par le juge Leblanc.

Le juge Bourgeois a invité les parties à revenir en cour le 25 mai pour l'audition de la requête pour une injonction permanente. Il entendra du même coup les plaintes déposées pour outrage au tribunal par les requérants qui soutiennent que les débardeurs ont transgressé la première ordonnance.

Les débardeurs en sont venus à une entente avec l'Association des employeurs maritimes le 4 avril dernier. L'entente devait être ratifiée le 19 avril. Cette convention collective d'une durée de trois ans laissait croire que la paix industrielle allait régner sur les quais pour cette période, mais des difficultés sont survenues dès le début.

Le porte-parole des débardeurs a souligné qu'en l'espace de seulement quelques semaines, le syndicat s'est vu forcé de loger entre 800 et 900 griefs pour des encorsès commises par les employeurs à la convention collective.

Certaines clauses du nouveau contrat se prêteraient à des interprétations différentes et, évidemment, chacune des parties voudrait les interpréter à son avantage.

L'enquête sur le cegep de St-Jérôme

Etudiants et professeurs accueillent fraîchement la nomination de Me Trudel

par Lysiane GAGNON

Le ministre de l'Education, M. François Cloutier, a annoncé hier la nomination d'un "commissaire-enquêteur" qui devra étudier les problèmes relatifs à l'administration et au fonctionnement du cegep de Saint-Jérôme. Il s'agit de Me Louis-Claude Trudel, le même avocat montréalais qui avait été chargé, l'an dernier, de l'enquête sur le cegep de Saint-Laurent.

Me Trudel devra, selon le mandat qui lui a été confié par le ministère, produire un rapport préliminaire d'ici le 30 septembre, et un rapport final avant le 31 décembre 1972.

Rappelons qu'au terme d'une période fort agitée, marquée en particulier par deux longues occupations et la grève générale, les parents, les étudiants, les professeurs et le conseil d'administration avaient fini par s'entendre sur la nécessité de demander au ministère l'institution d'une commission d'enquête sur le fonctionnement interne du collège.

"Tout le monde a tort..."

Interrogé hier soir par LA PRESSE sur la nomination de Me Trudel, un porte-parole étudiant a mis en doute l'utilité de confier cette enquête à une seule personne: "C'est une commission d'enquête que nous demandions, et nous espérions y trouver au moins quelqu'un qui connaissait déjà le climat du collège. Me Trudel produira sans doute le même type de rapport que l'an dernier au sujet du cegep de Saint-Laurent: tout le monde a raison et tout le monde a tort, et c'est un problème de communication... mais qu'est-ce que cela règle?".

Le président du secteur cegep de la Fédération nationale des enseignants (CSN), à laquelle le syndicat des professeurs de Saint-Jérôme est affilié, a renchéri dans la même veine. "A Saint-Laurent, rien n'a changé, affirme M. Christophe Auger. Il y a un nouveau directeur, mais le problème de fond demeure: c'est la centralisation des pouvoirs entre les mains de la direction générale — le même problème qui se retrouve dans tous les collèges...".

Critiques

L'an dernier, Me Trudel s'était attiré de vives critiques de la part des directeurs généraux de cegep aussi bien que des syndicats, pour le rapport qu'il avait produit sur le collège de Saint-Laurent. On lui avait reproché en particulier d'avoir négligé de rencontrer les membres de la direction générale, y compris le directeur général, qui était au centre du conflit et qui devait finalement démissionner sans avoir jamais rencontré l'enquêteur... Me Trudel avait remis son rapport le 30 juin, mais le ministère l'avait jugé tellement succinct et rempli de généralités qu'il avait prolongé son mandat jusqu'à la mi-août. Dans son rapport final, Me Trudel distribuait les responsabilités dans un style nuancé, et faisait appel en substance à la bonne volonté des divers groupes du collège, sans toutefois proposer des amendements à la loi des cegep ni des remèdes précis.

Pour revenir à Saint-Jérôme, plusieurs, parmi les professeurs et les étudiants, craignent que la nomination d'un avocat, comme enquêteur, ne vienne appuyer "l'attitude rigide et légaliste" de l'actuel directeur général du collège, qu'on accuse notamment de se refuser au dialogue avec les professeurs et les étudiants.

Signalons que les principaux points qui ont opposé récemment la direction, d'une part, et les étudiants et les professeurs, d'autre part, au cegep de Saint-Jérôme, sont notamment le congédiement de 12 professeurs (dont l'ensemble du corps professoral des départements de philosophie et d'assistance sociale), et le fait que la direction refusait de reconnaitre les cours donnés au second semestre en assistance sociale. Pour ce qui est des professeurs, il semble possible que quatre ou cinq professeurs de philosophie soient réengagés, mais le directeur des services pédagogiques aurait déclaré hier aux étudiants du département d'assistance sociale que leurs professeurs sont "définitivement congédiés", et ce, principalement parce qu'ils ont réclamé l'autonomie des départements.

Une délégation étudiante doit rencontrer aujourd'hui le directeur des programmes, de l'enseignement collégial du ministère, M. A. Arsenault, pour discuter des cours dispensés à titre expérimental en assistance sociale.

Troisième occupation

Jeudi dernier, le cegep de Saint-Jérôme a connu sa troisième occupation, mais cette fois par les professeurs, et dans le cadre des débrayages massifs contre la loi 19 et l'incarcération des leaders syndicaux. La direction a fermé le collège le lendemain ainsi que le samedi, jour prévu pour le rattrapage scolaire.

Pour ce qui est des autres cegeps, qui ont été, comme l'ensemble du secteur de l'enseignement, le théâtre de nombreux débrayages depuis mardi dernier, un porte-parole de la FNEQ signalait hier soir que les derniers "résistants" (ceux du cegep Lionel-Groulx à Sainte-Thérèse) avaient décidé de reprendre le collier pour se conformer au mot d'ordre du Front commun inter-syndical.

COLLÈGE MARIE-VICTORIN
7000, RUE MARIE-VICTORIN, MONTRÉAL 462, QUÉ.
COURS D'ÉTÉ
du 3 juillet au 11 août 1972
ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL
ANGLAIS — LINGUISTIQUE
ARTS PLASTIQUES — LITTÉRATURE
BIOLOGIE — MATHÉMATIQUES
COMPTABILITÉ I — PHILOSOPHIE
COMPTABILITÉ II — PSYCHOLOGIE
HISTOIRE — SCIENCES RELIGIEUSES
POUR LES PROFESSEURS DE FRANÇAIS
SESSION DE PERFECTIONNEMENT: programme-cadre de français de niveau secondaire.
DATE LIMITE DE L'INSCRIPTION: 15 juin 1972
RENSEIGNEMENTS: 325-0150
Service de l'éducation permanente

la presse
L'horaire complet de la semaine, 21 canaux de television et 11 postes de radio FM, le samedi dans La Presse.
tele-presse

MESSIEURS LES ANNONCEURS
veuillez prendre note
DES HEURES DE TOMBÉE
a l'occasion du conge
DE LA FÊTE DE LA REINE
ATTENTION! LA PRESSE PUBLIERA LE LUNDI 22 MAI
ANNONCES REGULIERES
POUR PARUTION DANS LE JOURNAL DU — L'ANNONCE DOIT PARVENIR AU PLUS TARD
LUNDI 22 MAI — JEUDI 18 MAI A 12 H
MARDI 23 MAI — JEUDI 18 MAI A 12 H
MERCREDI 24 MAI — JEUDI 18 MAI A 22 H
JEUDI 25 MAI — VENDREDI 19 MAI A 22 H
POUR LES PETITES ANNONCES
POUR PARUTION DANS LE JOURNAL DU — L'ANNONCE DOIT PARVENIR AU PLUS TARD
LUNDI 22 ET MARDI 23 MAI — SAMEDI 20 MAI A 12 H
POUR LES PETITES ANNONCES ENCADREES
LUNDI 22 ET MARDI 23 MAI — VENDREDI 19 MAI A 12 H
PORTEURS ET DEPOSITAIRES VOUS POUVEZ NOUS APPELER LE LUNDI 22 MAI
à 874-6911 de 9 h. à 5 h.
MERCI DE VOTRE COLLABORATION
la presse

SECRETARIAT
reconnu par le Ministère de l'Education
AVIS
Inscriptions pour Septembre 1972
- STENO-DACTYLOS
- SECRETAIRES
Options de perfectionnement :
- Dactylo — Comptabilité — Administration
- Français — Anglais — Personnalité
- Sténo — Dicta — Droit
Cours SPECIAUX D'ETE 30% réduction
STAGES
ASSISTANCE PLACEMENT
RECYCLAGE
Materiel et Laboratoire IBM
Services de Laboratoire post-scolaires gratuits
CARRIERES & PROFILS
Place Bonaventure
etage F 875-6870
(Métro)

NOUVEAUX BAS NYLON
É-L-A-S-T-I-Q-U-E-S
Regulièrement $39.95
2 PAIRES — SPÉCIAL $21.50
1 paire pour la toilette
1 paire pour le travail
Vente et location de chaises roulantes — Stationnement gratuit
La plus grande Pharmacie de détail au monde
PHARMACIE MONTRÉAL
916 - 922 est, rue STE-CATHERINE
JEAN-P DUQUET L PH
845-7251

DÉBUTANT AUJOURD'HUI
ET POUR 4 JOURS SEULEMENT
AU REINE ELIZABETH
(GALERIE =2)
EXPOSITION ET VENTE
DE 200 PEINTURES À L'HUILE ORIGINALES
présentées par:
50 Artistes Canadiens et Européens
—4e exposition de ce groupe a Montréal
—Vaste choix de sujets classiques, modernes et abstraits
—Encadrements tout style en bois sculpte
—Prix incomparables
—Entree libre. Catalogue gratuit
Ouvert sans interruption de midi à 10 h. p.m.
Le jeu. 18; ven. 19; sam. 20 et dim. 21 mai 1972

La météo

Un soleil radieux toute la journée

Alcide n'avait pas tellement tort, il y a deux jours, de nous promettre une surprise pour aujourd'hui. Eh bien, la surprise, c'est le beau temps qui va s'installer. Il y aura du soleil toute la journée dans la plupart des régions du Québec.

Il va sans dire que la région métropolitaine compte parmi les régions choyées et qu'elle baignera dans un soleil radieux jusqu'au crépuscule. Ce matin, la brume recouvrait les terres voisines des cours d'eau. Elle a bien vite été découpée puis pulvérisée par les rayons du soleil.

Ce qu'il y a d'encourageant dans tout cela, c'est qu'on prévoit que le beau temps s'étendra demain à tout le Québec. Il est temps. Après tout, le printemps est commencé depuis belle lurette et n'a pas encore trouvé l'occasion d'étaler ses charmes de façon convaincante.

La température devrait s'élever jusqu'à 75 degrés au cours de la journée d'aujourd'hui. Si elle se maintient à ce niveau pendant quelques jours, il est certain que la fin de semaine qui approche sera des plus agréables, à condition bien sûr que le soleil soit de la partie.

A Montréal

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Maximum: 70 à 75 • Minimum: 50	Maximum — Minimum —
Généralement ensoleillé	Généralement ensoleillé

Au Québec

REGIONS			AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	45°	75°	Génér. ensoleillé	Ensoleillé
Mauricie	45°	75°	Averses en soirée	Ensoleillé
Laurentides	50°	70°	Génér. ensoleillé	Ensoleillé
Lac-Saint-Jean	45°	70°	Nuages et averses	Plus frais
Outaouais	50°	70°	Génér. ensoleillé	Ensoleillé
Cantons de l'Est	45°	75°	Génér. ensoleillé	Ensoleillé
Québec	50°	70°	Génér. ensoleillé	Ensoleillé
Rimouski	40°	55°	Génér. nuageux	Ensoleillé
Baie Comeau	40°	50°	Averses	Ensoleillé
Gaspésie	40°	50°	Averses en soirée	Ensoleillé

Au Canada

	Aujourd'hui		Min.	Max.
Colombie-Britannique	Généralement ensoleillé	Vancouver	47	55
Alberta	Nuages et averses	Edmonton	35	57
Saskatchewan	Périodes nuageuses	Régina	52	89
Manitoba	Généralement ensoleillé	Winnipeg	56	78
Ontario	Ensoleillé	Toronto	55	67
Nouveau-Brunswick	Possibilité d'averses	Saint-Jean	50	56
Nouvelle-Ecosse	Périodes ensoleillées	Halifax	48	51
Ile-du-Prince-Edouard	Quelques averses	Charlottetown	48	—
Terre-Neuve	Nuages et averses	Saint-Jean	44	63

Si vous partez

Aux Etats-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
New York	52	64	Chicago	52	79	New Orleans	61	84
Washington	54	76	San Francisco	51	61	Miami	75	87
Boston	52	63	Los Angeles	59	69			

(Ces chiffres indiquent le maximum enregistré hier et le minimum la nuit dernière)

Vers les capitales

Paris	45	53	Moscou	52	66	Hong Kong	—	72
Londres	41	55	Stockholm	36	59	Lisbonne	—	63
Rome	45	66	Tokyo	57	73	Sydney	—	—
Berlin	48	53	Athènes	—	73	Tunis	—	66
Amsterdam	39	50	Casablanca	—	63	Vienne	—	66
Bruxelles	44	59	Genève	—	52	Varsovie	—	72
Madrid	39	56	Le Caire	—	—			

Vers les plages

Acapulco	79	90	Bermudes	67	74	Nassau	71	83
Mexico	59	84	Barbade	75	86	Rio de Janeiro	72	—

Annonce d'élections attendue

par Claude TURCOTTE
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Des rumeurs de plus en plus répandues, des indications soufflées discrètement à l'oreille de journaliste et une série de faits bien concrets portent à croire que le premier ministre Trudeau pourrait déclencher des élections générales aujourd'hui ou demain.

Ces élections auraient lieu le 17 juillet où dans les jours qui suivront.

Hier à la chambre des Communes, l'atmosphère était vraiment différente de ce qu'elle est d'habitude. Une nervosité comparable à celle de collégiens sur le point de partir en vacances avait envahi la plupart des députés. Après la période de questions, les journalistes et les autres spectateurs assidus de cette séance parlementaire s'entendaient tous pour dire qu'il y avait "une élection dans l'air".

Puis en fin de journée, des proches de certains ministres ont affirmé à un journaliste de LA PRESSE que M. Trudeau demanderait la dissolution des chambres aujourd'hui ou demain.

Comme par hasard, dirait-on, le Toronto Star publiait en outre, hier, une entrevue exclusive de M. Trudeau, qui affirmait sans la moindre hésitation que l'état de crise au Québec ne constituait pas un empêchement pour des élections fédérales.

Bien au contraire, le premier ministre affirmait que ce serait une excellente occasion de consolider le fédéralisme, puisque, selon lui, les Québécois ne demandent pas mieux que d'avoir l'assurance qu'il y a "au moins un gouvernement fort quelque part".

Si d'une part, cette déclaration peut être interprétée comme un camouflet au gouvernement Bourassa, elle peut, d'autre part, être considérée comme un excellent fer de lance électoral pour les libéraux fédéraux, tout en constituant un argument à la hauteur d'un adversaire redoutable que les conservateurs espèrent toujours amener dans leur camp, M. Claude Wagner.

Il faut noter que le bureau du premier ministre a fait parvenir à la tribune de la presse hier après-midi le texte intégral de l'entrevue exclusive avant même que le Toronto Star n'arrive à Ottawa. C'est une pratique tout à fait inhabituelle de nature évidemment à mettre la puce à l'oreille des journalistes.

Parmi les autres indices d'élections prochaines, il y a le fait que le parti libéral a ouvert au début de la semaine un nouveau bureau d'information dans le centre-ville d'Ottawa; il y a également le fait qu'on a distribué à tous les députés libéraux un manuel d'information sur les élections.

On sait aussi qu'on a devancé d'une journée la publication du rapport Le Dain sur le cannabis, alors que depuis le début de la semaine les Communes ont siégé à toute vapeur, notamment pour adopter le projet de loi en vue d'une hausse de pension des vieux et des anciens combattants.

Au cours des dernières semaines, il y a eu l'annonce d'une politique longtemps attendue sur les investissements étrangers, il y a eu aussi un budget de M. Turner qui ne manquait pas d'attrait électoral.

Au moins un volume traitant de M. Trudeau et de ses déclarations depuis 1968 a été publié.

Bref, des élections générales seraient déclenchées aujourd'hui ou demain que personne ne serait surpris à Ottawa.

UN RETOUR

SUITE DE LA PAGE A 1

chantiers où les entrepreneurs préfèrent attendre à demain pour reprendre les travaux.

Environ 3,500 travailleurs de la construction avaient par ailleurs voté, hier, en faveur d'un retour au travail dans une proportion de 95 p. cent.

Des porte-parole de la FTQ et de la CSN ont indiqué que le retour au travail s'est également effectué normalement dans toutes les parties de la province et notamment à Hull où les syndiqués de la construction avaient fermé de nombreuses entreprises, dont les bureaux de l'Hydro-Québec.

A Sorel, Sherbrooke, Thetford Mines et St-Jérôme, principaux points chauds de la crise, la situation est complètement rétablie dans tous les secteurs.

A l'hôpital Hôtel-Dieu de St-Jérôme, tous les services qui avaient été affectés par un débrayage continu depuis jeudi dernier, fonctionnent maintenant normalement, mais l'hôpital ne pourra reprendre complètement toutes ses activités avant mardi prochain.

Une exception à Albert-Prévost

La situation est rétablie dans tous les hôpitaux de la province à l'exception de l'Institut Albert-Prévost où seulement six médecins étaient en poste ce matin. Les médecins de cette institution ont demandé, hier, la démission du directeur général, M. Jean-Louis Bourret "à cause du nombre alarmant d'incidents à visée répressive" qui se sont produits à l'Institut à la suite du débrayage du personnel.

Un porte-parole a indiqué aujourd'hui que le conseil d'administration tentera d'élaborer une solution dans les plus brefs délais et l'on s'attendaient à ce que d'autres médecins reviennent au travail avant la fin de la journée.

Deux grèves légales

Alors que tous les employés des secteurs public et parapublic sont retournés au travail, deux grèves, celles-là légales, continuent d'affecter la ville de Montréal et le port de Trois-Rivières. Les 8,000 cols bleus de Montréal n'ont pas repris le travail, même si un rapprochement semble imminent, tandis que les employés de bureau des ports de Montréal et de Québec sont toujours en conflit avec leurs employeurs.

Le calme est revenu dans toutes les parties de la province et le retour au travail n'a provoqué aucun incident, selon les informations données par les autorités policières.

PROCEDURES

SUITE DE LA PAGE A 1

vue d'en arriver à "une solution négociée" avec les syndicats.

Ces compromis sont les suivants:

- permettre la remise en liberté provisoire des trois chefs si ceux-ci en formulent la demande en se prévalant des dispositions de la Loi de probation et des établissements de détention;
- amender, si nécessaire, la loi 19 en vue de prolonger la période de négociations avant qu'un décret n'entre en vigueur;
- présenter une contre-proposition aux syndicats si ceux-ci en formulent une.

Entretien téléphonique

C'est le ministre du Travail et nouveau ministre de la Fonction publique, M. Jean Cournoyer, qui a amorcé, mardi soir, les démarches en vue de rapprocher les deux parties.

Au cours de la soirée, M. Cournoyer a communiqué par téléphone avec le président de la Fédération des Travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, à la prison d'Orsainville.

C'est à 14 h., hier, que l'on devait finalement connaître les suites de cette conversation téléphonique alors que le secrétaire de la FTQ annonçait le retour au travail des syndiqués.

Au même moment, M. Cournoyer recevait un télégramme du Front commun demandant une rencontre dans les plus brefs délais et annonçant le retour au travail des syndiqués.

A 17 h., M. Cournoyer répondait à ce télégramme en se disant prêt à négocier à n'importe quel moment.

Le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, terminait, de son côté, des entretiens avec les avocats du Front commun, tandis que le leader du Parti québécois, M. Robert Burns, revenait de la prison d'Orsainville où il s'était entretenu avec les trois chefs, des amis personnels.

Au niveau des partis politiques, c'est aujourd'hui que le Parti québécois doit entreprendre un débat sur une motion de censure exigeant la démission du gouvernement Bourassa qui, selon lui, aurait failli à la tâche durant le conflit.

Du côté d'Unité-Québec, M. Gabriel Loubier a formulé six recommandations visant à faire disparaître le climat de guérilla et d'incertitude dramatique qui prévaut au Québec.

La plus importante de ses recommandations porte sur la nécessité pour le gouvernement de réviser ses offres salariales.

M. Loubier invite également les deux parties à prouver leur bonne foi en acceptant un moratoire de deux mois suspendant ainsi les possibilités de décret et de grèves.

Cependant, ces deux recommandations arrivent un peu tard.

M. Bourassa a en effet fait savoir, dès hier après-midi, que le gouvernement acceptera de faire une contre-proposition aux syndicats en autant que ceux-ci présenteront une contre-proposition sur les dernières offres du gouvernement.

M. Cournoyer a refusé, de son côté, de donner des détails sur les nouvelles offres que le gouvernement est disposé à faire mais il a parlé de "changement d'attitude sur des points majeurs du dossier".

Quant à la loi 19 qui prévoit l'entrée en vigueur d'un décret gouvernemental le 1er juin si aucune entente n'intervient d'ici le 1er juin, M. Cournoyer a dit qu'il sera également disposé à le faire amender pour permettre d'en arriver à une solution négociée.

"Si la date du 1er juin me fatigue, a dit M. Cournoyer, je suis prêt à la faire changer avec un amendement à la loi."

Le chef du gouvernement québécois s'est enfin réjoui du dénouement spectaculaire d'hier et il a accueilli avec mauvaise grâce une déclaration de M. Pierre Elliott Trudeau accusant son gouvernement de faiblesse.

"Si M. Trudeau a dit ça, ce que je ne crois pas, a dit M. Bourassa, cela m'étonne. Il a l'habitude de faire preuve de plus de jugement et de sang-froid."

Les employés de l'Etat en grève en Italie

ROME (Reuter) — Les quelque 300,000 employés administratifs de l'Etat italien ont entamé hier une grève de 48 heures, paralysant les services judiciaires, les douanes et les divers ministères.

Les employés, qui se sont déjà vu octroyer une augmentation de salaire et une modification de l'échelle d'avancement, réclament une reforme générale des services de l'Etat.

Les employés des entreprises d'Etat, y compris celles de fabrication de paquets de cigarettes, ont observé de leur côté un arrêt de travail d'une heure. Les employés des services de travaux publics, construction et entretien des routes, ont également observé de courts arrêts de travail.

Les pompiers, qui sont également en grève, ont fait savoir qu'ils n'interviendraient que dans les cas d'urgence. Aussi un certain nombre d'aéroports, plus particulièrement en Sicile, sont-ils fermés, pour éviter tout risque.

ALERTE

SUITE DE LA PAGE A 1

que six bombes se trouvaient à bord du paquebot.

La compagnie a cependant accepté de verser la rançon exigée.

"Ce n'est vraiment pas beaucoup, a déclaré le directeur de la Cunard, M. Matthews, compte tenu de l'enjeu."

L'argent a été remis au FBI à New York, a dit M. Matthews.

D'autre part, l'homme qui a téléphoné a précisé qu'il avait deux complices à bord du navire qui étaient chargés d'armer les bombes. L'un d'eux, a-t-il dit, est un ancien forçat et l'autre un cancéreux qui se trouve au stade finale de la maladie.

"C'est peut-être bien une invention, de dire M. Matthews, mais nous ne pouvons nous permettre de négliger la menace."

Choquette n'a pas reçu de demande de libération

Pour mettre un terme à certaines rumeurs qui laissaient prévoir la libération des trois chefs syndicaux, au cours de la nuit dernière, le ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, a précisé que les trois hommes ne pourraient quitter la prison d'Orsainville avant aujourd'hui, le ministère n'ayant reçu aucune demande de libération provisoire. Il reste clairement entendu, dans la pensée du ministre, qu'avant de parler de libération, il faut qu'il y ait demande. Car tout élargissement provisoire, les chefs syndicaux se refusant à faire appel mais ne sollicitant qu'une "absence temporaire" en vertu de l'article 20 de la loi de la probation, doit être étudié par les services du ministère conformément à la loi, à la réglementation et à la politique applicable par le ministère de la Justice en semblable matière.

Quant aux entretiens du ministre avec les avocats des chefs syndicaux, ils ont constitué en un vaste tour d'horizon sur l'ensemble des problèmes juridiques découlant des différentes contestations, notamment le statut des personnes incarcérées.

Stanfield réduirait les impôts

TORONTO (PC) — Si le parti progressiste-conservateur est porté au pouvoir cette année, le gouvernement qu'il dirigera à Ottawa réduira les impôts pour 1972, à titre de mesure provisoire visant à mettre sur pied le nouveau régime fiscal que propose ce parti et qui pourrait entrer en vigueur le 1er janvier 1973.

C'est ce qu'a déclaré aujourd'hui M. Robert Stanfield dans un discours qu'il a prononcé devant le club des hommes d'affaires progessistes-conservateurs, à Toronto. Il a soutenu que les mesures proposées par son parti élimineraient l'intérêt qu'a le gouvernement libéral à maintenir l'inflation.

Le chef progressiste-conservateur a soutenu que l'inflation apporte plus d'argent au fisc sans toutefois augmenter le revenu disponible des contribuables.

M. Stanfield propose que le revenu, aux fins de l'impôt, soit calculé sur le dollar constant et indexé au niveau des prix à la consommation. Alors, a-t-il déclaré, la hausse de l'impôt ne se produirait qu'avec l'augmentation du revenu disponible.

COMMISSION

SUITE DE LA PAGE A 1

pouls de l'opinion publique. Il faudra sans doute attendre encore plusieurs mois.

En fait, le président de la commission a reconnu que ce rapport sur le cannabis ne constitue pas un modèle de logique cohérente, mais qu'il reflète les tiraillements qui peuvent exister dans la population à ce sujet.

"Il s'agit, a-t-il dit, d'une décision complexe, qui implique des impondérables et des jugements de valeur. Nous avons essayé de fournir tous les éléments en vue d'une meilleure compréhension du problème".

C'est par conséquent en tenant compte de ce contexte et de ces difficultés qu'il faut analyser les recommandations de la majorité des commissaires (c'est-à-dire trois sur cinq), qui essentiellement ont cherché à établir un certain équilibre entre l'usage du cannabis qui existe de fait et l'application de la loi.

En vertu de ce compromis, la commission a voulu proposer "des peines plus raisonnables" eu égard à ce qu'implique vraiment l'usage du cannabis.

Ainsi, la commission a recommandé que soit révoquée l'interdiction de la simple possession de cannabis, puisque la recherche n'a pas clairement établi que le cannabis a des effets suffisamment nocifs pour justifier la politique législative actuelle. Elle donne son accord aussi à la culture du cannabis pour des fins personnelles et non pour le commerce.

Par ailleurs, la commission reconnait qu'il existe de sérieuses raisons de se préoccuper de l'usage du cannabis et de mettre en oeuvre une politique tendant à le décourager par des moyens dont le prix serait plus acceptable pour le particulier et pour la société en général que celui des mesures présentement en vigueur.

Sur le plan social, les commissaires se préoccupent surtout de l'usage par les adolescents et soutiennent que "le premier objet de leur politique est de restreindre les possibilités d'approvisionnement dans la mesure où s'y prêteraient raisonnablement les méthodes les plus acceptables, compte tenu des avantages à en escompter et des sacrifices à consentir."

Bref, tout en recommandant la légalisation de l'usage personnel du cannabis, la commission propose l'interdiction absolue du commerce, ce qui comprend les importations et les exportations.

Plusieurs, dont un commissaire, Mme Marie-Andrée Bertrand, ont vu une contradiction dans cette position. Mme Bertrand estime, pour sa part, que cette attitude est dommageable parce que des gens — particulièrement chez les jeunes — vont s'engager davantage dans le commerce illicite.

La majorité des commissaires ont fait valoir que sous un régime de réglementation et de licences, l'approvisionnement serait presque libre. "Si on autorisait la vente du cannabis aux adultes, disent-ils, il deviendrait plus facile pour les mineurs de s'en procurer. C'est ce que nous enseigne le cas de l'alcool.

"Ce serait aussi donner l'impression que le cannabis est à peu près inoffensif. Nous ne sommes pas fondés, non plus à croire qu'il serait possible de contrôler efficacement la puissance du cannabis et d'encourager un usage modéré par un régime de règlementation et de licences".

Prison ou amende

La commission préconise que la peine maximale pour trafic ou possession en vue du trafic soit fixée à cinq ans sur acte d'accusation et à 18 mois sur déclaration sommaire de culpabilité. Dans chaque cas, une amende pourrait tenir lieu d'emprisonnement.

En ce qui concerne une accusation en vue du trafic, il suffirait que l'accusé suscite un doute raisonnable quant à son intention de trafiquer. On n'exigerait pas de lui supériorité de preuve ou appréciation des probabilités.

Dans la définition du terme trafic, on exclurait les cas où un usager donnerait, sans contrepartie, une quantité de cannabis susceptible d'être consommée normalement en une fois.

La commission Le Dain suggère enfin que la police devrait être habilitée à saisir et à confisquer le cannabis (préparations et plantes) où qu'il se trouve, sauf autorisation expresse de la possession et de la culture à des fins scientifiques ou autres.

Une politique réaliste

Quoi qu'il en soit, les membres de la commission sont tous conscients que leur rapport ne marque pas la fin des discussions sur l'usage du cannabis, ni même de l'évolution de la société compte tenu des progrès de plus en plus rapides dans le domaine de la recherche.

Si les recommandations de la commission devenaient la politique gouvernementale, M. Le Dain estime que le Canada aurait alors l'une des politiques les plus réalistes en Occident. Il a préféré l'épithète "réaliste" à celui de "libéral" comme le suggérait la question d'un journaliste.

Il faut chasser le gouvernement Trudeau

— le CTC

OTTAWA (PC) — Le Congrès du Travail du Canada, qui représente 1,700,000 syndiqués, s'est engagé aujourd'hui à oeuvrer pour la défaite du gouvernement Trudeau au cours de la prochaine campagne électorale.

Les 1,600 délégués au congrès biennal ont exprimé leurs vues à la suite d'un débat suivi d'un vote, sur des résolutions hostiles au gouvernement libéral.

Ces résolutions ont été présentées à la suite d'une allocution de M. David Lewis, chef fédéral du Nouveau parti démocratique.

Décorez en beauté avec Moore

"Chaque coup de pinceau ou de rouleau révèle la beauté des couleurs Moore. Là où vous verrez cette enseigne, vous trouverez plus de 1500 couleurs Moor-O-Matic dans le fini qui convient à vos besoins. Regal Wall Satin, Satin Impervo et Aquavelvet... aux coloris resplendissants de fraîcheur qui restent propres et éclatants. Ils sont faciles à appliquer et sèchent rapidement. Vous serez enchanté du beau travail de décoration que vous obtiendrez avec les peintures Moore."

Voyez votre détaillant
de peintures Benjamin Moore.
Vous y gagnerez!

"Les lanceurs de relève ne sont pas fautifs"

— *Gene Mauch*

par Pierre LADOUCEUR
envoyé spécial de LA PRESSE

NEW YORK — "Il ne faut surtout pas s'attendre à ce que nos lanceurs de relève réussissent l'impossible. Les lanceurs de relève des Expos ont relativement bien fait depuis le début de la saison. Il faut cependant admettre que depuis quelque temps, on fait beaucoup trop appel à eux," avouait Gene Mauch dans son bureau après le match d'hier.

"C'est difficile pour vos lanceurs de relève lorsque le lanceur partant est chassé dès la manche initiale, comme ce fut le cas ce soir," de poursuivre Mauch qui a fait appel à quatre lanceurs de relève lors du match d'hier. Denny Lemaster, Tom Walker, John Strohmayer et Mike Marshall se sont suivis à tour de rôle.

Les lanceurs de relève des Expos ont accordé 16 coups sûrs et ils ont permis cinq buts sur balles au cours des huit manches et deux tiers qu'ils ont officiées au monticule.

POUSSIERE DE LOSANGE... "Si tout va bien, **Terry Humphrey** devrait jouer dimanche après-midi à Pittsburgh. Il serait derrière le marbre pour l'une des deux rencontres," a déclaré **Gene Mauch** hier, après la défaite des siens... "**Jim Fairey** commencera le match au champ droit pour les Expos cet après-midi et il en sera de même pour les quatre matches qui auront lieu à Pittsburgh... **Ron Fairly** sera au repos aujourd'hui et il évoluera au poste de premier but lors des matches présentés à Pittsburgh," a poursuivi Mauch... "J'ai demandé à **Rusty Staub** s'il voulait un repos et il a refusé carrément," de dire Yogi Berra... **Willie Mays, Wayne Garrett, Marty Martinez, Duffy Dyer** et **John Milner** seront tous dans l'alignement de départ des Mets cet après-midi...

Tous les joueurs des Mets à l'exception de **Ed Kranepool** et **Martinez** ont frappé en lieu sûr lors du match d'hier... **Jim Fregosi** a porté à six sa série de matches consécutifs au cours desquels il a frappé en lieu sûr... Pour la première fois cette saison, les Expos se retrouvent avec une fiche inférieure à .500... Ils présentent un record de douze victoires et 13 revers... En marquant 12 points et en frappant 17 coups sûrs, les Mets établissaient ainsi un record d'équipe pour la saison 1972...

BASEBALL MAJEUR

CLASSEMENT

Ligue Nationale

(Division Est)

	G	P	Moy.	Diff.
New York	20	7	.741	—
Philadelphie	15	12	.556	5
Pittsburgh	14	12	.538	5½
Chicago	13	13	.500	6½
Expos	**13**	**14**	**.481**	**7**
St-Louis	10	19	.345	11

(Division Ouest)

Houston	17	10	.630	—
Los Angeles	18	11	.621	—
Cincinnati	15	13	.536	2½
San Diego	13	16	.448	5
Atlanta	10	13	.350	7½
San Francisco	9	22	.290	10

Ligue Américaine

(Division Est)

	G	P	Moy.	Diff.
Cleveland	15	9	.625	—
Détroit	14	10	.583	1
Baltimore	13	12	.520	2½
Boston	9	13	.409	5
New York	9	15	.375	6
Milwaukee	7	15	.318	7

(Division Ouest)

Minnesota	17	7	.708	—
Chicago	15	10	.600	2½
Oakland	15	8	.625	1½
Texas	11	15	.423	7
Kansas City	11	16	.407	7½
Californie	10	16	.385	8

Un septième échec pour Marichal

SAN FRANCISCO (UPI) — Croiriez-vous qu'un lanceur qui possède une moyenne de points mérités de 2.84 puisse présenter une fiche d'une seule victoire et de sept défaites?

C'est pourtant vrai et ce triste cas est celui de l'orgueilleux lanceur droitier Juan Marichal, des Giants de San Francisco, lui qui n'a toujours connu que les bons côtés du baseball!

Il a bien connu quelques moments de difficultés, mais jamais rien de semblable ne l'a accablé dans le passé. Marichal n'a alloué que 19 points mérités en 60⅔ manches, ce qui donne bien 2.84. Depuis le match d'ouverture, alors qu'il avait blanchi les Astros de Houston 5-0, Marichal n'a pas connu la victoire.

"Tout ce que je peux faire, c'est de continuer à essayer" de dire Marichal après qu'il n'eut accordé que quatre coups sûrs aux Reds de Cincinnati, mais tout de même réussi à perdre 2-1.

C'est au bâton que se situe le problème

"Tout le monde sait que nos joueurs ne frappent pas, mais je ne crois pas que ça durera toujours" de continuer Marichal. Peut-être la prochaine fois se mettront-ils à frapper. Je l'espère en tout cas."

Marichal n'est pas le seul à déplorer la faiblesse du coup de bâton des Giants depuis le début de la saison. Le gérant Charlie Fox est au courant lui aussi.

Une fois de plus, hier, Fox a joué avec son alignement, dans le but de trouver des coups sûrs quelque part, mais sans résultat.

Si cela peut lui être d'un secours quelconque, le gérant des Reds Sparky Anderson, sympathise avec Fox.

"Je sais ce qu'il traverse. C'est exactement ce qui nous est arrivé l'année dernière. Chaque fois que nous avions un bon match de notre lanceur, ce sont les frappeurs qui devenaient muets.

"Quand les frappeurs fonctionnaient bien, ce sont les lanceurs qui ne faisaient rien de valable.

"Mais c'est ça le baseball. C'est un sport cyclique. Sans doute les choses se redresseront-elles un jour pour les Giants. Ils forment une bonne équipe. Ils manquent leur gros canon, Willie McCovey, plus qu'ils ne s'y attendaient," de poursuivre Anderson.

Pas avant six semaines

Les Giants seront toutefois privés de McCovey pour encore cinq ou six semaines. Son plâtre lui a été retiré et remplacé par une écharpe. Il était en uniforme hier, agissant à titre de capitaine de l'équipe.

"Je vais commencer à courir un peu tous les jours" de dire le puissant cogneur des Giants, pour garder mes jambes en forme. Mais j'en ai encore pour longtemps avant de jouer, même si j'aimerais mieux participer aux matches dès maintenant."

MacNeil possède la clé du succès

Fort contesté par les amateurs de hockey, Al MacNeil a tout de même conduit le Canadien à la coupe Stanley, l'an dernier. Cette année, il a permis aux Voyageurs de la Nouvelle-Ecosse de devenir la première équipe canadienne à remporter le trophée Calder (championnat de la ligue Américaine). Il n'en fallait pas plus pour que le maire de Halifax, Walter Fitzgerald lui remette les clés de la ville.

Le hasard, entre autres, décidera du sort du Laval

par Francois BELIVEAU
envoyé spécial de LA PRESSE

TROIS-RIVIERES — Les assises de l'Association du hockey amateur du Québec (AHAQ), qui ont lieu cet après-midi au Sheraton-Château de Blois de Trois-Rivières devraient permettre à certaines équipes de la ligue majeure du Québec, surtout les Ducs de Trois-Rivières, les Castors de Sherbrooke et le National de Laval d'ajuster un peu mieux "leurs flûtes" pour la prochaine saison.

En effet, ces trois équipes, ainsi que les Voyageurs de Montréal (ce nouveau nom de l'ex-Canadien junior serait maintenant officiel), ont le devoir de rehausser leur calibre de jeu afin de mieux faire face à la compétition, qui, on le devine, sera plus forte que jamais à compter de septembre, dans le circuit Robert LeBel.

La hasard décidera

Les neuf équipes devront tirer au hasard, comme l'an dernier, le rang qui leur permettra de choisir les joueurs.

En premier lieu, soit vers 14 h. 00, on se partagera les joueurs des Maple Leafs de Verdun et des Alouettes de Saint-Jérôme qui sont encore d'âge junior puisque ces deux équipes n'évolueront plus dans le circuit, leur franchise ayant été achetée par la Ligue. Parmi eux, le gardien Robert Sauvé et le joueur de centre Mario Desjardins sont les plus convoités.

Une fois ces choix faits, il est fort possible que les listes de protection des neuf équipes subissent des transformations et une intermission aura lieu avant de procéder au choix des joueurs qui terminent leur stage au niveau midget ainsi que ceux des rangs junior "B".

Notons que chacune des équipes conserve la priorité sur deux joueurs midget de son territoire avant de sélectionner 13 autres futurs porte-couleurs, lesquels, s'ils ne font pas l'affaire à la suite des camps d'entraînement, seront relégués à leurs filiales.

Racette à Laval ?

Rien n'a vraiment transpiré hier soir, mais on s'attend à voir aujourd'hui, à la table du National de Laval, l'instructeur Ronald Racette, récemment congédié par les Castors de Sherbrooke et remplacé par Maurice Filion.

Jean Rougeau aurait-il compris enfin que malgré toutes ses qualités, cette tâche de pilote appartient à un homme de métier?

Si c'est le cas, seuls les Ducs de Trois-Rivières et les Remparts de Québec arriveront aux assises sans instructeur. Pour les Ducs, Camille Bédard semble avoir d'excellentes chances de revenir à la barre et il a justement participé à une réunion hier soir à Trois-Rivières avec la direction de l'équipe. Du côté des Remparts, le gérant général Paul Dumont n'a pas encore fait connaître ses positions. Il songerait semble-t-il à Orval Tessier et à Claude Dolbec en premier lieu. Les deux, on le sait, n'ont pas encore renouvelé leur contrat avec leur équipe respective, les Royaux de Cornwall et les Bruins de Shawinigan. Si Dolbec peut difficilement quitter Shawinigan, ce n'est pas aussi malaisé pour l'autre.

Du côté des Eperviers de Sorel, Ghislain Delage sera encore une fois de la partie et plus confiant que jamais. En effet, il vient de signer un contrat de deux ans avec l'équipe et cette confiance qu'on a mise en lui ne pourra que lui faciliter la tâche.

Soulignons enfin que ces assises, qui pourraient faire des Royaux de Cornwall, du National de Laval, des Eperviers de Sorel et des Remparts de Québec, quatre équipes intouchables la saison prochaine puisqu'elles conservent encore un impressionnant potentiel de jeunes, seront rehaussées par la présence de personnalités sportives de la Mauricie: Gilles Villemure, gardien de but étoile des Rangers de New York; André Dupont, solide défenseur des Blues de Saint-Louis; René Robert, des Sabres de Buffalo et Léon Rochefort, des Red Wings de Détroit.

McLain ira à Birmingham

OAKLAND (PA) — Denny McLain, espoir de $75,000 des Athlétiques d'Oakland, a déclaré hier qu'il acceptait d'évoluer avec le Birmingham, de calibre AA.

Le lanceur de 28 ans sera ainsi un des joueurs les mieux rémunérés dans l'histoire des ligues mineures.

McLain a consacré plusieurs jours à prendre la décision de se retirer s'il n'était pas échangé ou bien poursuivre sa carrière dans les mineures. Il a même convoqué une conférence de presse, qui a ensuite été contremandée. Son avocat William Carpenter a toutefois déclaré :

"Denny a décidé qu'il était peut-être mieux d'aller à Birmingham, à cause du salaire."

Selon l'avocat, le propriétaire Charles Finley a consenti au retour de McLain à Oakland dans deux semaines, alors que son épouse doit donner naissance à des jumeaux.

Après avoir pris sa décision, McLain a déclaré:

"Je peux lancer dans les majeures. Ce qui me blesse, c'est de partir après seulement cinq matches."

Cette saison, McLain avait une fiche de 1-2 avec une moyenne de 6.05 points mérités par match.

McLain croit que ses problèmes peuvent avoir été causés par les médicaments qu'il prenait afin de perdre du poids, ce qui a créé une déficience en potassium.

"Je ne connais pas très bien le sujet, mais le manque de potassium affaiblit la puissance des muscles."

Finley a révélé qu'il avait soumis McLain au repêchage, mais aucune équipe ne l'avait réclamé.

Malloy succombe à ses blessures

INDIANAPOLIS (PA) — Le vétéran coureur automobile Jim Malloy, qui avait été grièvement blessé lors d'un accident survenu au cours des essais en vue des 500 milles d'Indianapolis, dimanche, a succombé aujourd'hui aux blessures multiples qu'il avait subies.

Malloy est mort à l'hôpital à 10 h. 55 ce matin, sans avoir repris conscience. Il aurait eu 37 ans mardi prochain.

Au moment de l'accident, le bolide de Malloy devait approcher la vitesse de 175 milles à l'heure, selon des témoins visuels.

Il a été emprisonné dans sa voiture Eagle pratiquement désagrégée durant plus d'une demi-heure avant qu'on ne parvienne à l'en dégager à l'aide de nouveaux outils hydrauliques, utilisés pour la première fois sur le circuit.

Transporté à l'hôpital en hélicoptère, il n'a jamais repris conscience comme on le soulignait au début, et il n'a même pas pu quitter la salle des soins intensifs.

On se rappelle qu'il souffrait de brûlures au deuxième degré à la figure, aux mains et aux pieds, en plus d'une fracture du crâne, des deux jambes, des hanches et du bras droit.

Malloy promettait beaucoup. D'ailleurs, l'an dernier, il avait terminé au 32e rang lors des 500 milles d'Indianapolis. En 1968, il avait été le coureur-recrue qui s'était qualifié avec le temps le plus rapide.

La mort de Malloy est la 59e imputable au circuit d'Indianapolis, si on inclut les décès survenus avant la présentation des 500 milles, soit en 1909 et 1910.

Le dernier accident mortel remontait au 7 mai 1955, quand la Lotus de Mike Spence est allée percuter contre le mur qui ceinture la piste de deux milles et demi.

Le dernier accident mortel durant la course elle-même remonte à 1964. La recrue David MacDonald et le vétéran Eddie Sachs avaient trouvé la mort dans un accident spectaculaire.

Le bilan tragique du circuit comprend 35 coureurs, 14 mécaniciens, neuf spectateurs et un surveillant de parcours.

Jim Malloy

Metzger victime d'un lancer imprécis

Roger Metzger, des Astros de Houston a été atteint à la jambe par un lancer de Ron Reed, à la sixième manche du match qui opposait son équipe aux Braves d'Atlanta hier. Contrairement à ce qu'on pourrait croire cependant, Metzger n'a pas été blessé. Il s'est en effet rendu au premier but pour permettre à un de ses coéquipiers de croiser le marbre, les buts étant remplis.

MONTRÉAL

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	2.40	Ch. net
Abitpbi	4598	$9⅛	9	9⅛	+ ⅛
Alcan	4350	$21⅞	20⅞	20⅞	— ⅛
Alcan pr	200	$25¾	25¾	25¾	
Algoma St	2470	$14⅜	14⅛	14¼	+ ⅛
Almin 2p	25	$34¼	34¼	34¼	—2
Andres Wn	2475	$8	4¼	6½	+6¼
Aquitaine	475	$21⅞	21¾	21⅞	+ ⅛
Asbestos	100	$24¼	24¼	24¼	+ ¼
Atl Sugar	350	$6¾	6¾	6¾	+ ⅜
Bank Mtl	12132	$21½	21¼	21½	+ ½
Bank NS	2700	$38½	38¼	38¼	— ⅛
Banq CN1	2041	$16	15⅞	15⅞	
Bq Deprg	840	$18¾	18¼	18¾	+ ⅜
Bq Pv Can	1350	$17⅞	17¾	17¾	+ ⅛
Bell Canad	15648	$45⅜	44½	45¼	+ ¾
Bell B pr	250	$52½	52¼	52½	+ ½
Bombrder	1100	$9	8⅝	9	+ ⅜
BP Oil gas	150	490	490	490	—10
BP Can	11300	$15¼	15	15¼	+ ⅜
Brascan	298	$21⅞	21⅞	21⅞	+ ⅛
Brinco	510	$6¼	6⅛	6¼	
CAE Ind	375	$8⅛	8	8⅛	+ ⅛
Calgary P	600	$25	25	25	
Campeau	300	$5½	5½	5½	— ¼
Can Cem L	55	$52⅛	52⅛	52⅛	+ ⅛
CD Sugar	50	$28¾	28¾	28¾	— ¼
Can Perm	100	$19	19	19	— ¼
Cdn Brew	610	$7¾	7¾	7¾	
Cdn Cable	510	$19	18½	19	+ ¼
C Con A	100	125	125	125	
C Hydro	200	$11½	11½	11½	
C Im	1925	$28¾	28½	28½	— ⅛
CIL	3305	$8	17⅝	17⅞	+ ½
C Int Pw	1650	$28¼	27⅞	28¼	+ ⅜
C Marconi	100	325	325	325	+15
CPI pr	1285	$26	25⅜	26	+ ¾
Cdn Res	100	460	460	460	+5
Cdn Tire A	175	$40¾	40½	40½	— ⅛
Canron	535	$22½	22½	22½	+ ¼
CPLtd	7905	$15	14¾	14⅞	— ⅛
CP A p	200	$11	11	11	+ ¼
Celanese	1198	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
Cent Dyn	750	105	100	100	—5
Cfcn ltd	200	$12¾	12¾	12¾	
Cockfield	200	$6	6	6	+ ⅛
Columbia	300	180	180	180	—20
Cmpro A	100	$12¾	12¾	12¾	+12
Cominco	215	$29¼	29¼	29¼	+ ¼
Con Bath	730	$9⅜	9¼	9⅜	+ ⅛
CBath Pr	200	$16	15⅞	16	+ ⅛
Cons Gas	550	$18⅜	18⅜	18⅜	+ ⅛
Con Glass	500	$17¼0	17¼	17¼	— ⅜
Coplnd	2175	390	375	375	—15
Corpex	575	380	380	380	—10
Cr Zell A	100	$19 0	19	19	
Crush Int	100	$19⅞	19⅞	19⅞	+ ¼
Distl Seag	2335	$34	33¾	34	+ ¼
Dome Pete	1000	$36	36	36	
D Bridge	275	$28¾	28¾	28¾	+ ¼
D Corsel	100	$6¼	6¼	6¼	
Dofasco	5075	$29¼	29	29⅛	+ ½
Dom Glass	1000	$14	13¾	13¾	
Dom Store	1510	$16	15⅜	16	+ ⅜
D Textile	1348	$30½	30	30	— ⅛
Domtar	5074	$14½	14¼	14½	+ ¼
Domtar pr	200	$14½	14½	14½	
Du Pont	1760	$28½	27¾	28⅜	+ ¾
Ea Svgs	200	$15¾	15¾	15¾	
Enamel A	700	$7	7	7	
Enamel B	800	360	350	350	+50
Fal Nck	180	$7.5¾	7.5¾	7.5¾	+.5¼
Fin Coll	110	$24⅛	24⅛	24⅛	
Fraser	100	$13 1	13	13	— ¼
Genstar L	250	$14⅞	14⅞	14⅞	
Glengair	250	165	165	165	
Grafton	500	$29	29	29	— ¼
Grissol F	100	$10½	10½	10½	— ⅛
Gulf Can	356	$28¼	28	28¼	+ ½
Hollinger	140	$43¼	43¼	43¼	+ ¼
Home A	1603	$33½	33	33¼	+ ¼
Huds Bay	500	$23¾	23⅜	23¾	+ ⅜
H Bay Co	1050	$17¼	17	17	
HB Oil G	10400	$40	39¾	39⅞	+ ½
Hud BOPr	100	$48¾	48¾	48¾	+ ¼
Husky Oil	400	$15⅛	15	15⅛	— ⅛
IAC	2075	$19⅜	19¼	19⅜	+ ⅜
Imp Oil f	3613	$33¾	33⅜	33¾	+ ¼
Imasco Ltd	1665	$24⅛	23¾	24	+ ¼
Inland Gas	220	$16½	16½	16½	+ ¼
Int Nickel	10097	$30⅞	30¾	30¾	
Int Util	3500	$46¾	46¼	46¾	— ⅛
Inlpr Pipe	675	$31¼	31	31¼	
Ivaco	5100	$20	19⅝	19⅝	+ ⅛
Koffler	1000	$16⅜	16⅜	16⅜	+ ⅜
Labatt	1700	$27	26½	27	+ ½
Labatt pr	2500	$27	26¾	27	+ ⅜
Lacroix	200	450	440	440	—10
Laidlaw	1050	$9⅞	9⅝	9⅝	— ⅛
Lob Co A	2800	$7¾	7⅝	7¾	+ ⅛
Lob Co B	6530	$7¾	7¾	7¾	+ ⅛
M H Cable	150	$15	15	15	+1
MB Ltd	1600	$25¾	25⅛	25¾	+ ⅜
Markboro	100	$7½	7½	7½	— ⅛
Mass Fer	6695	$14⅞	14⅜	14⅞	+ ½
Mercanti	1800	$20⅜	20⅜	20⅜	
Micrsyst	5105	$7⅜	7½	7⅜	
Miron A	350	$5	5	5	
Molson A	500	$24¾	24⅝	24¾	
Monenco	100	$7⅛	7⅛	7⅛	— ⅛
Mnt Trst	100	$19⅜	19⅜	19⅜	— ⅛
Moore	4200	$45⅛	44	45⅛	+ 1⅛
Murphy	3200	$17	17	17	
N Sea Pr	100	$8	8	8	+ ⅛
Nfld LP	425	$12	12	12	— ¼
Noranda	2880	$38⅞	38⅜	38⅞	
Nordair	750	$7	7	7	
Nor Ctl G	535	$13 1	12⅞	12⅞	+ ⅛
Orangeroof	100	475	475	475	—25
Oshawa A	400	$12¾	12¾	12¾	+ ⅛
Pac Pete	9300	$31¾	31¼	31¾	+ ¼
Peopl St	800	$28⅞	28⅝	28⅞	— ⅛
Placer	1170	$40	39¾	40	+1
Pow Corp	7625	$10¾	10½	10½	— ⅛
Pow C 5 pr	400	$11⅜	11½	11½	— ¼
Prem Cb	100	$18¼	18¼	18½	+ ¼
Price Com	4225	$8¾	8⅝	8¾	
Price 4pr	100	$52	52	52	
Provigo	385	$7¾	7¾	7¾	
Que Tel	100	$16	16¼	16	
QueT 4¾p	200	$12½	12½	12½	—1
Rapid D	20875	$16½	16	16⅛	+ ¾
Reitman	125	$28¾	28½	28¾	+ ¾
Reitman A	25	$29	29	29	+1
Rio Algom	900	$19½	19	19⅜	+ ¾
Rothmun	110	$21¼	21¼	21¼	
Rothm A p	50	$88	88	88	
Rothm B p	1500	$23¾	23½	23¾	+ 1
Royal Bank	6835	$34¼	34	34¼	+ ⅜
Royal Trst	275	$39½	39¼	39¼	—⅜
Scot Lasal	725	$7½	7¼	7¼	— ½
Shell Inv p	100	$43⅛	43⅛	43⅛	
Simpsons	638	$26¾	26⅝	26⅝	+ ⅛
Slater W f	800	$23¼	23	23¼	+23
Steel Can	4995	$34⅜	34¼	34¼	
Steinbg A	100	$26	26	26	
Texaco	25	$50½	50½	50½	+ ½
Tor Dm Bk	1545	$32¼	32	32¼	+ ½
Tot Pet A	400	575	575	575	—15
Tr Can PL	525	$43½	43½	43½	
Tr C C pr	540	$55	55	55	+ ⅛
Trans mt	200	$22½	22½	22½	— ⅛
Tr G C	100	$23⅞	23⅞	23⅞	+ ¼
Ultrmar	1100	$9¼	9¼	9¼	+ ⅛
Ultmar r	10600	12	10	10	—1
Un Carbid	100	$18⅛	18⅛	18⅛	+ ⅛
Velcro	300	$18	18	18	
Wajax	200	$10	10	10	—87¢
Walk GW	1245	$43½	43¼	43½	+ ¼
Warn Her	2100	$7	6¾	7	+ ¼
Weldwod	500	$12¼	12¼	12¼	— ¼
West Pet	1500	$9½	9¼	9¼	— ½
Westcst	100	$27⅞	27⅞	27⅞	— ¼
Weston	525	$22	21⅞	22	+ ⅜
Zellers	2000	$14¼	14	14	— ¼

newyork

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	1.15	Ch. net
A-B					
AbbtLb 1.10	62	71⅛	70½	70⅞	— ⅜
Adrs .60	48	38⅝	37½	38⅜	+1¼
Admirl	61	22⅛	21¾	22	+ ¼
Airco .80e	12	19½	19¼	19½	+ ¼
Alcan .80	74	21½	21⅛	21⅛	— ⅝
AllegC .20e	20	11¾	11⅝	11¾	+ ⅛
AllegL 1	37	27¾	27⅜	27⅝	
AllegL pf 3	2	39½	39½	39½	
AllegP 1.40	39	22¾	22¼	22¼	— ⅛
AllenGp 1.04f	22	27¼	26½	27¼	+ ⅛
Alld C 1.20	96	32	31⅝	31⅞	+ ⅜
AllisC .20g	37	13⅜	13⅛	13¼	+ ⅛
AHess .15r	175	50	49⅝	49¾	
AAirl	76	48¼	48	48¼	+ ⅜
ABrnd 2.29	103	47⅜	46⅞	47⅜	+ ½
ABC 1.20	135	71⅛	70⅝	71⅛	+ ¾
AmCan 2.20	128	30⅜	30	30	
ACyan 1.25	524	37	36¾	37	+ ¼
AEIP 1.74	157	27⅞	27⅝	27⅝	— ¼
AHome 1.77	99	102¼	100½	102	+1⅜
AHosp .27	47	46	45½	45½	— ½
AmMot	353	8⅞	8⅜	8¾	+ ¼
AmStd .40	x74	14⅛	13¾	14	+ ¼
AT T 2.60	1315	42⅜	42½	42½	2 ⅛
Ampex	94	8⅛	8	8⅛	+ ⅛
Anacoe	179	20½	20¼	20½	+ ¼
ApacheCp .32	25	19⅜	19⅜	19½	
Apeco .16	27	11⅜	11⅜	11½	+ ¼
Arlans	120	6¼	5⅞	5⅞	— ⅛
Armco 1	98	23⅞	23⅜	23¾	+ ¼
ArmC .80	11	4⅛	4¼	4⅛	+ ⅜
ArmRu 1.60	63	39⅜	39	39¼	+ ⅛
AtlRich 2	203	63⅜	62⅞	63¼	+ ½
Avco	75	15¾	15½	15¾	+ ½
Avon 1.35	41	121	119¾	120	— ¼
Baock .55	58	29½	28⅞	29½	+ ¾
Bath .20	57	4⅛	4⅛	4⅛	+ ⅛
Baxtr .13	189	43⅞	43⅛	43¾	+ ⅜
Beckmn .50	11	53	52½	53	+ ¾
BeechA .60b	2	22¾	22⅝	22⅝	— ⅛
BellH .60	36	66½	66	66⅛	+ ½
Bndx 1.60	26	44⅞	44½	446	+ ⅝
BenF 1.10	138	45	44⅝	45	+ ¾
BethSt 1.20	93	32¾	32⅜	32⅝	— ⅛
BlackD 1	19	9⅛	9⅛	9⅛	+ ⅛
BlissL 1	11	20⅝	20⅜	20⅜	— ⅜
Block .24	81	18¾	18¼	18¾	+ ⅜
Boeing .40	152	22⅜	21⅞	22⅜	+1
Bordn 1.20	22	28⅜	28½	28½	
Borg 1.25	1014	34¼	34	34⅛	+ ⅛
BristM 1.20	127	58¼	57¼	57½	+ ⅜
Brown	61	9¼	9	9	— ¼
Brnswk .16	321	54	53⅝	53¾	
Bucy 1.20	13	25¼	24⅞	25	+ ⅜
Budd	19	18	17¾	17⅞	+ ¼
Bulova .60	190	16¾	16¼	16¼	
Burlin 1.40	200	31⅜	31⅛	31¼	+ ⅜
BurlNor 1.50	37	47¼	47	47⅛	+ ¼
Burndy .70	43	30⅞	30½	30⅞	— ¼
Burrghs .60	160	175⅜	172	175	+4
C					
CampS 1.10	77	27⅜	27	27	— ⅜
CP Ltd .68	53	15⅛	14⅞	14⅞	— ⅛
Carrier .60	144	45¾	44⅛	45½	+1
CartW .40a	47	23½	22⅞	23⅛	+ ⅛
CatTr 1.40	131	55⅜	55	55⅜	+1⅜
Celanese 2	45	56⅝	56	56½	+ ⅜
Cerro	62	15½	15¼	15¼	— ¼
CessnaA .70	36	30⅝	30⅜	30½	
ChocFN .10r	10	8⅞	8¾	8¾	— ⅛
ChrisCft	30	7½	7⅜	7½	
Chrslr 1	260	33¾	33⅜	33⅝	
CITFn 2	140	46¾	46¾	46½	
Citsv 2.20	116	36¼	35⅞	36⅛	
Clorox 1	28	76⅜	76	76⅜	+ ½
Cluett P .90	26	19⅝	19⅜	19⅜	— ¼
CocaC 1.64	72	129	128	128½	— ¼
Colecol .08	13	53¼	52½	53¼	+ ¼
ColPal 1.46	47	63½	63¼	63½	+ ⅜
CollAik .56	29	24⅝	24	24¼	— ½
CollinR	34	17⅞	17½	17¾	+ ¼
CBS 1.40b	72	50⅞	50½	50⅝	+ ⅛
ColGas 1.82	59	30½	30	30¼	+ ¼
CmEd 2.20	89	34⅛	33¾	33⅞	+ ⅛
ConEd 1.80	63	25	24⅞	25	
CFds 1.25	14	39⅜	39⅛	39⅜	+ ⅛
ConCan 1.60	34	29⅞	29⅝	29⅝	
ConOil 1.50	128	26⅞	26⅝	26¾	+ ¼
CnrData	347	65¾	64	65⅜	+2⅛
CPCIntl 1.70	131	33⅞	33⅜	33⅝	— ½
Crane 1.60b	8	46½	46⅛	46½	+ ⅜
Cr Zell 1.20	40	31⅜	30⅞	30⅞	— ⅜
Culligan .28	16	19½	19½	19½	+ ⅛
CurtWr	743	29¾	28⅝	29¾	+1⅛
Cyprus 1	x19	36⅞	36¾	36⅞	+ ⅛
D-G					
DanR	14	9⅜	9½	9⅝	+ ⅛
Dartl .30b	469	54	53	54	+1
Deere 2	97	61⅞	61	61⅞	+ ⅜
Dexter .24	7	19⅞	19⅝	19¾	
DiaSh 1	31	19⅜	19½	19½	— ⅛
Disney .20b	66	179⅞	179¼	179⅞	+1
Diversin	19	4⅜	4½	4½	
DowC 1.80	287	89½	89	89½	+ ⅞
DresIn 1.40	821	38	37	38	+ ¾
duPon 5e	150	162½	161	162¼	+1½
DuqLt 1.66	50	23¾	23½	23¾	+ ¼
EastAir	520	29⅜	28¾	29⅛	+ ½
EastK 1.04a	171	121¾	120½	121⅛	+ ⅜
Elect As	34	10¾	10½	10½	— ⅛
ElPasNG 1	46	18⅛	18	18⅛	+ ⅛
EmEl 1.20	75	82¾	82¼	82¾	+ ⅜
ESB 1.20	217	36¾	35¾	36¾	+1¼
EthylCp .84	38	26¼	25⅝	25¾	
ExCel .80	4	18⅞	18¾	18¾	+ ⅛
Fairch	138	35⅞	34½	35½	+1⅛
Firest .83	112	24⅝	23¾	24⅛	
FstCht 1.42f	20	27¾	27¼	27¾	
Flintkote 1	x78	31¾	31⅜	31⅜	— ¼
FlaPw 1.74	72	40⅞	40¾	40⅞	+ ⅜
Ford 2.70	344	68¼	67½	67¾	— ⅛
Frueh 1.70	51	42⅜	41⅝	42	+ ⅜
GAC Cp	20	11¼	11	11⅛	
GAF .40	160	23	22⅞	22¾	+ ⅛
GenDyn	26	31½	31⅛	31½	
GenEl 1.40	384	68⅜	67¾	68¼	+ ⅞
GFd 1.40	398	27⅛	26¾	26¾	— ⅜
GMC 3.65e	481	78½	77½	77⅞	+ ½
GPubU 1.60	334	20¼	20½	20¾	+ ⅛
GTelE 1.52	327	29½	29¼	29½	+ ¼
GTire 1b	20	29	28⅞	29	+ ⅜
GaPac .80b	79	44	43¼	44	+1⅛
Gillette 1.40	108	42⅞	41⅝	42⅜	+ ½
Goodrh 1	30	27½	27⅛	27¼	+ ⅛
Gdyr .88	633	30	29¾	29¾	— ⅛
Grace 1.50	130	26⅝	26⅛	26⅜	+ ¼
GrndU .80	15	17⅞	17¾	17⅞	
GtA&P .80	64	18½	18¼	18½	+ ¼
GrnGt .96	9	25⅜	25¼	25¼	— ¼
GulfO 1.50	2413	24⅛	23⅞	24	— ⅛
GulfW .60b	65	41¼	40¼	41⅛	+ ⅜
Gulton	15	11⅜	11¼	11⅜	
H-L					
Harrist 1	127	55¾	54¼	54¾	— ¼
Heinz 1.04	16	45⅜	44¾	44¾	— ½
HeleneCurt	3	7¼	7	7¼	
HershF 1.10	4	24¾	24⅝	24¾	+ ⅜
HewPk .20	331	63¼	60	62¾	+3¼
Hobart 1.20	4	66⅜	66⅝	66⅝	
Hmstk .40	398	27⅞	27	27⅜	—1
Hnywl 1.30	127	147	146⅜	147	+ ⅜
HFC 1.20	189	53⅛	52¾	53	+ ⅜
Howmet .70	5	16	15⅞	15⅞	
HuntC .16	12	19⅜	19⅜	19⅜	— ⅛
IllCent 1.18	3	35⅝	35⅜	35⅝	
INA 1.40a	102	53⅜	52¾	52⅞	+ ¼
IngRd 2.08	46	66¾	66⅜	66⅝	+ ⅜
InlandSti 2	29	35	34¾	34⅞	+ ¼
Interco 1.24	14	50¼	50	50	— ⅛
IBM 5.40	271	394¾	390	394	+4½
IntChmN	234	26¾	25⅞	26½	+ ⅝
IntHar 1.40	461	33¼	32⅝	33¼	+ ¼
IMultif 1.20	20	34⅜	34⅛	34⅜	— ¼
INCO 1	1611	31½	30¾	30⅞	+ ⅛
IPap 1.50	115	39¼	39	39⅛	
IntT&T 1.19	607	54⅞	54⅜	54¾	+ ½
Ipco	22	11¾	11¼	11⅜	— ⅜
ITEC .60	11	36½	36¾	36½	
JnMan 1.20	112	35½	34¾	35	+ ⅜
JohnJ .40a	114	110½	117⅞	119¼	+1¼
JoneL 1e	7	17½	17¼	17¼	— ¼
Joy 1.40	76	61¼	60⅝	61¼	+1
KaisAl .50	47	24	23⅜	24	+ ⅞
KavsRo .60	5	20	19¾	19¾	— ⅛
Kellogg 1	14	24½	24¼	24½	+ ⅛
Kenoall .60	73	58⅞	58⅜	58⅝	
Kennec 1	476	24⅛	23⅞	23⅞	— ⅛
KerM .60	97	50¼	49⅞	50	+ ⅜
KimbC 1.20	119	34¾	34¼	34½	+ ½
KLM	12	37¾	37½	37⅝	— ¼
Kraftco 1.77	34	43⅜	43	43¼	
Kresge .52	194	117	115⅞	117	+1½
Kroehl .80	4	40¼	40⅛	40¼	+ ¼
Leasco	57	20⅜	20⅜	20½	+ ⅛
LehPC .60	15	18¼	17⅞	18¼	+ ⅛
LiggM 2.50	11	69½	69	69½	+ ¾
Litton .69f	349	16⅜	16	16	— ⅜
Lock A	83	12⅜	11⅞	12⅛	+ ⅜
Loews 1.04	132	56¼	55½	55¾	+ ⅛
LTV	186	12½	12¼	12⅜	+ ⅛
LukenStl .45e	12	22	21⅜	22	+ ½
M-N					
Macy	191	39	38⅜	39	+ ⅝
Mgnvx 1.20	196	39¾	38⅞	39⅝	+1⅛
Manpcw .72	57	33	32⅜	33	+1
Marath 1.60	125	29½	29	29⅜	+ ¼
Marcor .80	90	27	26¾	26⅞	— ⅛
MartM 1.10	102	23⅞	23¾	23¾	+ ⅛
MascoCp .16	84	56½	56	56⅜	+ ⅜
MassF	30	15	14⅝	14⅞	+ ¼
McDon	178	109¼	106½	109	+2½
McDD .40b	54	42½	42⅛	42½	+ ⅜
McGE 1.40	23	40½	40¼	40½	+ ¼
McGrH .60	60	18¾	18⅝	18⅝	— ⅛
McIntr	z1060	69½	68¾	68¾	+ ¼
Memrx	320	33⅜	32½	32¾	+ ⅜
MGM	45	19⅜	19¼	19⅜	8 ⅛
Mobil 2.60	179	51½	51	51⅜	+ ¼
MohkD	221	24¼	23⅞	24¼	+1
Msant 1.80	151	54⅜	54⅛	54½	— ½
Motrla .60	133	109	105½	108½	+2½
Naoisco 2.20	20	59¼	58⅜	58⅞	— ⅛
NatCan .45	35	14	13¾	13¾	— ¼
N Cash .40	423	31¾	31	31⅜	+ ⅛
NDist .90	40	16⅛	15¾	16	
Nat Geni .20	22	25⅛	24¾	24⅞	— ⅛
NGyps 1.05	71	18⅛	18	18⅛	— ⅛
N tSti 2.50	180	42⅞	42⅜	42⅝	— ⅜
NatTea .60	7	12½	12¾	12⅜	— ⅛
Natom .25	116	69¼	67⅜	67⅞	+1¼
Newmt 1.04	51	31½	31⅛	31⅛	— ⅜
NiaMo 1.10	107	16⅛	15⅞	16	
NA Rk 1.60	25	32½	32	32¼	
Norgt	8	6½	6⅜	6½	+ ¼
NwstAir .45	82	52⅜	51¾	52⅛	— ⅜
NorfS 1.37f	64	66	65¾	66	
O-S					
Occid .12p	260	12	11¾	11⅞	+ ⅛
OhioEd 1.54	106	22⅛	21¾	22⅛	— ⅛
OlinCp .88	32	17¼	17	17¼	+ ¼
OutbMar 1	5	56½	56¼	56½	+ ⅛
OwenC .78	76	54¼	53½	53½	+ ⅛
PacGE 1.72	446	28⅛	27¾	28	— ⅛
PanA	117	15	14¾	14⅞	
PenCn	66	41½	41	41¾	+ ¼
Penney 1.04	49	76	75½	75⅞	+ ⅝
Pennzo .80	109	20⅝	20¼	20¼	+ ⅛
PepsiCo 1	158	82¼	81½	81¾	
Pfizer .60a	386	41½	40⅞	41⅜	+ ½
PhelD 2.10	44	41	40¾	40¾	— ¼
PhilMr 1.24	286	101	97½	100½	+3¼
PhilP 1.30	244	29½	28½	29⅜	+ ¾
PitneyB .68	360	21⅜	20⅝	21⅜	+1
Pitstn .60b	327	37	36⅝	36⅞	+ ⅛
Polroid .32	351	14 17⅛	139	14 17⅛	+2⅞
ProcG 1.50	110	95¾	94⅝	95⅛	+1¼
PIlmn 2	8	38⅞	38½	38⅞	+ ⅜
Ralst .70	52	39⅛	38⅞	38⅞	
Raythn .60	22	41⅛	40¾	41	
RCA 1	150	36⅜	36	36¼	+ ¼
RepSt 1	61	23¾	23½	23⅝	+ ¼
RetailCred 2	x33	38⅜	38⅛	38⅛	+ ⅛
Revere	68	11¾	11⅛	11⅝	+ ½
RexCh 1.50	9	39	39	39	+ ⅛
RichM 1.04	9	71¼	71	71	+ ½
Ronsn .20b	5	6⅜	6½	6⅜	
RCCola .56	24	37⅞	37⅜	37⅜	— ⅜
Safew 1.35	69	39⅝	38⅞	39⅜	+ ⅝
StReg 1.60	19	42⅞	42⅜	42⅞	+ ⅛
SaFel 1.60	61	34	33⅜	34	+ ⅝
Schlbg 1.46	87	196½	191⅝	196½	+4⅞
SCM	51	19	18⅞	18⅞	+ ¼
ScottP .50	345	15⅜	15⅛	15⅜	— ⅛
SrsR 1.40a	160	113¼	110⅞	113	—2¾
ShellO 2.40	67	44⅜	44	44	— ¼
Simmn .80a	261	30⅝	30¼	30¼	
Singer 2.40	114	89⅛	88¼	89⅛	+ ¾
SkilC .40e	14	35	34¾	34¾	— ⅛
SmitA n	9	30¾	30	30	+ ⅜
Smith KF 2	93	55⅞	55¼	55¾	+ ⅛
SouthC 1.30	208	19½	19¼	19⅜	+ ⅛
SouPac 2	30	47⅞	47½	47¾	— ⅜
SouRy 3.20	10	97	97	97	— ½
SpryR .60e	232	37¾	37¼	37½	+ ¼
StdBr 1.

Les délégués québécois mécontents de la hausse de la cotisation au CTC

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le Congrès du travail du Canada a décidé, hier, de lancer une vaste campagne d'organisation syndicale parmi les cols blancs à travers le pays et a augmenté à cet effet les cotisations de ses membres de deux cents par semaine. Les quelque 1,700,000 cotisants du CTC paieront maintenant, par le biais de leurs fédérations provinciales, 15 cents par semaine à la centrale, ce qui rapportera au-delà d'un million et demi de dollars de plus par année.

La résolution adoptée en ce sens a soulevé la colère de beaucoup de délégués à la biennale du CTC, en particulier ceux du Québec dont le porte-parole était M. Marcel Perreault, président du Conseil du travail de Montréal et président du Syndicat des postier de la métropole.

Celui-ci s'est demandé pourquoi le CTC se lançait tout à coup dans l'organisation (la constitution du Congrès a dû être amendée par le faire), puisque seuls les syndicaux locaux ou provinciaux connaissent précisément les problèmes propres à leurs régions.

"Lorsqu'il y a des problèmes graves, le CTC se contente d'adopter des résolutions, alors que ce sont les syndicats sur place qui se battent". M. Perreault faisait allusion à la résolution adoptée au début de la semaine sur le conflit de travail au Québec, résolution qui, selon lui ne constitue que des voeux pieux et qui n'a été présentée que pour donner bonne conscience au CTC.

M. Perreault a indiqué privément après son intervention qu'on allait devoir reviser les structures syndicales au Québec de façon à ne pas être forcé de se soumettre dans l'avenir à des décisions de ce genre.

Les réserves des délégués des autres provinces portaient pour leur part sur l'omission du CTC d'inclure dans la résolution un paragraphe assurant que les fonds additionnels recueillis ne serviraient qu'à la campagne de recrutement. On n'a finalement donné que l'assurance verbale mais la résolution a été adoptée à pleine vapeur...

Le Barreau dépenserait $100,000 en publicité pour combattre le projet de loi sur les professions

QUEBEC (PC) — Le Barreau du Québec a signé un contrat de $100,000 avec une agence de publicité pour combattre le projet de loi 250 sur le Code des professions.

C'est la révélation-choc faite hier par le ministre Jérôme Choquette, au cours d'une orageux débat qui s'est tenu à la Commission parlementaire de la Justice, étudiant présentement le projet d'aide juridique (bill 10).

Me François Chapados, porte-parole de la Fédération des avocats du Québec, a en effet échangé des propos aigre-doux tant avec le ministre Choquette qu'avec les députés ministériels et de l'Opposition, sur divers sujets qui n'avaient souvent rien à voir avec l'étude du bill 10.

"L'éloquence de Me Chapados nous fait oublier que nous sommes hors d'ordre", a soudainement lancé M. Denis Hardy, député libéral de Terrebonne, en plein coeur d'une discussion virulente entre Me Chapados et le titulaire de la Justice.

Campagne anti-bill

Au sujet de ce contrat de $100,000, M. Choquette a observé avec une pointe d'ironie que le coût de cette "campagne anti-bill 250" sera défrayé par les membres du Barreau, sans qu'ils aient été consultés individuellement ou collectivement.

Surpris d'apprendre l'existence d'une telle campagne, "je le savais de façon officieuse sauf quant au montant", devait-il noter, Me Chapados a répliqué qu'il importait peu de consulter les membres du Barreau, "parce qu'il s'agit d'un projet de loi qui concerne directement le rôle d'une corporation à vocation publique".

"Je trouve que c'est de l'argent mal dépensé", a repris le ministre de la Justice, qui aurait préféré que le Barreau daigne au préalable exposer ses opinions sur le bill 250 devant la Commission parlementaire.

"C'est pire que la CSN", de lancer le député Hardy à ces propos.

M. Choquette a rappelé d'ailleurs que le gouvernement a décidé de reporter l'adoption du bill 250 à l'automne prochain, pour poursuivre son étude cet été.

Dépense "ridicule"

Me Chapados est d'avis que le Barreau "se doit de livrer une lutte pour tenter de faire reconnaitre certaines libertés fondamentales quant à l'organisation et au fonctionnement de ces corporations visées par le bill 250".

Le ministre de la Justice croit toutefois qu'il "est ridicule de dépenser l'argent des membres du Barreau, en allant prélever $300 par avocat, qu'il le veuille ou non, du moins à Montréal".

Selon lui, cette lutte est tout simplement prématurée.

Me Rémi Paul, député uniquiste de Maskinongé, y est aussi allé de son commentaire: "Les gens du Barreau se défoulent", dit-il.

Par ailleurs, la Fédération des avocats, regroupant 1,000 adhérents, a affirmé que le bill 10, tel qu'il est présentement, ferait naitre au Québec "une nouvelle ère, soit celle d'une justice pour les pauvres et une autre pour les riches".

A l'instar de plusieurs associations, la Fédération souhaite qu'un bénéficiaire de l'aide juridique puisse choisir l'avocat de son choix, que le ministre étudie depuis quelques semaines.

L'assaillant de Wallace aurait aussi filé McGovern

BALTIMORE, Maryland. (PA, UPI) — Selon les autorités fédérales, une enquête est actuellement en cours sur la possibilité que le jeune Arthur Bremer, accusé d'avoir abattu de quatre balles le gouverneur Wallace, ait également nourri de noires intentions à l'endroit du sénateur McGovern, du Dakota-Sud, lui aussi candidat à l'investiture démocrate pour les élections présidentielles.

C'est à la suite de la découverte de certains objets dans l'automobile de Bremer que les autorités ont pris la décision d'instituer cette enquête.

Parmi ces objets trouvés dans le véhicule en question, un modèle 1967 Tudor à toit rigide et de couleur bleue, on note entre autres de la documentation "publicitaire" utilisée par le sénateur McGovern dans sa campagne.

"En partant de cette découverte, nous enquétons sur la possiblité que Bremer ait pu suivre McGovern à la trace."

Par ailleurs, l'agence UPI révèle aujourd'hui qu'au cours d'un appel téléphonique au quotidien "News American", de Baltimore, un inconnu aurait déclaré que deux membres du "Klu Klux Klan", armés l'un d'un revolver de calibre .45 et l'autre d'un fusil de calibre .80 étaient actuellement en route pour Baltimore avec mission de "descendre" l'assaillant de Wallace.

Toujours selon l'informateur anonyme, ces deux hommes tenteraient de forcer l'entrée de la prison où Bremer est détenu, en se servant d'un policier comme otage.

La cellule où est actuellement séquestré Bremer mesure 8 pieds par 10 pieds et est soigneusement gardée par quatre agents du FBI et un "US Marshal". Deux autres agents du Bureau fédéral d'enquête surveillent également l'entrée principale de l'institution pénale, un immeuble en brique de trois étages.

LES BOUTIQUES POUR DAMES CHEZ

A. Gold & Sons

388 & 960 ouest, Sainte-Catherine
SEULEMENT

1/2 PRIX

VENTE

payer & emporter
(aucune retouche)

JEU.-VEN.-SAM. SEULEMENT

- ROBES
- MANTEAUX
- VÊTEMENTS SPORT
- PANTALON

VEUILLEZ NOTER

388 o., STE-CATHERINE 960 o., STE-CATHERINE

"Il me prit passionnément dans ses bras" et m'amena tout de suite chez Birks choisir un diamant."

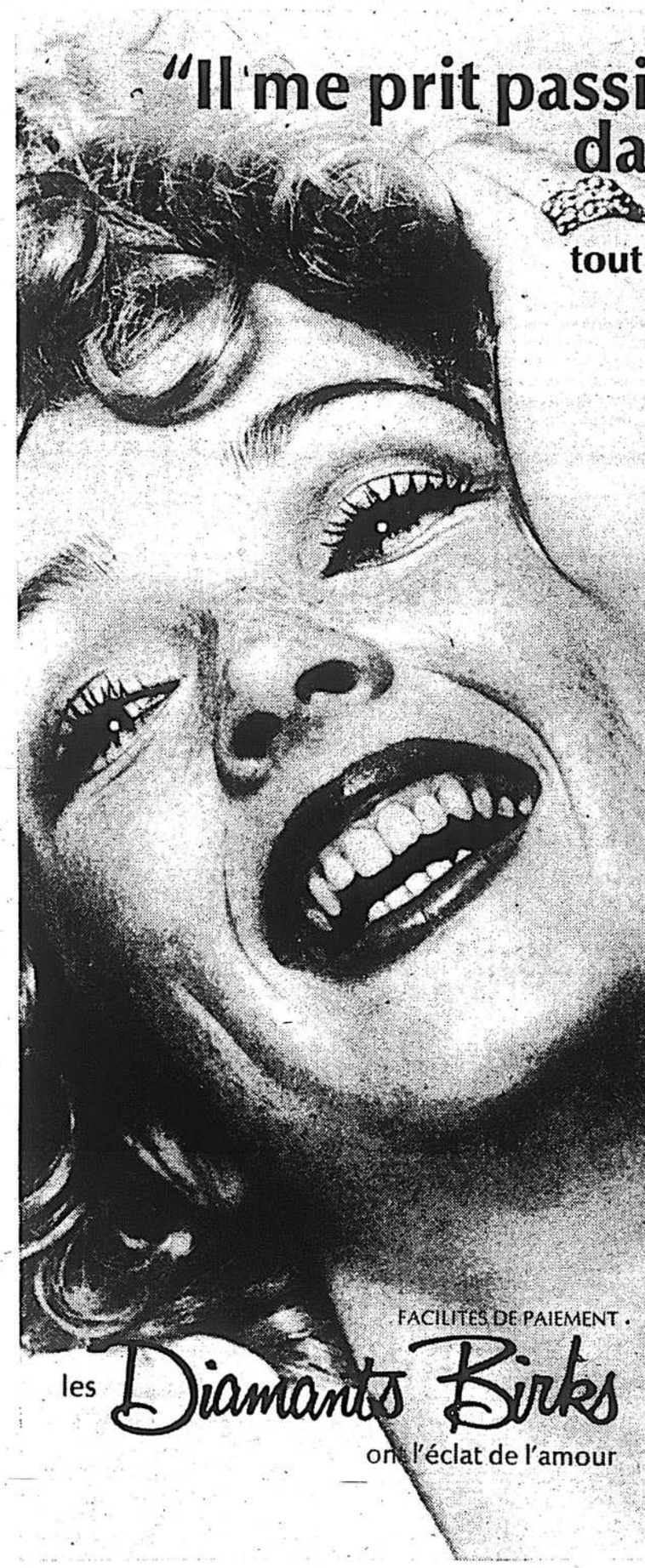

"C'est un impulsif, direz-vous. Mais quand il s'est agi de la qualité par rapport au prix à payer, il se montra le plus finaud des hommes. Bien avant de m'amener chez Birks, il avait mené sa petite enquête personnelle pour découvrir qu'il n'y a pas vraiment de prix d'aubaine ou de gros pour les diamants. Et comment savoir si un diamant est oui ou non de qualité! La solution: Birks qui offre des diamants de qualités variées. Chez Birks, l'éthique professionnelle nous assure que nous ne payons que la valeur exacte de la qualité du diamant, quel qu'en soit le prix. Chez Birks, notre diamant nous a coûté comparativement *moins cher* qu'ailleurs. Passionné, peut-être; mais aussi réfléchi!"

FACILITES DE PAIEMENT.

les Diamants Birks

ont l'éclat de l'amour

La ponctualité, une obsession suisse, qui a mis au monde l'Eterna Sonic

A compter de $200

Voilà plus de 100 ans que chez Eterna nous sommes obsédés par la ponctualité.

Récemment, nous avons décidé que nous ne devions pas uniquement consacrer nos efforts à l'amélioration de la montre courante.

Nous nous sommes tournés vers l'électronique.

La montre électronique est munie d'un diapason d'une précision incroyable. Ce mécanisme, qui ne demande pas de remontage, bourdonne au lieu de tictaquer.

Jusque là, c'était la montre-bracelet la plus précise que vous puissiez acheter.

Mais, nous avons voulu aller plus loin.

Nous y avons ajouté ce que nous appelons un "oscillateur de flexion" qui vérifie l'exactitude des fréquences du diapason, quelle que soit la position de la montre sur le poignet. Nous avons ainsi obtenu une montre encore plus précise.

Notre Eterna Sonic tiendra le temps avec la même précision, jour après jour, à moins de 2 secondes près par jour.

ETERNA SONIC

le summum de l'horlogerie suisse

facilités de paiement

en exclusivité chez BIRKS JOAILLIERS

Radio-Canada veut établir une nouvelle station de TV française à Sept-Iles

OTTAWA (PC) — La Société Radio-Canada a proposé, mercredi, l'établissement d'une nouvelle station de télévision de langue française à Sept-Iles et l'acquisition d'une chaîne de stations de radio et de télévision privées de la péninsule gaspésienne.

La Société veut ainsi enrichir, pour employer son expression, le service de radio et de télévision qu'elle fournit au nord-est du Québec.

Le porte-parole de Radio-Canada, M. Raymond David, a souligné que la station de télévision envisagée pour Sept-Iles deviendrait le centre régional de la télévision d'Etat dans cette région et servirait à transmettre le service national de la Société à la côte nord.

M. David a ajouté que Radio-Canada désire obtenir l'autorisation d'acheter la Compagnie de radiodiffusion de Matane Limitée parce que cette entreprise privée ne pourrait que souffrir de la présence d'une nouvelle station de télévision à Sept-Iles.

Le cas de Matane

Radiodiffusion de Matane est propriétaire de CKBL-TV dans la ville de Matane, ainsi que des stations de relais de Mont Climont, Murdochville, Grande-Vallée, Mont Louis, Causapscal et Grand Détour, et possède en outre les stations de radio CKLB-Matane et CKGN à Ste-Anne-des-Monts.

M. David a précisé que la Société Radio-Canada envisageait d'apporter un service amélioré aux quelque 200,000 habitants de la région du nord-est du Québec.

Au début, la station de télévision envisagée pour Sept-Iles transmettrait 110 heures de programmation par semaine dont trois heures environ de programmation locale du lundi au vendredi. Il y aurait des nouvelles locales et régionales en fin de semaine, dans les périodes de nouvelles majeures.

Un service semblable est envisagé pour CKBL-TV de Matane, qui obtient actuellement 80 pour cent de ses programmes de Radio-Canada.

M. Lapointe

Le président de Radiodiffusion de Matane, M. René Lapointe, a déclaré au CRTC qu'il se sentait très malheureux de vendre une entreprise qu'il avait consacré 25 années à bâtir. Il a ajouté que les citoyens de la région avaient droit à un service du genre de celui proposé par Radio-Canada.

Chrétien se réjouit du projet d'aménagement de La Grande

OTTAWA (PC) — Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien, s'est réjoui de la décision du gouvernement du Québec d'entreprendre le projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière La Grande parce que seulement un tiers des Indiens de la Baie James seront touchés par les travaux.

C'est le sentiment qu'il a manifesté, hier aux Communes, en réponse à une question de M. Martial Asselin (PC-Charlevoix), qui s'informait si le ministre retirait son appui aux Indiens dans la bataille juridique qu'ils livrent contre Québec au sujet du développement de la Baie James.

M. Chrétien a précisé qu'il doit s'entretenir avec le premier ministre Bourassa vendredi ou au début de la semaine prochaine à ce sujet.

Il a ajouté qu'il a déjà eu une conversation téléphonique avec M. Bourassa, lundi dernier, sur le projet de $5.8 milliards de la rivière La Grande, au nord des rivières Nottaway, Broadback et Rupert.

En réponse à une question de M. Roch LaSalle (Ind.-Joliette), le ministre a répété qu'il a assuré les Indiens de la collaboration du gouvernement fédéral afin qu'ils retirent tous les avantages de l'aménagement des eaux de la Baie James sans être dérangés dans leur mode de vie.

Grenades fumigènes trouvées chez un sergent

QUEBEC. (PC) Des membres de la sûreté municipale de la ville de Québec ont découvert 14 caisses de grenades fumigènes au cours d'une perquisition effectuée dans la demeure d'un sergent-instructeur des forces armées canadiennes.

La police de Québec ayant décidé de mettre l'enquête entre les mains des forces militaires, le juge Roch Lefrançois, de la Cour des sessions de la paix, s'est rendu hier à la demande des autorités militaires, lesquelles désiraient que les grenades soient remises à la police du camp Valcartier.

C'est donc la police militaire qui poursuivra l'enquête sur ce vol commis à l'intérieur du camp Valcartier.

La violence n'est pas du syndicalisme, dit Goyer

par Jacques GAGNON

Le Solliciteur général du Canada, M. Jean-Pierre Goyer, a déclaré, hier soir, que ce n'était pas le rôle des leaders syndicaux de vouloir faire de la politique sur le dos des syndiqués.

Interrogé avant de donner une conférence à la Société John Howard, à Montréal, M. Goyer a qualifié d'inacceptable la méthode des fiers-à-bras qui se livrent à la violence.

"Ce n'est pas du syndicalisme, ça", a-t-il dit.

"Les leaders syndicaux devraient s'occuper d'abord du bien-être de leurs membres et les négociations pourraient se faire dans un climat plus pacifique. Et ils feraient alors exactement leur devoir," a poursuivi le ministre.

Au sujet de la libération éventuelle de MM. Pepin, Laberge et Charbonneau, M. Goyer a déclaré qu'ils ne jouiront pas d'un statut particulier.

Il a précisé qu'ils pouvaient bénéficier de tous les droits ouverts aux autres détenus, tels le droit de porter leurs causes en appel ou encore de présenter une requête à la Commission des libérations conditionnelles.

Pour ce qui est de la libération conditionnelle, M. Goyer a mentionné qu'elle sera étudiée normalement et que si les leaders ne jouiront pas d'un statut particulier, il n'y aura pas non plus d'ingérence de la part du gouvernement.

A la mémoire de
GÉRARD R. JARRY

Jarry Ford
SALES LTD.

naissances·décès·remerciements·in memoriam

Parents et amis peuvent rendre leurs derniers hommages dans les salons funéraires énumérés ici entre 13 h et 22 h

BERNARD (Christine) A Montréal, le 17 mai 1972, à l'âge de 74 ans, est décédé Mme veuve Jean-Baptiste Bernard, née Christine Filliol, mère de Yvonne, Marcelle et André. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
10526, boul. St-Laurent,
pour se rendre à l'église St-André-Apôtre, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHARD (Joseph-Antoine) — A Val D'Or, le 16 mai 1972, à l'âge de 54 ans, est décédé Joseph-Antoine Bouchard, époux de Marguerite Bouchard, père de France (Mme Gilles Rousseau), Yves et Sylvain. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
7895 est, rue Notre-Dame,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-François-d'Assise, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHER (Adélard) — A Montréal, le 15 mai 1972, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Adélard Boucher, époux d'Albertine Blais; demeurant rue Des Erables. Les funérailles auront lieu vendredi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos et Bonnier,
3503, rue Papineau,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Robert-Bellarmin, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURDON (Aurore) — A Montréal, le 17 mai 1972, à l'âge de 82 ans, est décédée Aurore Duchesne, épouse de feu Henri Bourdon, elle laisse ses soeurs : Jeanne et Alice Lamarche, son frère Adélard, ses beaux-fils Henri, Paul et Marcel. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
2590, rue Rouen,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Eusèbe où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURRET (Aline) — A Montréal, le 16 mai 1972, à l'âge de 37 ans, est décédée Mme Roger Bourret, née Aline Gagnon, mère de Sylvie, Jacques et Jean. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120, rue Jean-Talon est
à 9h.30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Ecores, Laval, où le service sera célébré à 10h. et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUSQUET (Marie-Anne) — A Verchères, le 16 mai 1972, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve Alexandre Bousquet, née Marie-Anne Hébert. Les funérailles auront lieu vendredi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Gérard Jodoin Enrg.,
4, rue St-André, Verchères,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 3 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOYER (Alcide) — A Lafièche, le 17 mai 1972, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Alcide Boyer, époux de Diane Labelle; demeurant 1829 boul. Edouard, Lafièche. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche et Fils,
3219, rue Grande-Allée, Lafièche,
pour se rendre à l'église St-Jean-Eudes, où le service sera célébré à 9 h 30, et de là au cimetière de St-Maxime, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs, dons à la Société Canadienne du cancer, seraient appréciés.

BOYER (Orphélia) — A Côteau du Lac, le 17 mai 1972, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme Evariste Boyer, née Orphélia Quesnel. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Louis Poirier,
à Côteau Station,
pour se rendre à l'église St-Zotique de Soulanges, où le service sera célébré à 3h. p.m. et de là au cimetière du même endroit.

BYRNE (Michael J.) — A Montréal, le 17 mai 1972, est décédé M. Michael J. Byrne, époux de Agnes Rafter, père de Madeline (Mme Roger Courtois), frère de Mary (Mme F. Carey), Edward et Francis, grand-père de Michael Courtois. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.,
5359, boul. St-Michel,
à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Brendan's, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CATY (René) — A Montréal, le 15 mai 1972, à l'âge de 71 ans, est décédé M. René Caty, époux de Antoinette Hadd; père de Mme Gilles Brossard (Louise), Roland, Albert, André, Fernand et Gérard. Les funérailles auront lieu vendredi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4036, rue Bélair,
à 1 h. 30, pour se rendre à l'église St-Léonard, où le service sera célébré à 2 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHALIFOUX (Léopold) — A Fabreville, le 17 mai 1972, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Léopold Chalifoux, époux en premières noces de feu Jeanne Lauzon et en 2es noces de feu Irène Villeneuve. Il laisse dans le deuil ses filles Lise, Pauline (Mme Gilles Bouffard), Lucienne (Mme Roger Lavigne), Pierrette (Mme Jean-Paul Carrier), ses fils Pierre Chalifoux et Jean-Paul Martineau, ses brus Monique et Georgette ainsi que 12 petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. M. D. Cyr,
167, Boul. Sainte-Rose,
à 9 h 40, pour se rendre à l'église Saint-Edouard de Fabreville où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAPUT (Alma) — A Montréal, le 17 mai 1972, à l'âge de 89 ans, est décédée Mme veuve Edgar Chaput, née Alma Dubrec. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Bazinet Inc.,
1922, Boul. Rosemont,
à 8 h 30, pour se rendre à l'église Sainte-Brigide, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Saint-Cézaire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CUSSON (Annette) — A Montréal, le 12 mai 1972, à l'âge de 67 ans est décédée Mme veuve Paul H. Cusson, née Annette Guérard; elle laisse dans le deuil, ses fils: Claude et Richard, ses soeurs: Mmes Thérèse Dagenais, Jeanne Cléroux et Juliette Dubois, ses 2 brus et 6 petites-filles. Pour le repos de son âme, un service sera célébré à 10 h. le 20 mai, en l'église St-Thomas-Apôtre. Les cendres de la défunte seront inhumées au cimetière de Côte-des-Neiges, même jour. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAGUERRE (Louis) — A Montréal, le 16 mai 1972, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Louis Daguerre, il laisse dans le deuil son épouse et ses enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4737, rue Papineau,
à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFORT (Francine) — A Pointe du Lac, le 15 mai 1972, à l'âge de 21 ans est décédée accidentellement Mlle Francine Dufort, fille de Jean Dufort et de Marie-Paule Lamarche, de Pont-Viau; soeur de Christiane, Ginette, Jean-Yves, Mireille; petite-fille de M. et Mme Albert Dufort, de la paroisse St-Arsène et de M. et Mme Stanislas Lamarche, décédés. Les funérailles auront lieu vendredi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120, rue Jean-Talon est,
à 12 h. 15 pour se rendre à l'église St-Gilles de Pont-Viau, où le service sera célébré à 1 h. et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORTIN (Emérenda) — A Montréal, le 17 mai 1972, à l'âge de 75 ans, est décédée Mme Lionel Fortin, née Emérenda Bouchard; demeurant 1480 rue Roberval, Chomedey. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
2645 est, boul. Henri-Bourassa,
pour se rendre à l'église St-Martin, Chomedey, où le service sera célébré à 10 h 00, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FERLAND (Eva) — A l'Hopital Charles LeMoyne, mardi le 16 mai 1972, est décédée Eva Dumas, épouse de feu Henri Ferland; mère de Denise (Mme M. Conlin), Louise (Mme A. Leclerc); lui survivent aussi 7 petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Clarke MacGillivray White
(direction funéraire),
307 Riverside Drive
(coin Argyle), St-Lambert,
pour se rendre à l'église St-Anastase, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est. Au lieu de fleurs, dons à la Société Canadienne du Cancer seraient appréciés. Stationnement à l'arrière.

FILTEAU (Roland) — A Montréal, le 17 mai 1972, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Roland Filteau, époux de Rolande Cardinal, père de Micheline (Mme Richard Collison), Pierre, époux de Lise Desbres. Il laisse aussi 3 petites-filles. Autrefois employé de l'Hôpital Sainte-Justine. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc. et
J. S. Vallée Ltée,
2548, rue Beaubien est,
à 9h.45 pour se rendre à l'église Saint-Jean Berchmans où le service sera célébré à 10h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Berthe) — A l'hôpital Notre-Dame, le 17 mai 1972, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme veuve Alcide Gagnon, née Berthe Picard, mère de Mme Jean Deschamps (Gisèle), Mme Eugène Moreau (Huguette). Lui survivent plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
3860, boul. Décarie,
angle av. Notre-Dame-de-Grâce,
à 8 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs, dons à l'Institut du Cancer de l'hôpital Notre-Dame seraient appréciés.

GAUTHIER (Rolland) — A Montréal, le 16 mai 1972, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Rolland Gauthier, époux de Elmire Gauthier, demeurant à 920 Napoléon. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
1385 est, rue Ontario,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NECROLOGIE

M. Raoul Perreault

A Fabreville le 16 mai 1972, à l'âge de 79 ans est décédé M. Raoul Perreault, époux de feu Eva Dupuis, demeurant 1928, 19e Ave, Fabreville, il rentra au service des incendies de la Ville de Montréal en 1914 et pris sa retraite en 1946 alors qu'il était chef du district des incendies.

Il laisse dans le deuil ses filles Yvette (Mme Alcide Roberge), Rita (Mme Paul Désautels), ses fils Marcel, époux de Roseline Lalande, Dr Gaston Perreault, Directeur Médical de l'hôpital Général de St-Eustache.

Funérailles: vendredi le 19 mai courant, des Salons Funéraires Alban Mallette & Fils, 148 rue St-Louis, St-Eustache pour l'église St-Edouard de Fabreville où le service sera chanté à 11 hres, inhumation au cimetière de la Côte des Neiges, Montréal.

HOGUE (Aurore) — A Verdun, le 17 mai 1972, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme veuve Ovila Hogue, née Aurore Gratton; demeurant 2e Avenue, Verdun. Les funérailles auront lieu vendredi le 19 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
512, rue de l'Eglise,
à 1h.45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 2h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOLIVET (André) — A Montréal, le 16 mai 1972, à l'âge de 52 ans, est décédé M. André Jolivet, époux d'Adéline Dagenais, père d'Alain et de Jean. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
et J. S. Vallée Ltée,
2548, rue Beaubien est,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Saint-Marc de Rosemont où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Saint-Léonard de Port-Maurice, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

KIOPINI (Emile) — A Montréal, le 17 mai 1972, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Emile Kiopini, époux de Anita Béliveau, père de Jean. La dépouille mortelle est exposée aux salons
J. R. Deslauriers Ltée,
5650 chemin Côte-des-Neiges.
Avis des funérailles plus tard.

LALIBERTE (Alma) — A Montréal, le 15 mai 1972, à l'âge de 64 ans, est décédée Mme Charles Laliberté, née Alma Boisvert, mère de Gilles, époux de Huguette Thouin et René. Les funérailles auront lieu vendredi, le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120, rue Jean-Talon est,
à 8h.45 pour se rendre à l'église St-Gabriel-Lalemant, où le service sera célébré à 9h.00 et de là au cimetière de St-Michel, Trois-Rivières, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMOUREUX (Hervé) — Subitement à Montréal, le 16 mai 1972, à l'âge de 73 ans, est décédé Hervé Lamoureux, demeurant rue Henri-Julien, lui survivent son frère Arthur et sa soeur Yvonne. Les funérailles auront lieu vendredi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
340, rue Jarry, est,
à 9 h. 50, pour se rendre à l'église St-Vincent Ferrier, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière St-Henri de Mascouche, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

LAPORTE (Elise) — A Montréal, le 17 mai 1972, à l'âge de 59 ans, est décédée Elise Desjardins, épouse de Arthur Laporte, mère de Gilles, époux de Jeannette Sylvestre, Claudette (Mme Robert Brodeur), Francine (Mme Yvon Gauthier), ses petits-enfants Céline et Stéphan. Sa soeur Marie et ses frères Samuël, Roméo et René. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc., et
J. S. Vallée Ltée,
4201 rue Hochelaga,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église Saint-Albert le Grand où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROSE (Yvon) — A Verdun, le 16 mai 1972, à l'âge de 28 ans, est décédé M. Yvon Larose, époux de Claudette Hébert. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2630 ouest, rue Notre-Dame,
à 11 h 15, pour se rendre à l'église St-Joseph, où le service sera célébré à 11 h 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGRIS (Donat) — A Montréal, le 18 mai 1972, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Donat Legris, époux en 1ères noces de feu Virginia Deschamps et en 2èmes noces de Eva Groulx (Larose), demeurant rue Arcand. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3675, rue Adam est,
à 2h.15, pour se rendre à l'église St-Donat, où le service sera célébré à 2h.30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEO (Joseph-Henri) — A Montréal, le 17 mai 1972, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Joseph-Henri Léo, époux de Fernande Dallaire, demeurant 3825 Préfontaine. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3198, rue Ontario est,
pour se rendre à l'église Saint-Emile où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Vaudreuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MESSE ANNIVERSAIRE

Mariette Thériault

Samedi le 20 mai 1972, à 2 heures P.M., en l'église St-Charles de Limoilou sera chanté le service anniversaire de Mlle Mariette Thériault, employée de Bell Canada, fille de feu Emile Thériault et de Dame Azilda Marceau. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NECROLOGIE

Accidentellement est décédée, à l'âge de 21 ans, Francine Dufort, étudiante à l'Université du Québec, fille bien-aimée de M. et Mme Jean Dufort (Marie-Paule Lamarche), administrateur de la Prévoyance collective au Service des Ressources humaines, à La Presse, Ltée.

Elle laisse pour pleurer sa perte, outre son père et sa mère, trois soeurs, Christiane, Ginette, Mireille et un frère, Jean-Yves, ainsi que ses grands-parents, M. et Mme Albert Dufort.

La dépouille mortelle est exposée au salon René Thériault, 1120 est, rue Jean-Talon, Montréal. Les funérailles auront lieu vendredi, à 1:00 heure p.m., en l'église Saint-Gilles, Pont-Viau.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LIBOIRON (Patricia) — A Saint-Thérèse, le 17 mai 1972, à l'âge de 88 ans, est décédée Mme veuve Georges Liboiron, née Patricia Jérôme, demeurant Foyer Drapeau, Sainte-Thérèse. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira de la Résidence Funéraire
Maurice Savaria Inc.,
61, rue Blainville, ouest,
pour se rendre à l'église Sainte-Thérèse où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Sainte-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTYN (William) — A Montréal, le 17 mai 1972, à l'âge de 62 ans, est décédé M. William Martyn, époux de Lucia Bourque, outre son épouse il laisse ses enfants : Jacqueline (Mme Rosaire Hétu), Murielle (Mme Frank Stamples), Liliane (Mme Kenneth Kevin), Robert, époux de Renée Matere. Lui survivent plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4036, rue Bélair,
à 9 h, pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, East Angus, où le service sera célébré à 11 h 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MEERTE (Clémence) — A Montréal, le 17 mai 1972, à l'âge de 96 ans, est décédée Mme Cyrille Meerte, née Clémence Obrecht. Elle laisse dans le deuil M. et Mme Charles Meerte, Mme Gisèle Meerte, veuve de Eddy Meerte, M. et Mme Maurice Meerte. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Rajotte,
3635, rue Hochelaga,
pour se rendre à l'église Notre-Dame de L'Assomption où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MYETTE (Desneiges) — A Montréal, le 17 mai 1972, à l'âge de 56 ans, est décédée Mme veuve André Myette, née Desneiges Chayer, demeurant rue Larose. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Richard Georges Godin Ltée,
10540, rue Papineau,
à 8h.45, pour se rendre à l'église St-Antoine-Marie-Claret, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PERREAULT (Raoul) — A Fabreville, le 16 mai 1972, à l'âge de 79 ans est décédé M. Raoul Perreault, époux de feu Eva Dupuis, demeurant à 1028 19e av., Fabreville. Il entra au Service des Incendies de la Ville de Montréal en 1914 et prit sa retraite en 1946 alors qu'il était chef de District du Service des Incendies. Père d'Yvette (Mme Alcide Roberge), Rita (Mme Paul Desautels), Marcel, époux de Roseline Lalande, Dr Gaston Perreault, directeur médical de l'Hôpital Général de Saint-Eustache. Les funérailles auront lieu vendredi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alban Mallette et Fils,
146, rue Saint-Louis,
Saint-Eustache,
pour se rendre à l'église Saint-Edouard de Fabreville, où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, de Montréal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PETRIN (Edouard) — A Pointe Saint-Charles, le 17 mai 1972, est décédé M. Edouard Pétrin; ancien champion de boxe au Canada, époux de Gabrielle Fauchon; demeurant 7844 rue Simone, LaSalle. Les funérailles auront lieu lundi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
1270 rue Laprairie,
à 8h.45 pour se rendre à l'église St-Charles, où le service sera célébré à 9h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PHILION (Eleric) — A Montréal, le 17 mai 1972, à l'âge de 87 ans, est décédé M. Eleric Philion, époux de Maria Archambault; père de Dorothy et Richard. Les funérailles auront lieu vendredi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Deslauriers Ltée
5650, Chemin Côte-des-Neiges,
pour se rendre à l'église St-Pascal-Baylon, où le service sera célébré à 2 h p.m., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PINTAL (Maria) — A Montréal, le 17 mai 1972, à l'âge de 80 ans, est décédée Maria Marchand, épouse de Thomas Pintal, mère de Marie-Olive, Gilles, époux de Evangéline Côté, Claude, époux de Annabelle Arsenault, Soeur Julie O.P., Lucie, Roland, époux de Louise Paquet, Rita (Mme Jean Pinon), elle laisse aussi plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254, rue Bellechasse,
à 8 h 45, pour se rendre à l'église Saint-Marc où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RENIERE (Alma) — A Shawinigan, le 18 mai 1972, à l'âge de 80 ans 6 mois, est décédée Mme J. Arthur Renière, née Alma Matteau, demeurant 553-4e rue, Shawinigan. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Germain Carbonneau,
343, 4e rue, Shawinigan,
pour se rendre à l'église St-Bernard, où le service sera célébré à 4 h., et de là au cimetière de St-Joseph, Shawinigan, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBILLARD (Emma) — A Montréal, le 16 mai 1972, à l'âge de 71 ans, est décédée Emma Audy, épouse de feu Jean-Baptiste Robillard, mère de Joseph, époux de Denise Picard, Thérèse (Mme Tancrède Anglehart), Yvette (Mme Hervé Déry), Gérard, Gabrielle (Mme Vermon Tessier), Rita (Mme Claude Robitaille) et Lucille (Mme René Dinelle). Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254, rue Bellechasse,
angle boul. St-Michel,
à 9h.45 pour se rendre à l'église St-Esprit, Montréal, où le service sera célébré à 10h., et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SANSOUCY (Marcel) — A Montréal, le 17 mai 1972, à l'âge de 44 ans, est décédé M. Marcel Sansoucy, époux de Pierrette Paquette. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.,
8880 boul. St-Michel,
à 9h.15 pour se rendre à l'église Ste-Lucie, où le service sera célébré à 9h.30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SARGENT (Mathilda) — A Montréal, le 15 mai 1972, à l'âge de 67 ans est décédée Mme Edward Sargent, née mathilda Derouin; outre son époux, elle laisse dans le deuil, ses enfants: Carmen (Mme Fernand Ratté), Madeleine (Mme Maurice Dusablon), Lorraine (Mme Denis Brault), Patricia (Mme Lucien Tremblay), Edward, époux de Thérèse Pelletier, Arthur, époux de Lilianne Chevrier et Donald, époux de Madeleine Tremblay. Les funérailles auront lieu vendredi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Patrick Provencher,
4240, rue Adam,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Nom-de-Jésus, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAVARIA (Evangéliste) — A Montréal, le 16 mai 1972, à l'âge de 81 ans, est décédé M. Evangéliste Savaria, époux de feu Lucienne Millard, père de Jean-Paul, Guy, époux de Claire Longtin, Jacqueline (Mme Gérard Goulet), Françoise (Mme Maurice Labrecque), Jacques, époux de Pierrette Leclair, Ginette (Mme Serge Harton). Elle laisse aussi 8 petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
2590, rue Rouen,
à 10 h. 45, pour se rendre à l'église St-Eusèbe, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-LOUIS (Mme Albina) — A Hawkesbury, le 16 mai 1972, à l'âge de 69 ans est décédée Mme Albina St-Louis, née Sauvé; elle laisse une soeur, Alice (Mme Albert Lafrance). Les funérailles auront lieu vendredi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Lavoie,
St-Eugène, Ontario,
pour se rendre à l'église de St-Eugène, où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière paroissial, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

THERRIEN (Jacqueline) — A Pointe-Saint-Charles, le 16 mai 1972, est décédée Mme Lionel Therrien, née Jacqueline Walsh, demeurant au 2560 rue Manufacture. Les funérailles auront lieu vendredi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
L. Thériault Inc.,
1270, rue Laprairie,
à 8 h 45, pour se rendre à l'église Saint-Charles où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VALLELUNGA (Antonio) — A Montréal, le 17 mai 1972, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Antonio Vallelunga, époux de feu Claudina Pia, beau-père de Rosalie Malizia et grand-père de Mme Charles Lamb (Anna). Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.,
292 est, rue Jean-Talon,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

REMERCIEMENTS

PAQUETTE (Laurentia) — M. René Paquette et sa fille, Mme Rollande Vaillancourt, remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathies à l'occasion du décès de Mme René Paquette, née Laurentia Brunet, survenu le 1er mai dernier, soit par offrande de messe, fleurs, sympathies, bouquet spirituel, télégrammes, visite ou assistance aux funérailles. Les personnes ayant omis de s'inscrire sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

L'opposition au rapport LeDain vient surtout du monde politique

d'après la Presse Canadienne

Hors du Québec, les recommandations de la commission LeDain ont trouvé des partisans dans les milieux religieux et médicaux, mais il en va tout autrement dans le monde politique.

Tandis que le ministre fédéral de la Santé, M. John Munro, se refusait à toute déclaration, se bornant à indiquer qu'il n'avait pas eu le temps d'étudier le rapport, l'opposition progressiste-conservatrice à la Chambre des Communes exprimait nettement sa désapprobation du rapport quant au fond. Son spécialiste en matière judiciaire, M. Eldon Woolliams, soulignait notamment son opposition à la législation de la marijuana.

Bennett : "Non, non et non"

Sur le plan provincial, le premier ministre de la Colombie-Britannique n'a pas tardé à se prononcer : "Je suis opposé à toute législation de ces drogues, point final, double point final, triple point final !", a lancé M. W. A. Bennett (créditiste).

En Ontario, le premier ministre Davis (conservateur) a tout simplement annoncé la constitution d'un comité qui fera des recommandations.

A Terre-Neuve, le ministre de la Justice est loin d'être satisfait de la législation de la marijuana et du haschisch, estimant que les trafiquants ne sont pas suffisamment punis.

Des "pour"

Le Dr Tom Porter, de Toronto, a rappelé que l'an dernier l'Association médicale de l'Ontario avait recommandé la légalisation de la possession du cannabis; ce qui inquiète le plus l'Association, c'est le problème des trafiquants.

Cette légalisation serait une bonne chose, a déclaré M. Paul Johnston, directeur d'un mouvement de jeunesse ayant pour but de renseigner sur l'alcool et les stupéfiants; mais cela arrive un peu tard, dit-il, car les tribunaux sont moins sévères pour les personnes arrêtées pour possession de cannabis.

Pour le chef adjoint de la police de Toronto, M. Jack Ackroyd, si la possession de cannabis devient légale, il y aura augmentation des accidents de la circulation, et probablement de la criminalité.

Il s'est toujours opposé à des sentences sévères pour un premier délit, mais à son avis la recommandation de la commission LeDain ne règle pas le problème.

Des "contre"

Un expert, le Dr Lionel Solorsh, considère que le rapport LeDain n'est qu'un document politique qui a coûté des millions de dollars: "Le rapport permet au gouvernement de faire ce qu'il veut et il s'est arrangé pour plaire à le plus de monde possible. En réalité, il fait l'affaire du crime organisé; si au moins le rapport avait insisté sur le besoin de contrôler la qualité des stupéfiants".

Un gouvernement qui appliquerait la recommandation LeDain commettrait un suicide social et politique, a déclaré M. Ronald Summers, fondateur d'un groupe d'adversaires de la légalisation de la marijuana.

Aux Nations unies, un comité vient de recommander l'imposition de peines très sévères aux trafiquants de drogues, déplorant en même temps une propagande qui veut faire croire que le cannabis n'est pas dangereux.

Or, à Vancouver, le Dr A. Marcus, président d'une fondation s'occupant des drogues, est d'avis que la recommandation LeDain, si elle était appliquée, ferait tomber les recherches sur les effets de la marijuana et du haschisch.

Par contre, le chef d'un autre groupe de ce genre, M. Doublas Denholm, est d'avis que la recommandation du rapport LeDain va attirer davantage l'attention sur le problème du commerce des drogues.

A l'Association médicale de la Colombie-Britannique, on reproche à la commission Le Dain de parler de traitements pour les drogués sans parler de diagnostic, et de ne trouver au cannabis aucun effet dangereux, mais sans indiquer ses sources d'information.

Trudeau sert la cause de l'indépendance du Québec

— Le député Pearson

QUEBEC (PC) — Accusant le premier ministre Trudeau d'inconscience et de cynisme, le député libéral de Saint-Laurent aux Communes, M. Léo Pearson, a soutenu aujourd'hui que les dernières déclarations de M. Trudeau servent la cause des indépendantistes québécois.

Selon M. Pearson, le fait d'avoir choisi un moment de crise au Québec pour intervenir unilatéralement dans la politique sociale, en matière de pensions de vieillesse, lors du dépôt de son dernier budget, constitue de la part d'Ottawa un de ces exemples de "sabotage" des politiques provinciales qui mènent le Canada à la "dislocation".

Castonguay ne réagit pas

Cette sortie du député de Saint-Laurent, qui a fait à quelques reprises ces derniers temps des déclarations pas toujours prisées dans les rangs libéraux, s'est produite devant la Commission parlementaire des affaires sociales, qui poursuivait l'étude des crédits de ce ministère. Le titulaire du ministère, M. Claude Castonguay, n'a pas relevé les propos de son collègue. Après que cette querelle eut été débattue par quelques membres de la commission, il s'est contenté d'inviter tout le monde à commenter l'exposé général de politique sociale qu'il faisait la veille ou à discuter des différents postes budgétaires.

La boutique de sexe Le Jardin The Garden

ouvre un 2ième magasin à Montréal aujourd'hui au 6325 St-Hubert

Demandez notre catalogue dès aujourd'hui... et découvrez pourquoi Le Jardin de Montréal est connu à travers le continent

- Même la pharmacie du coin ne fait est comparable" — **London Free Press.**
- "La place du sexe au Canada" — **The Canadian Magazine / Star Weekly.**
- "Le premier magasin au Canada pour ce qu'il a d'essentiel concernant le sexe" — **Toronto Telegram.**
- "Une des plus récentes innovations pour la révolution sexuelle" — **New York Times.**
- "Le sexe ça marche... et ça touche presque tout le monde" — **Women's Wear Daily (US)**
- "Le jardin vous offre les plus récentes découvertes (livres, gadgets et accessoires) pour enrichir votre vie sexuelle" — **Style Magazine.**

The Garden, 6325, rue St-Hubert, Montréal, P.Q.

J'inclus $2.00 pour recevoir une copie de votre catalogue

Nom .....

Adresse .....

Ville .....

Français ☐ Anglais ☐

"ACHETEZ PAR MANDAT-POSTE"

Notre catalogue en couleur de 48 pages est disponible en français ou en anglais. Visitez nos boutiques: 1455 rue Crescent, 6325 rue St-Hubert, 908 rue St-Jean, Québec, 632 rue Young, Toronto, et prochainement à Ottawa.

BALAYEUSES — POLISSEUSES
LAVEUSES DE TAPIS
VENTE-LOCATION
RÉPARATION
Pièces authentiques
Sacs — Filtres — Courroies
VACUUM REBUILDERS MTL INC.
5778, BOUL. ST-LAURENT 273-2821

LE MONDE DANS VOTRE ASSIETTE

La Réserve

Chaque jeudi soir à 20 heures

$6.50

Des mets typiques de tous les coins du monde choisis par le chef international Carlo Dell'Olio. Repas complet—musique-chants ... et voilà créée l'ambiance d'un pays à La Réserve. Des vins des crus nationaux tirés de l'immense cellier de l'Hôtel Windsor ajoutent à l'euphorie.

Pour retenir une table s'adresser à Mario votre maître d'hôtel à 866-9611

SOIRÉE HONGROISE
18 mai
Ensorcellement tzigane ... d'un soir.

SOIRÉE GRECQUE
25 mai
Pour tous les Onassis et leur Jackie.

soirée Autrischienne
1er juin
Le Danube bien sûr et les valses de Strauss.

SCOTTISH NIGHT
8 juin
Pour $6.50 ... c'est une sage dépense.

SOIRÉE MEXICAINE
15 juin
Mieux que des tacos olé! olé!

WINDSOR
rue Peel au Carré Dominion

Voici les appareils-photo des bons moments, par Polaroid. A compter de $14.95*

Prenez l'appareil-photo Zip. C'est l'appareil-photo le moins cher de toute l'histoire de Polaroid: seulement $14.95.*

Le Zip prend de magnifiques photos de 3¼" par 3⅜" qui se développent en aussi peu que 30 secondes. Et il est doté d'un flash intégré.

Le Zip utilise notre film noir et blanc le moins cher (également le plus facile à placer), le film pack carré.

De cette façon, vous ne cessez d'économiser.

Et si vous voulez économiser en couleur, voici le nouveau Square Shooter 2.

Avec oeil électrique. Obturateur électronique. Et flash intégré pour cube-éclair de quatre ampoules.

Et le Square Shooter 2 utilise notre film couleur carré, avec lequel vous économisez jusqu'à 25%** chaque fois que vous prenez une photo couleur tout'suite.

Il vous donne des photos couleur en 60 secondes pour environ le même prix que les photos couleur développées en plusieurs jours chez le fabricant.

Les appareils-photo Zip et Square Shooter 2.

Ou le plaisir de la photo tout'suite à bas prix, de Polaroid.

Le Zip. Notre nouvel appareil noir et blanc 30 secondes. $14.95*

Le Square Shooter 2. Notre nouvel appareil couleur 60 secondes. $34.95*

*Prix de détail suggéré. **Comparaison faite d'après les prix de détail suggérés pour les films T88/T108.
"Polaroid" est une marque déposée de Polaroid Corporation, Cambridge, Mass., U.S.A.